République Gabonaise



PLAN STRATEGIQUE GABON EMERGENT

Stratégie Nationale d'Industrialisation

Déclinaison du Gabon Industriel

17.000

milliards de FCFA d'investissements

+2,7%

de croissance additionnelle du PIB

X 5

des exportations

13.000

PME

325.000

emplois créés

Table des matières

Liste des figures4					
1.	E GABON INDUSTRIEL: VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES				
1.1.	Une nouvelle ambition : faire du Gabon un pays émergent en moins d'une génération5				
1.2.	Transformer la carte économique du Gabon par la valorisation locale et la gestion durable du vaste potentiel minier				
1.3.	Bâtir une industrie locale de transformation du bois diversifiée, innovante et compétitive18				
1.4.	Une stratégie volontariste et ciblée pour valoriser le potentiel agricole25				
1.5.	Valoriser le potentiel économique halieutique dans le cadre d'une gestion durable des ressources29				
1.6.	En 2025, un Gabon Industriel compétitif, socle d'une économie gabonaise durable et diversifiée31				
2.	SIX LEVIERS POUR UN GABON INDUSTRIEL COMPETITIF44				
2.1.	Favoriser le développement durable et l'exploitation optimale des ressources				
2.2.	Bâtir un réseau national d'infrastructures modernes permettant l'émergence de pôles économiques compétitifs				
2.3.	Former 150 000 techniciens et ingénieurs pour l'industrie et les activités de soutien51				
2.4.	Mobiliser 17 000 milliards de FCFA d'investissements				
2.5.	Ouvrir les marchés régionaux et internationaux aux produits d'exportation gabonais58				
2.6.	Bâtir un environnement des affaires de rang international et renforcer le dialogue public privé60				
3.	DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE D'INDUSTRIALISATION65				
3.1.	Un partenariat fort entre l'Etat et le secteur privé				
3.2.	Un pilotage et un suivi rigoureux de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'industrialisation65				
Ann	exe 1 : Liste des projets d'investissement et des mesures de soutien de la Stratégie Nationale d'Industrialisation				
Annexe 2 : Pacte pour le Gabon Industriel81					

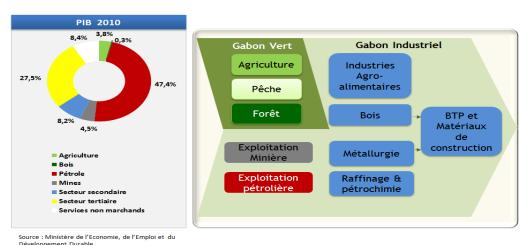
Liste des figures

Figure 1 : le Gabon Industriel, reflet du nouveau modèle de développement du Gabon	5
Figure 2 : production des principaux producteurs de minerai de manganèse en 2010 (en millions de tonnes de	<u> </u>
minerai)	
Figure 3 : Hypothèses de niveaux de production et de transformation locale du manganèse en 2016 et 2020 (en milliers de tonnes)	
Figure 4 : schéma optimal de la filière en 2016	
Figure 5 : cartographie du pôle minier de Moanda-Franceville	
Figure 6 : Le « cluster » minier et métallurgique de Moanda-Franceville	
Figure 7 : la « Cité du Fer » à l'horizon 2025	
Figure 8 : schéma de développement du projet Gabon Steel	
Figure 9 : cartographie des sites aurifères connus au Gabon	
Figure 10 : les segments de matériaux de construction au Gabon	
Figure 11 : les futures grappes pétrolières et minières du Gabon	
Figure 12 : évolution de la contribution au PIB gabonais du secteur minier (milliards de FCFA)	
Figure 13 : Objectifs d'évolution de la production et de la valeur ajoutée du secteur forêt-bois à l'horizon 2025	
Figure 14 : Valeurs unitaires des importations mondiales de produits du bois en 2008	
Figure 15 : Evolution du Gabon dans la chaîne de valeur de l'industrie du bois	
Figure 16 : Répartition territoriale des domaines industriels dévolus au bois	
Figure 17 : Evolution du positionnement du Gabon dans la filière bois mondiale	
Figure 18 : cartographie des terres cultivables au Gabon	
Figure 19 : matrice des segments agricoles et agro-industriels	
Figure 20 : cartographie des zones de valorisation des produits halieutiques et aquacoles	
Figure 21 : Cartographie des pôles économiques et emplois industriels directs par pôle	
Figure 22 : le pôle économique de l'Estuaire	
Figure 23 : le pôle économique de Moanda-Franceville	35
Figure 24 : le pôle économique de Lastourville-Koulamoutou	
Figure 25 : le pôle économique de Port-Gentil	
Figure 26 : le pôle économique de Bélinga	38
Figure 27 : le pôle économique de Booué	39
Figure 28 : le pôle économique de Lambaréné	40
Figure 29 : le pôle économique d'Oyem	41
Figure 30 : le pôle économique de Mouila-Ndendé	42
Figure 31 : le pôle économique de Mayumba	43
Figure 32 : impact du Gabon Industriel sur les flux annuels de transport (en tonnes)	46
Figure 33 : corridors et axes de développement des infrastructures de transport	47
Figure 34 : cartes des besoins en énergie par filière, projet et échéance (2016, 2020, 2025)	48
Figure 35 : cartographie des projets d'infrastructures en énergie électrique	49
Figure 36 : cartographie du projet Backbone Fibre Optique	50
Figure 37 : les plateformes économiques intégrées du Gabon Industriel	51
Figure 38 : les besoins d'emplois dans les métiers du Gabon industriel	51
Figure 39 : les déficits d'emplois dans les métiers du Gabon industriel	
Figure 40 : Répartition cible des flux des apprenants	
Figure 41 : les pôles de compétences	
Figure 42 : les pôles universitaires spécialisés	
Figure 43 : Evolution de l'offre de formation de main d'œuvre qualifiée par niveau	
Figure 44 : évaluation des investissements relatifs au Schéma Directeur National d'Infrastructure et la Stratégie	
Nationale d'Industrialisation (milliards FCFA)	
Figure 45 : Taux d'urbanication en 2020 et évaluation de la taille des marchés des pays cêtiers (milliards LISD)	

1.1. Une nouvelle ambition : faire du Gabon un pays émergent en moins d'une génération.

La stratégie nationale d'industrialisation représente une déclinaison du Plan Stratégique Gabon Emergent. Elle présente, au sein du pilier Gabon Industriel, les principales filières de diversification de l'économie gabonaise, notamment les mines, le bois, et l'agro-industrie (agriculture, pêche), en précisant pour chacune la vision d'avenir, la stratégie pour atteindre cette vision et les politiques à mener pour assurer de façon durable leur compétitivité. Ce pilier Gabon Industriel reflète par excellence le nouveau modèle de développement du Gabon. La figure 1 montre d'où vient la richesse créée aujourd'hui dans le pays. L'industrie, domaine qui dans les économies modernes génère le plus de valeur ajoutée et de richesse, ne représente que 8,2% du PIB. L'essentiel de la richesse créée provient des matières premières (le pétrole, les mines, l'agriculture et le bois), du secteur tertiaire (27,5%), et des services non marchands (principalement l'administration), ces derniers avec 8,4% contribuant plus que l'industrie. Le nouveau modèle se traduira au contraire par une augmentation significative de la valeur ajoutée locale grâce à une remontée des chaînes de valeur, en passant ainsi de l'agriculture et de la pêche vers l'agro-industrie, de la forêt vers le bois, de la mine vers la métallurgie et de l'exploitation pétrolière vers la pétrochimie. Bref, Il s'agira d'assurer la transition d'une économie de matières premières vers un pays industriel.

Figure 1 : le Gabon Industriel, reflet du nouveau modèle de développement du Gabon



1.2. Transformer la carte économique du Gabon par la valorisation locale et la gestion durable du vaste potentiel minier

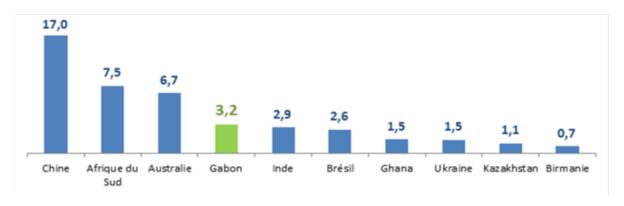
Un potentiel en friche et une nouvelle ambition

Le Gabon dispose d'un sous-sol riche en ressources minérales (fer, or, phosphate, potasse, uranium, phosphate, niobium, tantale, etc.). Pourtant, depuis plusieurs décennies, le secteur minier repose essentiellement sur l'exploitation du manganèse et contribue faiblement à l'économie (4% du PIB, 1,3% des recettes budgétaires hors pétrole, 1 500 emplois formels). La stratégie nationale d'industrialisation a donc dessiné une nouvelle ambition : faire du secteur minier et métallurgique un pilier majeur de l'économie gabonaise, en diversifiant l'exploitation des minerais (manganèse, fer, or, métaux rares, matériaux de construction) et en optimisant la valeur ajoutée locale, dans le cadre d'une gestion durable des ressources.

MANGANESE : Tripler d'ici 2020 la valeur ajoutée de la filière, en valorisant localement 35% de la production de minerai de manganèse.

Le Gabon dispose d'environ 250 millions de tonnes de réserves connues de manganèse. Ces réserves sont réparties dans trois principaux gisements, à savoir celui de Moanda (environ 150 millions de tonnes de manganèse), celui de Franceville (60 millions de tonnes) et celui de Ndjolé (30 millions de tonnes). Avec une production totale de 3,2 millions de tonnes en 2010, le Gabon est le quatrième producteur mondial de manganèse, derrière la Chine, l'Afrique du Sud et l'Australie et le deuxième de minerai de haute teneur (supérieure à 44%) derrière l'Australie. La COMILOG, filiale du Groupe français Eramet et de l'Etat gabonais (25%), qui exploite le gisement de Moanda, est le deuxième groupe mondial de manganèse.

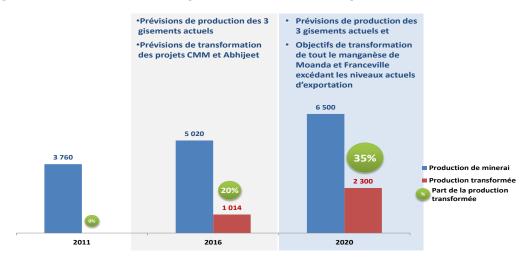
Figure 2 : production des principaux producteurs de minerai de manganèse en 2010 (en millions de tonnes de minerai)



Source: International Manganese Institute

Mais le Gabon ne tire pas suffisamment de richesse de son manganèse, beaucoup moins qu'un pays comme le Brésil dont la production de minerai est pourtant 25% inférieure à celle du Gabon. Ceci est dû au fait qu'il ne transforme à ce stade rien sur place, une tonne de manganèse transformée en ferromanganèse produisant une valeur ajoutée 2,9 fois supérieure à celle du minerai brut. Pourtant, alors que l'absence d'une offre d'énergie suffisante et compétitive constitue souvent le principal frein à la transformation locale, le Gabon dispose d'un potentiel hydroélectrique suffisant pour transformer la totalité de son manganèse. C'est pourquoi la transformation locale constitue désormais la priorité : elle doit atteindre 20% de la production en 2016 et 35% en 2025. La valeur ajoutée locale va ainsi tripler, passant de 293 milliards de FCFA en 2010 à 900 milliards de FCFA en 2025.

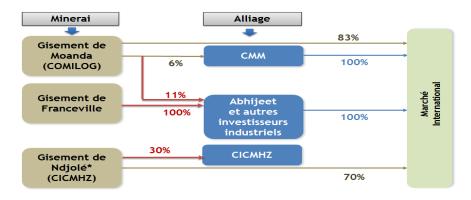
Figure 3 : Hypothèses de niveaux de production et de transformation locale du manganèse en 2016 et 2020 (en milliers de tonnes)



Source: Analyses Performances

Dans ce cadre, le Complexe Métallurgique de Moanda (CMM), construit par la Comilog avec une prévision de production de 65 000 tonnes de silicomanganèse et 20 000 tonnes de manganèse métal, démarrera en 2014 et sera alimenté par le barrage hydroélectrique de Grand Poubara. De même, le groupe indien Abhijeet, spécialiste de la production de ferro-alliages de manganèse, prévoit de mettre en place des capacités de production de 360 000 tonnes de ferromanganèse et 40 000 tonnes de silicomanganèse dans la Zone Economique Spéciale de Nkok. D'autres projets de transformation devront voir le jour, de façon à transformer la totalité du gisement de Franceville, 11% supplémentaires de la production de Moanda et 3% de la production de Ndjolé, permettant ainsi de transformer localement 2,4 millions de tonnes de manganèse, soit l'équivalent de la production supplémentaire de minerai de manganèse prévue d'ici 2020.

Figure 4 : schéma optimal de la filière en 2016

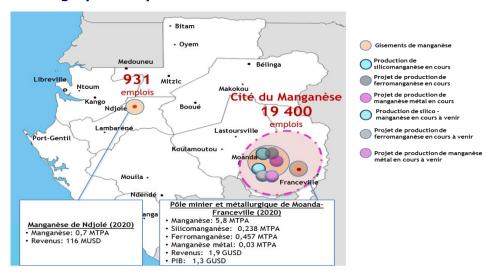


Source: Analyses Performances

Le regroupement à Moanda-Franceville de l'ensemble des unités industrielles approvisionnées à partir des gisements locaux (y compris Abhijeet), permettrait non seulement de rationaliser les coûts, mais également de créer à Moanda-Franceville un grand pôle économique de 30 000 emplois. En effet, la demande créée par cette concentration industrielle va favoriser le développement local d'une activité dynamique de sous-traitance et de services de soutien, d'un grand pôle de compétences autour de l'université de Masuku et de l'école des Mines et de la Métallurgie (en cours de construction), de même qu'une série d'infrastructures et de services (transports, télécoms, habitat, production

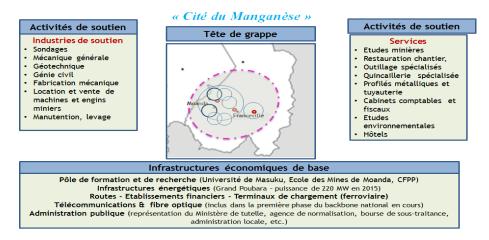
agricole). Ce regroupement des unités industrielles à Moanda et Franceville, favorisera ainsi la constitution d'un des plus facteurs les plus importants pour la compétitivité d'une Nation, à savoir la naissance d'un cluster ou d'une grappe sectorielle forte et intégrée à Moanda Franceville, qui deviendra à l'horizon 2025 une Cité du Manganèse de rang mondial.

Figure 5 : cartographie du pôle minier de Moanda-Franceville



Source: Analyses Performances

Figure 6 : Le « cluster » minier et métallurgique de Moanda-Franceville



L'encadré suivant montre les six projets industriels majeurs (en cours ou à venir) qui seront au cœur de cette Cité du Manganèse de Moanda-Franceville.

Dans le cadre de sa stratégie de développement COMILOG a initié un projet d'extension des capacités de production de manganèse du Gisement de Moanda. Le projet permettra d'accroître la production à quatre (04) millions de tonnes de manganèse par an, contre 3,5 millions actuellement.

Projet 2

MISE EN EXPLOITATION DU GISEMENT DE MANGANESE DE FRANCEVILLE

Cette mise en exploitation permettra de produire 1,8 millions de tonnes de manganèse annuellement. Pour cela, l'Etat attribuera dès 2013 une licence d'exploitation du gisement, la mise en œuvre du projet permettant de créer 900 emplois. La totalité du minerai extrait approvisionnera des usines de transformation locale.

Projet 3

TRANSFORMATION DU MANGANESE - ABHIJEET

La compagnie Abhijeet réalisera deux projets de transformation du manganèse au Gabon. Le premier projet vise à mettre en place, en 2016, une usine de production de silicomanganèse d'une capacité annuelle de près de 40 000 tonnes grâce à un investissement direct de 7,5 milliards de FCFA. 236 nouveaux emplois seront créés. Le second projet d'Abhijeet est la construction d'une usine de production de ferromanganèse d'une capacité annuelle d'environ 320 000 tonnes. 68 milliards de FCFA seront investis et près de 1700 nouveaux emplois seront créés. Ces deux unités industrielles pourront être approvisionnées par du minerai de manganèse extrait des gisements de Moanda et de Franceville.

Projet 4

TRANSFORMATION DU MANGANESE - CMM

Ce projet réalisé par COMILOG vise à mettre en place au Gabon, en 2013 et en 2014, deux unités de transformation du manganèse. La première usine, qui requiert un investissement direct de 13,5 milliards de FCFA, permettra de produire annuellement de près de 65 000 tonnes de silicomanganèse. 311 nouveaux emplois seront créés. La seconde unité est la construction d'une usine de production de manganèse métal d'une capacité annuelle d'environ 20 000 tonnes. 40 milliards de FCFA seront investis par COMILOG et 90 nouveaux emplois seront créés. Les deux usines seront approvisionnées par du minerai de manganèse extrait des gisements de Moanda.

Projet 5

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS POUR LA TRANSFORMATION SUPPLEMENTAIRE D'UN MILLION DE TONNES DE MANGANESE A MOANDA

Afin de valoriser 35% du manganèse extrait au Gabon, 2,3 millions de tonnes de manganèse devront être transformées localement en 2025. Or, les capacités de transformation prévues avec les projets de CMM et d'Abhijeet permettront de transformer 1,4 millions de tonnes, soit un taux de transformation locale de 21,5% du manganèse. Des capacités de transformation supplémentaires, d'environ seront donc nécessaires d'ici 2025 pour atteindre l'objectif de 35% de transformation locale. L'Etat gabonais devra donc attirer de nouveaux investisseurs (sans doute deux à trois industriels) pour la transformation supplémentaire à Moanda d'environ 1 million de tonnes de manganèse.

Projet 6

LE DOMAINE INDUSTRIEL DE SOUS-TRAITANCE DE MOANDA

Le lancement des activités du Complexe Métallurgique de Moanda (CMM) et le regroupement à Moanda des unités de transformation d'Abhijeet permettront de concentrer les activités de production et de transformation du manganaèse et contribueront ainsi au développement d'une grappe minière et métallurgique dans la région de Moanda-Franceville. Le projet de domaine industriel de sous-traitance vise à attirer au sein de cette région une masse critique d'entreprises et d'institutions de soutien à cette grappe. La création d'une bourse de sous-traitance permettra de faciliter l'accès des entreprises de sous-traitance aux opportunités d'affaires offertes par les donneurs d'ordres souhaitant recourir à des services externalisés.

FER : Développer les infrastructures stratégiques (port, chemin de fer, énergie) et bâtir un grand pôle minier et métallurgique à Belinga,

Les ressources connues de fer du Gabon s'élèvent à plus de deux (02) milliards de tonnes, répartis dans une dizaine de gisements, dont le grand gisement de Bélinga (estimé à 1 milliard de tonnes). Leur exploitation suppose cependant deux préalables majeurs. D'une part, une connaissance du niveau réel de réserves et de la teneur précise du minerai, indispensable pour un bon arbitrage sur la stratégie industrielle, d'autre part le développement des infrastructures de base, notamment un port en eaux profondes, une ligne de chemin de fer et les infrastructures d'énergie électrique. 200 à 500 MW d'énergie électrique (en fonction du niveau de transformation du minerai).

Le choix stratégique d'apporter un maximum de valeur ajoutée locale dans la filière se traduira par un mix de production dominé par la deuxième transformation (produits agglomérés-pellets), du minerai brut ou enrichi et une petite production d'acier, en fonction du gaz disponible et de la demande au niveau régional. Ce mix sera déterminé de façon précise suite à la réalisation des études techniques requises sur les gisements. Il se traduira dans tous les cas par l'érection d'un grand pôle minier et métallurgique à Belinga (production de minerais de fer et de pellets) et la mise en place d'une mini-aciérie à l'Île Mandji.

Gabon Steel

Bitam
Oyem

Batouala

Bitam
Oyem

Batouala

Fillière Fer en 2025

Investissements: 4.000 milliards de FCFA
Exportations: 3.000 milliards de FCFA
Valeur ajoutée: 2.000 milliards de FCFA
Emplois directs et indirects: 33.000

Figure 7 : la « Cité du Fer » à l'horizon 2025

Source : Analyses Performances

Le développement de la filière du fer nécessitera des partenariats stratégiques permettant au Gabon de faire face aussi bien aux investissements en amont (infrastructures, exploitation des gisements), à la mise en place en joint-venture de Gabon Steel (usine de production de pellets et mini-aciérie), qu'à la sécurisation des débouchés commerciaux. Parmi ces partenaires, il convient de distinguer les groupes miniers classiques, qui recherchent avant tout l'approvisionnement en minerai dans le cadre d'une stratégie de transformation à l'échelon mondial, des autres partenaires potentiels, en particulier les pays du MENA (Middle East North Africa) dont les besoins en pellets, estimés à 19 MT en 2020, pourrait être entièrement satisfaite par la production de Gabon Steel à Belinga.

L'encadré suivant montre les huit projets majeurs qui permettront l'érection de la Cité du fer de Belinga et la pleine valorisation du potentiel en fer du Gabon

Encadré 2 : projets industriels majeurs de la Cité du Fer

Projet 1 Inventaire des GISEMENTS

Ce projet consistera à effectuer les inventaires et études techniques permettant une bonne connaissance des ressources. Le projet démarrera avec le gisement de Bélinga et se poursuivra avec les inventaires des gisements de Mont Mbilan, Milingui, Boka-Boka, Batouala.

Projet 2 LE PORT EN EAUX PROFONDES

Un port en eaux profondes capable d'accueillir des navires capesize doit être construit pour permettre l'évacuation du minerai de fer et des produits transformés à Bélinga. Une étude doit être menée afin de déterminer le site qui représente le meilleur choix technico-économique.

Projet 3 LE CHEMIN DE FER

L'exploitation du gisement de fer de Bélinga exigera une mise à niveau de l'Infrastructure ferroviaire du Transgabonais. Outre la construction d'un lien reliant le site de Bélinga au Transgabonais (voie ferrée Booué-Bélinga), cette mise à niveau comprend le doublement de la voie ferrée en Booué et Libreville.

Projet 4 LE BARRAGE HYDROELECTRIQUE DE BOOUE

Le développement du gisement de fer de Bélinga nécessitera une capacité de production d'énergie électrique de 200 à 500 MW en fonction du niveau de transformation du minerai. Cette énergie sera fournie grâce à l'exploitation du potentiel hydroélectrique de Booué. Ce potentiel est estimé à plus de 600 MW.

Projet 5 EXPLOITATION DU GISEMENT DE FER DE BELINGA

Ce projet consiste à promouvoir la mise en exploitation en 2025 du gisement de fer de Bélinga, pour produire annuellement environ 25 millions de tonnes de minerai de fer. Il comprend également la mise en place d'une unité de pelletisation d'une capacité annuelle d'environ 18 millions de tonnes de pellets. Cette unité approvisionnera en pellets l'usine de production de DRI. Ainsi, l'Etat favorisera, dans le choix de l'exploitant du gisement, une compagnie minière proposant un taux de transformation maximale en pellets (DR/BF) ainsi que l'approvisionnement en DR pellets une mini-aciérie intégrée et installée au Gabon.

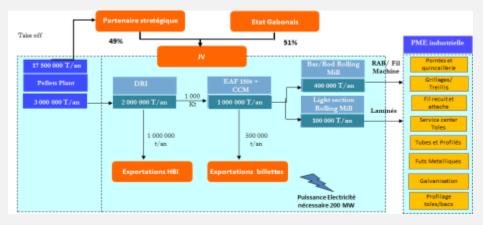
Au-delà du principal gisement de Bélinga, ceux de Boka-Boka, Batouala feront également l'objet d'une promotion active. Ensemble, ces gisements pourront produire environ dix (10) millions de tonnes de minerais de fer, dont une partie sera transformée en pellets sur place. Ainsi, l'Etat favorisera, pour l'exploitation de ces gisements, des compagnies minières disposées à approvisionner l'unité de production de pellets.

Projet 6

CRÉATION D'UNE MINI-ACIÉRIE INTÉGRÉE - GABON STEEL

Ce projet vise à créer au niveau de la zone économique de l'Île Mandji une mini-aciérie produisant annuellement 2 millions de tonnes de DRI, 1 million de tonnes d'acier et 500000 tonnes de produits laminés. Cette usine pourrait exporter 1 000 000 de tonnes de HBI par an vers les marchés des pays du Golf qui se spécialisent dans la filière DRI et qui vont connaître un besoin non couvert d'au moins 3,5 millions de tonnes de DRI d'ici 2015. De plus, 500 000 tonnes de billettes pourraient être exportés vers les marchés mondiaux. Gabon Steel sera créée dans le cadre d'une joint-venture entre l'Etat gabonais et un partenaire stratégique de référence. Certains pays du Golfe, notamment le Qatar, les Emirats et l'Arabie Saoudite apparaissent comme de potentiels partenaires stratégiques du Gabon pour développer la filière DRI. La mise en œuvre de programmes d'investissements publics nationaux, l'intégration économique régionale ainsi que le ciblage des marchés majeurs de la région (Angola, RDC...) seront nécessaires pour absorber la production de la mini-aciérie.

Figure 8 : schéma de développement du projet Gabon Steel



Sources: Performances

Projet 7

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DANS LA FILIERE DU FER

Ce projet vise à promouvoir les investissements pour la mise en en exploitation des gisements de fer Mont-Mbilan et de Milingui.

Les ressources du gisement de Mont-Mbilan sont estimées à environ 150 millions de tonnes de minerai de fer avec une teneur moyenne de 45%. Le développement de ce gisement permettra de produire annuellement cinq (05) millions de tonnes de minerai de fer.

Les ressources du gisement de Milingui sont estimées à environ 150 millions de tonnes de minerai de fer avec une teneur moyenne de 50%. Le développement de ce gisement permettra de produire annuellement environ cinq (05) millions de tonnes de minerai de fer. La stratégie minière projette une mise en exploitation des gisements de Mont-Mbilan et de Milingui en 2020. Dans cette optique, le gouvernement du Gabon attribuera des permis de recherche dès 2013.

Projet 8

MISE EN PLACE DE LA CITE DU METAL

La Cité du Métal permettra de réunir à l'Île Mandji et autour de Gabon Steel une trentaine de PME industrielles pour transformer les aciers laminés en produits finis destinés aux marchés domestiques et régionaux de la construction. La Cité du Métal constituera un véritable pôle métallurgique régional d'environ 7 500 emplois.

METAUX RARES : Confirmer le potentiel et ériger un grand pôle économique intégré Port Gentil-Lambaréné, autour de trois filières : les hydrocarbures, la pétrochimie et les métaux rares.

Le Gabon dispose, à travers le gisement polymétallique de Mabounié, d'un potentiel de classe mondiale dans les métaux rares (5% des réserves mondiales, dont 30% des réserves de niobium, 10% des réserves de tantale, des terres rares, de l'uranium et des phosphates). S'il se confirme, ce potentiel se traduirait par le développement d'un pôle minier important à Lambaréné (métaux rares). Les complémentarités avec le pôle Hydrocarbures de l'Ile Mandji favoriserait également, si les infrastructures de transport le permettent, un renforcement du pôle pétrochimique de l'Ile Mandji (production d'urée et d'engrais composés) et au final l'érection d'un grand pôle économique intégré allant de Port gentil à Lambaréné, s'appuyant sur les hydrocarbures, la pétrochimie et les métaux rares. Le développement du gisement de Mabounié constitue cependant un projet complexe qui nécessite dans l'immédiat la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire et forte, travaillant en étroite collaboration avec le partenaire privé. La maîtrise des risques environnementaux liés au projet (matières et déchets radioactifs, produits chimiques...) requiert également un renforcement du cadre légal et institutionnel.

OR: Accélérer l'extraction pour atteindre une production cumulée de 50 tonnes d'ici 2025.

Le potentiel aurifère du Gabon est resté quasi-intact, avec un début de production avant l'indépendance (15 tonnes entre 1936 et 1960), qui s'est ensuite fortement ralentie: la production, essentiellement artisanale, est estimée aujourd'hui à 300 kg par an. Deux caractéristiques spécifiques de l'or ont cependant déterminé la nouvelle priorité accordée à cette filière: 1) L'or présente une valeur ajoutée maximale dès l'extraction, 2) l'or représente un des instruments de placement financier à long terme les plus recherchés. L'objectif est donc désormais d'accélérer son extraction tout en maîtrisant le risque environnemental, pour atteindre une production cumulée de 50 tonnes d'or sur la période 2013-2025. Grâce au partage de production, un fonds « Or » de 250 milliards FCFA sera constitué, actif financier pour lever des fonds et réserve pour les générations futures. Ce développement de la production aurifère passera par la mise en exploitation de 4 grandes mines, de 10 petites mines portées par des investisseurs nationaux, et un meilleur encadrement de l'exploitation artisanale, les orpailleurs se regroupant en coopératives avec l'appui de la Société Equatoriale de Mines (SEM).

Fer Or Industriel Uranium & Manganèse

Aires Protégées/Gérées

Zones de Ressources Minérales Potentielles (Mn, Fe, U, P.GE, Au, Diamant)

Routes Chemin de Fer Transgabonais

Figure 9 : cartographie des sites aurifères connus au Gabon

L'encadré suivant montre les quatre projets qui permettront de traduire cette nouvelle ambition du Gabon dans la filière aurifère.

Encadré 3 : projets industriels majeurs de la Cité du Manganèse

Projet 1

MISE EN PLACE D'UN FONDS "OR"

Ce projet consiste en la mise en place d'un fonds « or » d'un montant de 250 milliards de FCFA. Ce fonds vise à capitaliser les revenus tirés de l'extraction de l'or à travers plusieurs options d'utilisation. Ces options pourront être la constitution de réserves pour les générations futures, la constitution de réserves pour couvrir les risques financiers, le financement de grands projets de l'Etat, la constitution d'un fonds de garantie pour le financement des projets de l'Etat. Le fonds sera constitué grâce à la mise en place d'un mécanisme de partage de production avec les opérateurs des grandes mines ainsi qu'au rachat par l'Etat de la totalité de l'or produit par les petites mines, par les coopératives d'orpailleurs et par les orpailleurs individuels.

Projet 2

PROMOTION DES MINES D'OR

Ce projet vise à organiser une promotion active de potentiel aurifère du Gabon afin d'atteindre les objectifs de production d'or à l'horizon 2020. Pour les compagnies minières actuellement en phase d'exploration, vingt (20) permis sont en cours de validité. Seul un (01) permis fait l'objet d'une exploitation. Ce projet de promotion permettra d'une part d'évaluer les probabilités de découverte de réserves exploitables par les opérateurs, et d'autre part d'accélérer les travaux d'exploration, notamment grâce à une prise de participation financière de l'Etat dans les projets à forte probabilité de découverte. Par ailleurs, A l'issue les permis arrivant à expiration ou non attribués feront l'objet d'une démarche de promotion et d'attribution rapide.

Projet 3

DEVELOPPEMENT DES PETITES MINES D'OR

Deux objectifs sont liés à ce projet. Le premier objectif est de promouvoir la mise en exploitation d'au moins dix (10) petites mines d'or par des opérateurs dont les prospects de réserves potentielles ne dépassent pas quelques centaines de Kg à quelques tonnes. Des permis de petite mine seront attribués à la S.E.M. D'autres opérateurs nationaux pourront également obtenir des permis dans le cadre de contrats de partage de production et de participations financières de l'état. La définition d'un cadre juridique spécifique aux petites mines constitue un préalable indispensable au développement des petites mines.

Le second objectif est d'organiser l'exploitation artisanale à travers la création de 100 coopératives d'orpaillage regroupant, en moyenne, dix (10) orpailleurs. L'encadrement de ces coopératives sera confié à la Société Equatoriale des Mines (SEM). Le regroupement des orpailleurs en coopératives permettra de faciliter l'assistance technique apportée, d'effectuer un suivi plus efficace des résultats de cette assistance et de minimiser les risques de défaillances des bénéficiaires de l'encadrement de la SEM. Toutefois, des milliers d'orpailleurs sont dénombrés à travers le pays. Un recensement méthodique doit permettre de planifier l'organisation de ces coopératives par région et d'évaluer les volumes de productions attendues. Par ailleurs, il sera nécessaire de résoudre les conflits entre les titres de propriété d'orpaillage et les permis de recherche pour les grandes mines, qui bien souvent se chevauchent. En principe, une restriction du type de matériel utilisé pour l'exploitation artisanale associée à une limitation des surfaces et des profondeurs excavées devraient permettre de concilier les l'orpaillage et la prospection de grandes mines.

Projet 4

CREATION D'UNE UNITE D'AFFINAGE D'OR

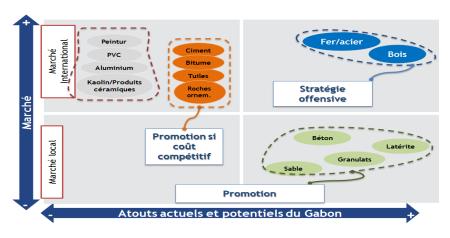
La mise en œuvre des deux projets 1 et 2 permettra au Gabon de produire de l'or brut en poudre, pépites et lingots. Après transformation en lingots de l'or en poudre et en pépites, l'affinage permet de purifier l'or. Une unité d'affinage d'une capacité de 4 à 5 tonnes par ans représente un investissement raisonnable et amorti soit par la valeur ajoutée qu'elle apporte au lingot, soit par la récupération des autres métaux valorisables associés à l'or produit au Gabon. Ainsi, 100% de la valeur de l'or restera dans le pays.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION : Baisser les prix grâce à la promotion des matériaux locaux et à la concurrence.

La demande mondiale en matériaux de construction sera très forte, en partie tirée par l'énorme besoin de rattrapage de l'Afrique en infrastructures et en logement, en commençant par le Gabon où les chantiers du Schéma Directeur National d'Infrastructure entraîneront une très forte demande. Le bois et les produits métallurgiques, dans lesquels le pays possède de solides atouts, constitueront le fer de lance du Gabon sur les marchés régional et mondial des matériaux de construction. Pour les matériaux pondéreux disponibles au Gabon (sable, béton, granulats, latérite), la production locale sera fortement stimulée pour disposer d'une offre importante et à bon prix. Pour les matériaux de construction qui peuvent être facilement importés du marché mondial mais où le Gabon possède la matière première (tuiles, roches ornementales, bitume, ciment), la production locale sera encouragée à condition qu'elle puisse se faire à un coût compétitif. C'est le cas

notamment du ciment, où le prix de la tonne vendue localement, aujourd'hui à 100 000 F CFA, ne devra pas dépasser 75000 F CFA. Sur ces différents matériaux de construction, de nouvelles PME gabonaises verront le jour. Pour cela, la délivrance des permis et les procédures administratives seront facilitées afin de permettre l'ouverture de nouvelles carrières, ceci dans un cadre clair et une régulation stricte de l'exploitation et de la commercialisation.

Figure 10 : les segments de matériaux de construction au Gabon



Sources: Performances

L'encadré suivant montre les trois projets qui permettront le développement de l'offre locale et à bon prix de matériaux de construction :

Encadré 4 : projets industriels majeurs de la Cité du Manganèse

Projet 1

PROMOTION DES MATERIAUX LOCAUX

Ce projet consiste à stimuler fortement la production locale de matériaux de construction (sable, béton, granulats, latérite, ciment, tuiles, roches ornementales, bitumes) pour disposer d'une offre suffisant et à bon prix. Dans cette optique, une restructuration industrielle de CIMGABON permettra de répondre à la demande domestique en ciment et de restaurer la compétitivité de la production nationale. Ainsi, il est prévu un doublement des capacités de production de la compagnie CIMGABON, ainsi qu'une restructuration de ses activités visant optimiser les coûts et réduire le prix du ciment. Par ailleurs, la création d'une société de dragage et de fourniture de sable à Libreville permettra de renforcer l'offre locale et la concurrence. L'enjeu pour le Gouvernement et pour l'ensemble des gabonais est la réduction des coûts de construction.

Projet 2

CREATION D'UN CENTRE D'ETUDES ET DE PROMOTION DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Le Centre d'Etudes et de Promotion des Matériaux de Construction aura pour objectif de favoriser l'utilisation des matériaux de construction produits au Gabon en évaluant leurs caractéristiques techniques et leur adéquation aux différents besoins dans la construction.

Le développement du secteur minier et métallurgique permettra d'ici 2025 de sortir de la dépendance du pétrole.

Le développement du secteur minier va ainsi redessiner dans les 15 prochaines années la carte économique du Gabon, en favorisant l'émergence de 3 grands pôles économiques. Le pôle du Manganèse à Moanda-Franceville, qui verra l'émergence d'ici 2016 d'un bassin économique extrêmement dynamique, le pôle des Hydrocarbures et de la Pétrochimie, à Port Gentil, qui va se renforcer d'une part avec la relance de l'exploitation pétrolière, les nouvelles unités de raffinage et de production d'engrais et demain de DRI et d'acier et une politique volontariste de développement d'un réseau local de PME sous-traitantes; et de l'autre la naissance progressive à Lambaréné d'un pôle Métaux rares avec de très fortes synergies entre les deux pôles. Enfin, le pôle Fer de Bélinga, avec d'abord de grand chantier d'infrastructures, puis l'érection d'une grappe minière de rang mondial.

Cluster
Hydrocarbures
Pétrochimie

Regente Sange

Tehbange

Meyumba

Regulation State

Cluster

Medouneu

Regulation State

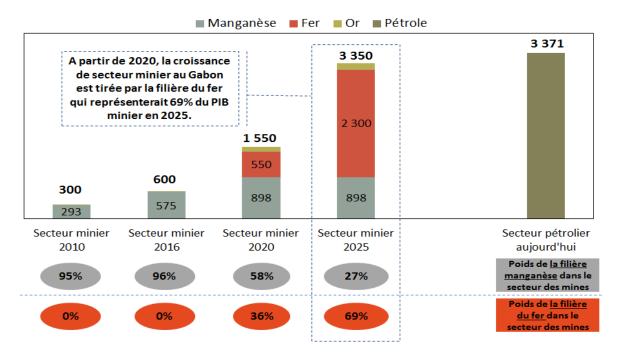
Regulation Sta

Figure 11 : les futures grappes pétrolières et minières du Gabon

Sources: Performances

Ainsi, le PIB du secteur minier va doubler d'ici 2016 grâce à la transformation du manganèse, quintupler d'ici 2020 avec l'impact des premières diversifications (les premiers gisements de fer, l'or) et dépasser en 2025 le PIB actuel du secteur pétrolier avec le démarrage de Bélinga. Ce pilier des mines est le premier levier du Gabon Industriel qui permettra de ne plus dépendre du pétrole, et la dynamique est déjà en cours.

Figure 12: évolution de la contribution au PIB gabonais du secteur minier (milliards de FCFA)



Source: Analyses Performance

1.3. Bâtir une industrie locale de transformation du bois diversifiée, innovante et compétitive

Des ressources exceptionnelles à protéger et mieux valoriser

Le Gabon dispose d'un riche potentiel forestier permettant de bâtir l'une des filières forêt-bois les plus importantes d'Afrique. La forêt gabonaise s'étend sur 22 millions d'ha dont 40 % à l'état primaire. Elle représente 82 % de la superficie totale du pays et constitue, après celle de la RDC, la plus grande forêt du bassin d'Afrique Centrale, second plus grand massif de forêts tropicales au monde après l'Amazonie. Le potentiel de biodiversité de la forêt gabonaise est également remarquable, avec environ 400 essences connues, dont une soixantaine commercialement exploitables, une diversité d'espèces animales, de nombreux produits forestiers non ligneux (PFNL) et un important stock de carbone.

Le secteur forestier constituait le pilier de l'économie gabonaise avant la montée en puissance du pétrole. Bien que sa part dans l'économie ait décliné, la filière forêt-bois n'en demeure pas moins un des contributeurs les plus importants de l'économie nationale, du fait de son poids dans l'emploi (20 000 emplois directs et indirects en 2011), des effets d'entraînement sur le reste de l'économie et de son impact sur l'aménagement du territoire national.

Face au retard pris dans la transformation locale du bois, l'Etat a interdit l'exportation de grumes à partir de l'année 2010. Malgré une baisse de la production forestière dans sa première année d'application, cette décision se traduit déjà par un niveau record des exportations dès 2011. Mais cette décision ne constituait que la première étape d'une nouvelle ambition. La vision à l'horizon 2025 est de « faire du Gabon un leader mondial du bois tropical certifié, porté par une industrie innovante, valorisant pleinement une forêt désormais sous aménagement durable, puits de carbone et sanctuaire de biodiversité ».

Créer d'ici 2025 cinq fois plus de richesses en exploitant une surface forestière plafonnée à un seuil garantissant sa gestion durable

Les objectifs visés dans la filière forêt-bois sont doubles. Il s'agit d'une part de porter sa contribution au PIB à 360 milliards de francs CFA en 2025, soit cinq fois plus de richesse qu'en 2011 et de générer quatre fois plus d'emplois directs et indirects. Il s'agit d'autre part de veiller scrupuleusement à la gestion durable de la ressource forestière en réduisant de 13 à 11 millions d'ha la superficie forestière exploitée.

Deux leviers seront critiques pour réaliser ces objectifs; D'une part, une amélioration significative du rendement forestier: la limitation à 11 millions d'ha des surfaces exploitables nécessitera d'améliorer le rendement moyen des exploitations forestières, qui devra atteindre 7,5 m3 / ha pour pouvoir répondre au développement de la demande locale en bois, ceci en particulier grâce à la diversification des essences exploitées. D'autre part la transformation plus poussée du bois, afin d'améliorer la valeur ajoutée du secteur.

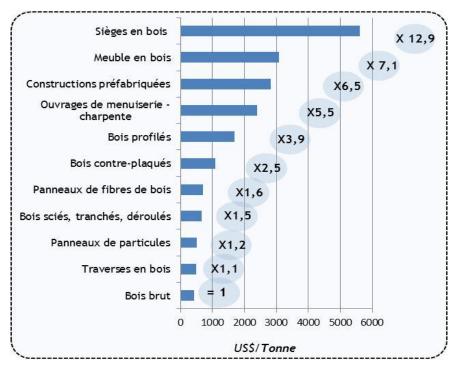
Figure 13 : Objectifs d'évolution de la production et de la valeur ajoutée du secteur forêt-bois à l'horizon 2025

	2011	2025	Evolution 2011 - 2025
Surface exploitée (en millions d'ha)	13	11	-15%
Volume de production de bois (en m3)	669 000	1 590 000	x2
Chiffre d'affaires bois ouvrés (en milliards de F CFA)	350	1 000	х3
Valeur ajoutée (en milliards de F CFA)	70	360	x 5
Exportations (en milliards de F CFA)	336	600	x1,8
Emplois (directs et indirects)	20 000	80 000	x4

Priorité à des segments de forte valeur ajoutée

L'analyse de la production et des échanges de produits du bois en 2011 souligne la fragilité du secteur forêt-bois: une filière de transformation extravertie, exportant 82% de sa production, alimentant marginalement une seconde transformation très limitée et une troisième transformation embryonnaire. La stratégie d'industrialisation du secteur doit aboutir à l'horizon 2025 à une filière intégrée dont la transformation primaire sera en grande partie valorisée localement par une seconde transformation forte, notamment dans le segment des contreplaqués. Cette deuxième transformation fournira en matériaux de qualité une troisième transformation compétitive, qui se positionnera comme un spécialiste de la maison en bois tropical et des éléments de construction en bois.

Figure 14 : Valeurs unitaires des importations mondiales de produits du bois en 2008



Source: ITC Trademap

Concentrer les exportations de première transformation du bois sur les marchés de valeur

La première transformation gabonaise dispose d'une base industrielle relativement développée avec une forte prédominance d'unités de sciage. Cette base n'est cependant pas assez compétitive du fait d'un rendement matière faible, particulièrement pour le sciage, de coûts de transport exorbitants et d'un coût de main d'œuvre élevé. La filière de déroulage, grâce à un meilleur rendement matière, dégage une rentabilité supérieure. Le Gabon renforcera sensiblement la compétitivité de la première transformation qui est déterminante pour la compétitivité de l'ensemble de la filière. Il approvisionnera à hauteur de 60% de sa production la transformation secondaire locale et ciblera, pour 40% de la production exportée, les marchés de bois tropical certifié en Europe, en Amérique du Nord et en Asie à plus forte valeur, ainsi que les marchés africains en forte croissance et à plus forte marge.

Développer une industrie forte de 2TB et se positionner comme un spécialiste mondial du contreplaqué

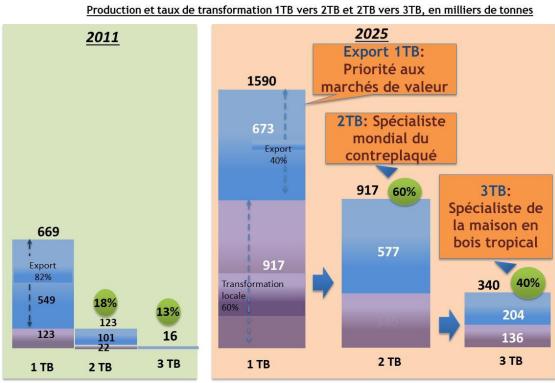
L'industrie de deuxième transformation de bois au Gabon repose sur un faible nombre d'entreprises: en 2010, on recensait cinq (5) unités de production de contreplaqués en fonctionnement avec une production annuelle de 71 000 m3 dont 77% étaient exportés. On note cependant une progression sensible des volumes de contreplaqués exportés depuis 2005. Le Gabon dispose avec les contreplaqués Okoumé d'un produit de qualité, qui améliore sensiblement sa compétitivité dans la seconde transformation. Le développement de nouvelles capacités de production de contreplaqués sera l'axe privilégié à court et moyen terme pour le renforcement de l'industrialisation de la filière bois. Le Gabon se positionnera pour devenir, à moyen terme, un exportateur majeur de contreplaqués avec un produit phare autour de l'Okoumé mais, aussi, en diversifiant les essences de déroulage.

Le rendement de la filière du sciage sera sensiblement amélioré par le développement des activités d'aboutage, de production de lamellés collés et la fabrication de panneaux. Toutefois, le développement d'une telle industrie au Gabon est contraint par la dispersion des unités de transformation et le coût élevé de transport de la matière. La mise en place des Domaines Industriels du Bois (DIB), qui concentreront des quantités de résidus plus grandes, permettra de réaliser les effets d'échelle nécessaires au développement de cette filière.

Faire émerger une industrie compétitive de 3e TB et positionner le Gabon comme un spécialiste de la maison en bois tropical et des éléments de construction

L'industrie de troisième transformation du bois est encore embryonnaire au Gabon. Elle est limitée à un nombre réduit d'entreprises industrielles (ECOWOOD, COREDE) et à une multitude d'entreprises artisanales. Ce segment constitue cependant un maillon clé de la stratégie d'industrialisation, par ses effets structurants sur l'ensemble de la filière forêt-bois, notamment l'intégration des acteurs, la formation d'une grappe industrielle forte, le développement des compétences et l'augmentation de la valeur ajoutée. Ainsi, le Gabon ambitionne de développer un tissu industriel compétitif de troisième transformation qui exploitera le marché en forte expansion de la construction en bois et des éléments de construction, particulièrement sur les marchés régionaux qui connaissent une urbanisation accélérée.

Figure 15 : Evolution du Gabon dans la chaîne de valeur de l'industrie du bois



Renforcer la compétitivité de l'ensemble de la filière bois

La réussite de la stratégie d'industrialisation suppose la constitution d'une filière forêt-bois intégrée et compétitive. Pour cela, le Gabon agira sur les six leviers suivants afin de surmonter les contraintes actuelles du secteur :

- 1. La gestion durable des ressources forestières: l'Etat rendra effectif la généralisation de l'aménagement durable pour une gestion de long terme des capacités forestières, assurant une disponibilité suffisante des ressources en bois pour les industriels. La certification durable (FSC, PAFC) sera favorisée et un dispositif de développement de la connaissance et de contrôle des ressources (incluant la finalisation du processus «FLEGT») sera mis en place. Cette orientation donnera une prime de qualité aux produits du bois gabonais et préservera leur accès aux marchés exigeants sur la légalité et la certification du bois, de plus grande valeur.
- 2. La mise en place de domaines industriels dévolus au bois (DIB et ZES): Cinq DIB et deux ZES seront aménagés pour offrir aux industriels des plateformes opérationnelles compétitives. Ces plateformes disposeront des infrastructures et services nécessaires aux activités industrielles, ainsi que des équipements mutualisés, avec notamment des capacités de cogénération, de séchage et un guichet unique pour les services administratifs. La proximité des DIB avec les zones d'exploitation forestière réduira les coûts de transport et une production à plus grande échelle permettra une meilleure valorisation des résidus et une réduction des coûts de production.

Bitam Ovem Medouneu Mitzic Bélinga Libreville Makokou Booué DIB Ndjolé Lambaréné Okondja astoursville DIB DIB Moanda Franceville Mouila Ndendé Banga Tchibanga Binza **Aayumba**

Figure 16 : Répartition territoriale des domaines industriels dévolus au bois

3. **Une fiscalité dégressive en fonction de la transformation**: les industries de deuxième et troisième transformation seront soutenues par un dispositif fiscal incitatif, les exonérant éventuellement des taxes à l'exportation.

- 4. L'amélioration du cadre des affaires: l'investissement industriel sera également favorisé par une organisation administrative améliorée, avec un guichet unique facilitant les procédures administratives et des unités d'appui à l'investisseur capables de prendre en charge la mise en œuvre de projets complexes.
- 5. Le soutien au financement pour la 2TB et la 3TB: l'Etat mettra en place de nouveaux outils de financement pour soutenir la transformation locale poussée du bois (2TB et 3TB) notamment une ligne de financement, un fonds de garantie et un fonds d'investissement.
- 6. L'amélioration des infrastructures et de la logistique de transport : la faiblesse des infrastructures et services de transport constitue aujourd'hui un handicap de la filière « forêt-bois ». Pour y remédier, le Gabon a élaboré un Schéma Directeur National des Infrastructures qui permettra de mettre à niveau les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires, et d'assurer la bonne desserte des DIB et ZES. La régulation des services portuaires et de transport ferroviaire favorisera un cadre plus concurrentiel dans les services aux entreprises. Par ailleurs, au niveau de la logistique portuaire, les redevances et tarifs portuaires seront ajustés et les infrastructures modernisées afin de réduire les coûts de passage portuaire. Par ailleurs, pour assurer une meilleure desserte du marché régional, le Gabon favorisera le développement d'une ligne maritime régionale régulière desservant les principaux ports de la côte atlantique africaine. Le Schéma Directeur National des Infrastructures permettra également de développer les infrastructures électriques pour faire face aux besoins supplémentaires du secteur forêt-bois, d'environ 100 MW à l'horizon 2025.

Lancer un programme de mise à niveau des structures artisanales à fort potentiel

Une attention particulière sera apportée à la filière artisanale gabonaise pour l'aider à se structurer et à mieux participer à l'industrialisation du secteur. l'Etat soutiendra les unités artisanales prometteuses en favorisant leur évolution vers une production semi-industrielle ou industrielle. Il favorisera, notamment, le déplacement des menuisiers de la zone périurbaine de Libreville vers la ZES de Nkok. Dans ce cadre, un programme d'encadrement permettra de renforcer leurs activités i) en mutualisant l'accès au bois séché, au bois certifié et aux matériaux et équipements de meilleure qualité, ii) en facilitant les procédures administratives et iii) en ouvrant l'accès aux marchés de mobilier national.

Evoluer résolument vers une filière de bois industrialisée et innovante

Au-delà du renforcement de la compétitivité de la filière à court terme, le Gabon vise une industrie forte et innovante à l'horizon 2025. Le graphique 17 montre la trajectoire prévue, de pays forestier avec une filière bois à faible valeur ajoutée vers un pays avec une filière bois réellement industrialisée. Quatre leviers favoriseront cette transition.

Le premier levier est la mise en place d'une interprofession forte (« la Maison du Bois »): Le développement de la filière « forêt-bois » nécessite la mise en place d'un cadre de concertation permanent et mieux organisé entre les différents intervenants de la filière. L'Etat soutiendra dans ce cadre l'émergence d'une interprofession forte, fédérant l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois et suscitant des synergies, stimulant l'innovation et offrant des opportunités d'affaires pour les industriels du bois, à l'image de la fédération du bois « Lignum » en Suisse. Cela se traduira notamment par un appui à la mise place en d'une « Maison du Bois », cadre de référence, de rencontre et de coordination entre les acteurs de la filière. De

plus, un partenariat plus étroit entre l'Etat et les acteurs de la filière assurera plus de réactivité et d'efficacité dans la prise en charge du développement de la filière.

Le deuxième levier de transformation est le **développement d'un pôle de formation dans le secteur bois à Booué**. La filière « forêt-bois » fait aujourd'hui face localement à une quantité et une qualité de main-d'œuvre qualifiée insuffisantes. Or, environ 60 000 nouveaux emplois seront générés par la filière d'ici 2025 et 2600 nouveaux diplômés seront requis par an entre 2014 et 2025 (ingénieurs, techniciens supérieurs, techniciens). Le développement des compétences dans la filière constitue donc un enjeu majeur.

Pour y répondre, une Ecole des Métiers du Bois est en cours de construction à Booué. De même, les capacités des centres de formation techniques existants seront renforcées et de nouveaux centres seront créés à proximité des Domaines Industriels du Bois et des Zones Economiques Spéciales. Parallèlement, la formation en alternance sera généralisée et les métiers du bois seront fortement promus auprès des jeunes. Enfin, l'Etat mettra en place à Booué un laboratoire des matériaux de construction pour les études sur les matériaux en bois pour favoriser l'innovation dans la production de matériaux en bois et renforcer l'usage du bois dans la construction.

Le développement d'un marché intérieur du bois dynamique et exigeant est le troisième levier de transformation. Le développement industriel de la filière doit s'appuyer sur un marché intérieur et régional capable d'attirer des acteurs significatifs de la deuxième transformation (2TB) et de la troisième transformation du bois (3TB). Pour favoriser ce marché intérieur, un programme d'investissements et de promotion de « maisons en bois » couvrant au moins 10 % des programmes de logements et de constructions prévus apporterait une première solution. Plus largement, la promotion de l'utilisation du bois dans les programmes d'infrastructures publiques, la mise en œuvre de programmes d'économie et d'efficacité énergétiques basés sur l'utilisation du bois et un programme d'acquisition de mobiliers en bois de l'Etat renforceront également le marché intérieur du bois.

Cette promotion du bois local sera étendu à l'échelle du marché régional, par une normalisation des produits en bois au niveau de la CEMAC et une coopération avec les unions économiques et douanières en Afrique de l'Ouest et en Afrique Australe permettant de faciliter l'accès des produits gabonais à ces marchés.

Enfin, le quatrième levier de transformation est la promotion active des produits du bois gabonais. Cette promotion sera assurée à travers des campagnes au niveau national, régional et international. Elle s'appuiera sur la création d'un label « Bois du Gabon », référence de produits de qualité, à base de bois tropical issus de forêts gérées durablement. Parallèlement, sera créé un réseau de centres d'exposition, de distribution et de commercialisation des produits du bois au plan national, régional et international. Au niveau national, la création de maisons et bâtiments témoins de qualité contribuera à l'évolution des mentalités sur l'image des constructions en bois.

Ainsi, la gestion durable des ressources forestières, le renforcement de l'intégration et de la compétitivité de la filière et le développement du marché interne et régional favoriseront l'attrait d'une 2TB et 3TB compétitive et innovante qui positionnera, à l'horizon 2025, la filière forêt-bois dans le peloton de tête des pays africains disposant d'une filière bois industrialisée.

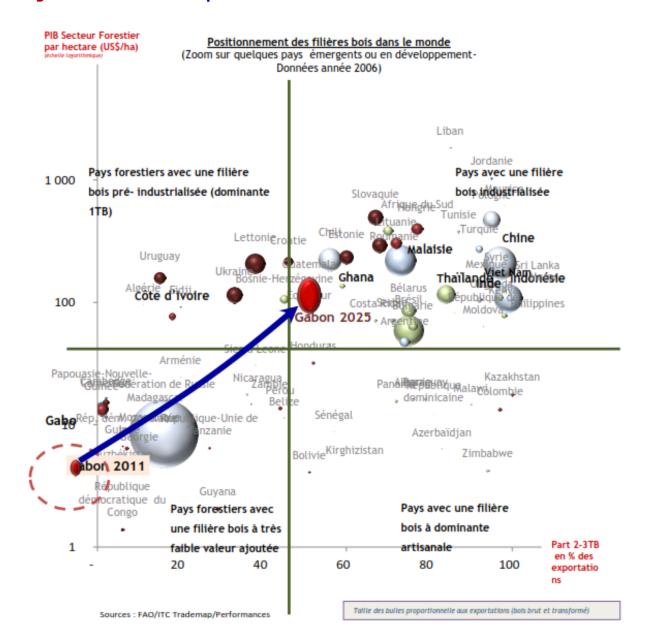


Figure 17: Evolution du positionnement du Gabon dans la filière bois mondiale

1.4. Une stratégie volontariste et ciblée pour valoriser le potentiel agricole

Un potentiel agricole et agro-industriel important mais sous-valorisé

Le secteur agricole et agro-industriel ne représente que 5% du PIB du Gabon, qui importe 60% de ses besoins alimentaires, pour une valeur d'environ 250 milliards de FCFA. Pourtant, le pays dispose de cinq (05) millions d'hectares de terres cultivables, d'une pluviométrie comprise entre 1 800 mm à 4 000 mm d'eau et d'écosystèmes bien préservés face au changement climatique. Ces atouts lui permettent de nourrir l'ambition d'assurer à sa population une sécurité alimentaire durable et de s'imposer comme exportateur majeur de produits agroindustriels tropicaux. La mise en valeur de 10% des terres arables du territoire national permettrait d'atteindre ces objectifs.

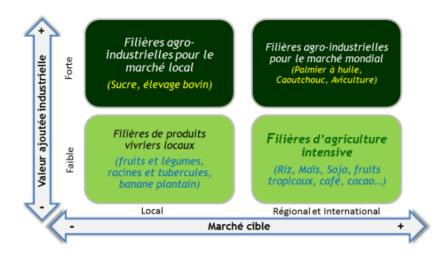


Figure 18 : cartographie des terres cultivables au Gabon

Des stratégies filières spécifiques pour développer le potentiel agricole et agro-industriel du Gabon

La réalisation de l'ambition du Gabon Emergent dans le secteur agricole et agro-industriel nécessite la mise en œuvre de stratégies « filières » spécifiques, liées au marché cible et au niveau de valeur ajoutée industrielle de chaque filière. Quatre (04) segments ont été définis: i) les filières agro-industrielles ciblant le marché mondial ii) les filières agro-industrielles ciblant le marché local ; iii) les filières de produits viviers locaux ; iv) les filières d'agriculture intensive ciblant les marchés régionaux et internationaux.

Figure 19: matrice des segments agricoles et agro-industriels



Source: Performances

Devenir un acteur du marché international des filières agro-industrielles

Cinq (05) filières agro-industrielles majeures sont ciblées par le Gabon : les filières du palmier à huile, de l'hévéa, de l'aviculture qui ciblent les marchés internationaux et les filières du sucre et des élevages bovins qui ciblent le marché local.

Filière du palmier à huile: huile oléagineuse à haut rendement agricole, compétitive et adaptée à la plupart des usages de l'industrie alimentaire, l'huile de palme jouit d'une forte croissance de la demande mondiale. L'ambition du Gabon est de devenir le troisième producteur africain d'huile de palme brute avec une production de 425 000 tonnes en 2025, s'inscrivant dans le cadre d'un processus de développement durable porté par l'engagement de certification « huile de palme durable - RSPO ». Deux grands partenaires privés, SIAT et OLAM, sont engagés avec le Gabon dans la réalisation de cette ambition, dans le cadre de Pôles de Développement Agro-Industriels (PDAI) intégrant harmonieusement les communautés villageoises. SIAT, dont la production est destinée à l'approvisionnement du marché national, exploite 10 000 hectares pour une production de 15 000 tonnes d'huile raffinée. OLAM, dont la production vise les marchés internationaux, aménagera deux pôles agro-industriels d'une superficie totale de 100 000 hectares pour une production cible de 410 000 tonnes à l'horizon 2025.

Filière de l'hévéa: la production mondiale de caoutchouc naturel a connu une forte croissance ces vingt dernières années. Les perspectives restent bien orientées avec une croissance de 40% prévue à l'horizon 2018, tirée notamment par la croissance de l'industrie automobile asiatique. Dans cette filière, le Gabon enregistre les meilleurs rendements mondiaux avec 2,2 tonnes de latex par hectare contre une moyenne de 1,2 tonne à l'hectare pour les grands opérateurs asiatiques. S'appuyant sur ces atouts, l'ambition du Gabon est de s'imposer comme le deuxième producteur africain avec 128 000 tonnes de caoutchouc sec à l'horizon 2025. SIAT et OLAM accompagneront également le Gabon dans le développement de cette filière, avec des productions de caoutchouc sec respectives de 66 000 tonnes et 62 000 tonnes d'ici 2025.

Filière de l'aviculture: Le Gabon importe annuellement 70 000 tonnes de poulets pour satisfaire la demande du marché national. La stratégie dans cette filière vise à produire 200 000 tonnes de poulet de chair à l'horizon 2025. Les besoins nationaux (80 000 tonnes) seront ainsi couverts, 60% de la production (120 000 tonnes) étant exportée vers les marchés régionaux et internationaux. Pour celà, des partenariats seront mis en place avec des opérateurs privés de référence de la filière avicole, garantissant la pleine maitrise de la chaine de valeur avicole, qui intègre différents métiers allant de la production de maïs et de soja à l'élevage et l'abattage des poulets, en passant par la nutrition et la fabrication d'aliments composés.

Filières du sucre et des élevages bovins: La viande de bœuf et le sucre connaissent une hausse tendancielle de leur prix les marchés mondiaux. Cette hausse s'explique par la convergence au niveau mondial des habitudes alimentaires et une forte augmentation de la demande des pays émergents. La production sucrière, assurée par un unique opérateur la SUCAF, est devenue insuffisante, avec un déficit courant estimé à 5000 tonnes. En 2025, la production, au minimum de 55 000 tonnes, devra permettre de couvrir la totalité des besoins nationaux. Au niveau de la viande bovine, le Gabon importe 100% de ses besoins. Un projet « viande de bœuf de qualité » porté par la SIAT permettra de couvrir 25% des besoins d'ici 2018 avec une production de 1000 tonnes.

Assurer l'autosuffisance et devenir un leader régional dans les filières d'agriculture intensive

Quatre (04) filières constituent le segment de l'agriculture intensive : i) la filière du riz, ii) la filière du maïs de du soja, iii) la filière des fruits tropicaux et iv) la filière café-cacao.

Filière du riz: le riz, première céréale consommée au Gabon, est aujourd'hui importé en totalité (70 000 tonnes). L'objectif du Gabon dans cette filière est de développer une production annuelle de 200 000 tonnes de riz. Ainsi, Le pays sera autosuffisant (80 000 tonnes) et pourra exporter 120 000 tonnes de riz vers le marché régional africain qui représente 50% des échanges mondiaux. L'emblavement de 44 000 hectares, dans le cadre d'agropoles aménagés en culture irriguée (Andem, Ndendé, Boumango...) et dans les zones de basfonds, permettra d'atteindre ces objectifs.

Filière maïs et soja: le Gabon dispose d'un potentiel élevé pour la production de maïs et de soja, céréales essentielles pour le développement de la filière avicole et de l'ensemble des filières d'élevage intensif. L'ambition dans cette filière est de produire annuellement 350 000 tonnes de maïs et 80 000 tonnes de soja d'ici 2025, de façon à couvrir l'ensemble des besoins de la filière avicole locale et à exporter le surplus.

Filière des fruits tropicaux: le Gabon réunit l'ensemble des déterminants d'une production compétitive de fruits tropicaux (disponibilité de terres, conditions agro-écologiques...) pour développer une production variée visant des marchés d'exportation lucratifs. Ainsi, 300 000 tonnes de fruits tropicaux (Ananas, mangue, papaye solo, fruit de la passion, avocat...) seront produits selon les meilleurs standards de qualité et exportés vers les marchés régionaux et internationaux. La production sera portée par des PME agricoles encadrées et professionnalisées, avec des infrastructures de soutien (centres de conditionnement, gares de fret portuaire et aéroportuaire...).

Filière café-cacao: malgré la faiblesse de la production actuelle (300 tonnes de Robusta), le café et le cacao gabonais présentent des caractéristiques aromatiques fortement appréciées par de nombreux torréfacteurs opérant sur des marchés de niche lucratifs. En effet, le pays dispose d'une variété de Robusta doux qui tranche de l'offre courante de robusta (fort et amer). De même, la fève de cacao du Gabon est placée au rang des meilleures fèves au monde par les torréfacteurs produisant des préparations chocolatières haut de gamme. Par ailleurs, comme pour le café comme pour la cacao le respect des itinéraires de production technique permettrait au Gabon de présenter des niveaux de productivité supérieurs à la moyenne des grands pays producteurs. Ainsi, l'ambition du Gabon est de faire éclore une production de niche lucrative, de 5 000 tonnes de café et 7 500 tonnes de cacao à l'horizon 2025, réparties dans les quatre provinces que sont le Woleu Ntem, l'Ogooué Ivindo, l'Ogooué Lolo et le Haut Ogooué.

Développer de façon significative la production et la consommation locales de produits vivriers

L'autosuffisance du Gabon dans les filières de produits vivriers locaux (légumes, racines et tubercules, banane plantain) s'appuiera sur l'augmentation des productions périurbaines. La généralisation des ceintures périurbaines (près de 22 000 ha dans 9 zones cibles) et la généralisation des cultures sous-serre pour une production étalée sur toute l'année permettront de produire annuellement 82 000 tonnes de légumes, 97 000 tonnes de manioc et 91 000 tonnes de banane plantain. La vulgarisation des technologies de transformation développées par l'Institut de Technologie Alimentaire permettra de faire éclore des petites «industries» de transformation mettant sur le marché une offre de produits locaux transformés de bonne qualité avec une garantie d'hygiène et salubrité. La disponibilité d'une gamme variée de produits vivriers locaux, prêts à l'emploi, permettra de générer un chiffre d'affaires de 200 milliards CFA et de multiplier les revenus (dans une échelle de 2 à 5) des femmes intervenant dans la transformation.

1.5. Valoriser le potentiel économique halieutique dans le cadre d'une gestion durable des ressources

Un potentiel halieutique et écologique riche, mais peu valorisé

Le Gabon dispose du troisième territoire marin de la façade Atlantique, avec environ 800 km de côtes, une Zone Economique Exclusive de 231 300 km² et un plateau continental de 40 600 km², refuge d'une variété de ressources halieutiques. Le territoire terrestre gabonais constitue également un vaste bassin continental, irrigué par un large réseau hydrographique intérieur de 10 000 km², abritant également d'importantes ressources halieutiques et propice à un développement d'activités lucratives de pêche et d'aquaculture. La richesse de ce patrimoine contraste avec le faible niveau de contribution de ce secteur à l'économie gabonaise, seulement 1,2% du PIB. De plus, les fluctuations des prix du poisson, globalement orientées à la hausse, traduisent une certaine instabilité de l'offre qui contribue à mettre en péril la sécurité alimentaire des populations aux revenus les plus modestes.

Un objectif économique ambitieux : débarquer et valoriser au Gabon 250 000 tonnes de produits halieutiques et aquacoles à l'horizon 2025

L'ambition du Gabon dans le secteur de la pêche à l'horizon 2025 est de concilier la nécessaire valorisation économique avec l'exigence écologique, le développement durable étant au cœur de l'ambition du Gabon Emergent. Cela se traduira d'abord par une gouvernance renforcée et une plus grande maitrise du secteur, à travers trois leviers : i) la connaissance du potentiel halieutique, avec la réalisation régulière de campagnes d'évaluation de la ressource, de façon à déterminer les niveaux d'effort de pêche pour chaque espèce exploitée, et d'études biologiques permettant de définir les politiques optimales de protection et d'exploitation de la ressource; ii) un système efficace de surveillance des territoires de pêche, avec des moyens de surveillance du territoire marin renforcés, un système dissuasif de pénalités des fraudeurs et un système d'information rassemblant les données sur les captures, les débarquements et les prix ; iii) Un Code de la pêche actualisé, réglementant les activités de pêche, les périodes de repos biologique, la protection des zones de reproduction, frayères et habitats, assurant la promotion d'aires marines et lagunaires protégées et protégeant les eaux continentales des pollutions pouvant se développer par les activités minières et industrielles. Le Gabon développera par ailleurs les infrastructures requises pour le développement du secteur, notamment une zone économique de valorisation des produits de pêche artisanale à Libreville, une zone économique de valorisation des produits de pêche chalutière à Port Gentil (lle Mandji) et deux pôles de développement de l'aquaculture à Lambaréné.

La zone économique de valorisation des produits de pêche artisanale (Libreville)

Le Centre d'Apprentissage de Pêche Artisanale de Libreville (CAPAL) sera érigé en un pôle de transformation des produits de pêche artisanale, visant l'approvisionnement du marché national. L'objectif assigné à cette zone économique, sera de contribuer à une sécurité alimentaire durable au Gabon et dans la région, par une variété de produits de pêche artisanale (frais, congelés et transformés), satisfaisant à un faible coût, la demande locale et un marché régional lucratif (l'Afrique centrale est une zone majeure de consommation de poissons pélagiques congelés, fumés et salé – séchés). Les investissements à réaliser concernent: i) la construction de la digue prévue pour protéger la flotte de pêche artisanale contre la houle; ii) l'augmentation des quais et la construction de nouvelles

darses, permettant d'accueillir des petits chalutiers dédiés à la pêche pélagique et ayant besoin d'un tirant d'eau plus de 3 m; iii) l'augmentation des capacités d'accueil des pirogues; iv) l'accroissement des capacités de stockage sous froid (extension de la capacité de chambres froides). La surface de la zone affectée à la CAPAL permet d'y aménager des espaces de transformation des produits de pêche supportée par un dispositif d'encadrement complet. Ce dispositif pourra être mis en place dans le cadre d'un partenariat international avec un ou des pays disposant d'expérience dans ce domaine. Les appuis ciblés concernent un appui technique (formation, appui à l'aménagement de la CAPAL, fourniture d'équipements clés en main (kits complets de transformation) et d'armement (petits chalutiers dédiées à la pêche pélagique).

La zone économique de valorisation des produits de pêche chalutière (Port Gentil- lle Mandji)

Une zone économique de valorisation de la pêche chalutière sera aménagée au sein de la Zone Economique Spéciale de l'Ile Mandji. Dédiée à la transformation des produits de la pêche chalutière en produits à forte valeur ajoutée, cette zone disposera d'un port de pêche pour les grands chalutiers, d'une zone d'avitaillement et de réparation, d'un poste carburant, d'un hall de marché et d'infrastructures de stockage sous froid. La production sera destinée aux marchés internationaux lucratifs. Afin de faciliter l'accès à ces marchés, le pôle de pêche de l'Ile Mandji respectera les normes internationales d'hygiène et de sécurité de produits alimentaires (H.A.C.C.P., ISO, normes U.E...). Pour cela, une démarche qualité et un dispositif d'accompagnement des entreprises seront mis en place.

Les deux pôles de développement de l'aquaculture (Lambaréné et Estuaire)

La mise en place de deux pôles de développement de l'aquaculture, permettra d'atteindre en 2025 une production de 50 000 tonnes de produits aquacoles. Le premier pôle regroupera à Lambaréné l'ensemble des services de formation, de recherche et d'encadrement du développement de l'aquaculture en bassin continental. Ces prestations seront délivrées par un centre d'alevinage, un centre vétérinaire et un centre de nutrition (dont le rôle sera de faire la formulation d'aliments aquacoles assurant une bonne croissance et la rentabilité des exploitations). Le second pôle aquacole sera mis en place en zone lagunaire dans l'Estuaire de Libreville. Il sera dédiée à la production aquacole en bassin maritime (ostréiculture, conchyliculture aquaculture en bassin lagunaire...) et visera la production et la commercialisation de produits de niche à haute valeur commerciale (huitres, moules, crevettes péneides...), rayonnant sur le marché régional et international.

Figure 20 : cartographie des zones de valorisation des produits halieutiques et aquacoles



1.6. En 2025, un Gabon Industriel compétitif, socle d'une économie gabonaise durable et diversifiée

Vision 2025 Gabon Industriel

La mise en œuvre du Gabon Industriel consacrera la transition de l'économie gabonaise d'un pays essentiellement exportateur de pétrole vers une économie diversifiée et durable. Elle contribuera à bâtir à l'horizon 2025 deux nouveaux pôles économiques forts, un pôle minier et métallurgique au PIB comparable à celui du secteur des hydrocarbures aujourd'hui et un pôle Gabon Vert (forêt-bois, agriculture, pêche, aquaculture et agro-industries) représentant les ¾ du PIB des hydrocarbures aujourd'hui.

Cette diversification de l'économie gabonaise favorisera un aménagement équilibré du territoire, avec dix pôles économiques répartis sur l'ensemble du pays, dont cinq à vocation agricole et forêt-bois, trois pôles miniers et deux pôles diversifiés.

PE d'Ovem PE de L'Estuaire 59 222 emplois 20 028 emplois Forêt-Bois et Pêche, Agro-Agro-Industrie Industrie, Mines et Forêt-Bois PE de Bélinga PE de Port-Gentil 6 500 emplois 34 508 emplois Mines (Fer) Pétrole, Pêche, PE de Booué Forêt-Bois, Mines 1 197 emplois (Acier, DRI) Agro-Industrie Gabon PE de Lastoursville PE de Lambaréné 11 720 emplois 6 583 emplois Forêt-Bois, or et Agro-Industrie. Forêt-Bois Agro-Industrie Manganèse et métaux rares. PE de Franceville PE de Mouila 57 068 emplois Ndendé PE de Mayumba Mines 16 525 emplois 1 685 emplois (Manganèse) et Forêt-Bois et Agro-Agro-Industrie, Agro-Industrie Industrie Mines (Fer) Hors Pôles Economiques : 2 645 emplois

Figure 21 : Cartographie des pôles économiques et emplois industriels directs par pôle.

Le développement du Gabon industriel dopera le taux de croissance de l'économie gabonaise. Il se traduira par des exportations plus diversifiées, la création de 325 000 emplois à l'horizon 2025 (dont 217 500 emplois directs) et la création de 13 000 PME, qui favoriseront le développement de l'entreprenariat gabonais. Il nécessitera d'ici 2025 un investissement total de 34 milliards USD (incluant la mise en œuvre du Schéma Directeur National d'Infrastructure), dont 72% d'investissements privés ou en partenariat public-privé et 28% d'investissement public.

Le pôle économique de l'Estuaire

Huitième province du Gabon en termes de superficie, la province de l'Estuaire abrite la capitale du Gabon, Libreville. L'Estuaire est le principal centre de peuplement du pays, regroupant 736 812 habitants, soit 47 % de la population nationale. Elle compte quelque 341 villes, villages et bourgs.

En 2025, l'Estuaire sera le territoire d'un pôle d'activités diversifiées, créateur de valeur ajoutée et d'emplois autour de la Zone Economique de NKOK et de son pôle logistique portuaire et aéroportuaire. Son marché intérieur dynamique alimentera une diversité d'activités industrielles, agricoles, de pêche et d'aquaculture. Le pôle économique de l'Estuaire sera le premier territoire créateur d'emplois du Gabon : 59 222 emplois seront créés d'ici à 2025.

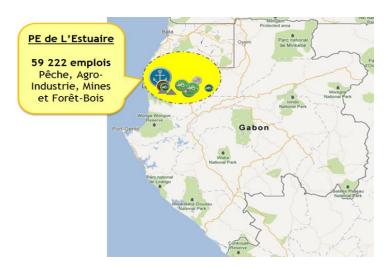
Le pôle économique de l'Estuaire dispose d'un actif industriel existant qu'il s'agit d'étendre, d'améliorer et de rendre encore plus compétitif. La Zone Economique Spéciale (ZES) de NKOK est la plus importante d'Afrique centrale. Libreville, capitale et premier marché du Gabon, offre des débouchés importants à la production locale. Le port et l'aéroport de Libreville en font la principale voie d'entrée et de sorties des personnes et des biens du pays. Ces acquis doivent être consolidés par de nouvelles activités industrielles sectorielles portées par le pôle économique de l'Estuaire. Parmi ces nouveaux secteurs d'industrialisation dans

l'Estuaire, il faut compter un important pôle de transformation du bois (développement de la deuxième et la troisième transformation dans la ZES de Nkok), un pôle de transformation des produits de la pêche dynamique se structurant autour des activités de SIFRIGAB, de la CAPAL (Centre d'Appui de la Pêche artisanale) et rayonnant à l'exportation sur des marchés régionaux et internationaux, un secteur industriel agro-alimentaire (brasseries, laiteries) de substitution aux importations et une industrie de matériaux de construction qui doit porter l'ambitieux projet de développement des infrastructures. Le développement du pôle économique de l'Estuaire reposera également sur des activités économiques hors industrie, parmi lesquelles figurent l'aquaculture, la pêche et l'agriculture. Le développement de produits vivriers locaux, l'essor de la production de céréales, de protéagineux, de tubercules et de fruits tropicaux, ainsi que l'industrialisation des procédés de transformation de ces produits, devraient faire de la province de l'Estuaire un territoire proche de l'autosuffisance alimentaire. Par ailleurs, d'importantes activités de services devraient se développer et gagner en compétitivité avec une l'augmentation de la concurrence, l'amélioration et l'extension des capacités et services portuaires et le développement des exportations.

Le développement des activités du pôle économique de l'Estuaire nécessite un renforcement important de l'infrastructure de base du territoire qui intègre des travaux d'extension des capacités du port d'Owendo (en attendant l'aménagement d'un nouveau port), une amélioration substantielle de ses services et de leur disponibilité (24h/24, 7j/7), afin de répondre à l'augmentation très forte de la demande de transport par voie navigable. Audelà du port d'Owendo, les infrastructures de l'Estuaire doivent être renforcées, notamment par la démultiplication des voies d'accès à la ZES de NKOK et la mise en place d'une infrastructure multimodale de transport (dédoublement de la voie de chemin de fer et renforcement de ses capacités, développement d'un cabotage fluviomaritime, développement des axes routiers avec une solution alternative au pont de Kango). Par ailleurs, le renforcement en cours de l'infrastructure de télécommunication doit être accéléré, permettant une amélioration des flux de voix et données ; le raccordement au câble ACE permettra une amélioration significative du débit et une qualité internet de rang mondial. Les capacités électriques seront mises à niveau pour couvrir les besoins énergétiques du pôle de l'Estuaire avec la réalisation de la centrale au gaz d'Alénakiéri (70 MW) et du barrage de Ngoulmendjim (45 MW) ainsi que l'extension et la modernisation du réseau électrique au nord de Libreville.

Aujourd'hui centre universitaire, Libreville doit évoluer vers un pôle d'excellence de formation aux compétences nécessaires aux métiers de service que sont le tourisme et l'écotourisme, les sciences de la santé. Libreville abritera aussi un important centre de formation dédié à la pêche et à la transformation des produits de pêche, ainsi qu'un important pôle de développement d'aquaculture en bassin maritime, avec un dispositif d'apprentissage et d'insertion professionnelle.

Figure 22 : le pôle économique de l'Estuaire



Le pôle économique de Moanda-Franceville

Le pôle Moanda – Franceville se situe dans la province du Haut-Ogooué, dans le sud-est du Gabon. Il s'agit du troisième pôle urbain du Gabon avec Franceville (58 454 habitants) et Moanda (42 658 habitants). Ce territoire abrite aujourd'hui le grand pôle minier du pays, où se situent les deux plus grands gisements de manganèse (Moanda et Franceville). Il représente l'un des potentiels économiques les plus importants au Gabon avec en perspective, l'émergence d'une véritable grappe de production et de transformation du manganèse à valeur ajoutée plus forte.

A l'horizon 2025, Moanda-Franceville évoluera du statut de centre minier à celui de centre minier et métallurgique, abritant notamment une industrie de transformation du manganèse en silicomanganèse, ferromanganèse et manganèse métal. Ce nouveau pôle minier et métallurgique contribuera au PIB à hauteur de 1,3 milliard de dollars U.S., avec une production de 5,8 millions de tonne de manganèse. Un regroupement à Moanda-Franceville de l'ensemble des unités industrielles approvisionnées à partir des gisements locaux, constituerait une excellente solution de rationalisation, se fondant sur la proximité de la matière, un coût d'achat plus attractif de l'énergie et de substantielles économies de transport. Outre la rationalisation des coûts, cette solution favoriserait l'émergence d'un grand pôle intégré créant de solides bases d'émergence d'un « cluster manganèse », qui produirait annuellement 238 000 tonnes de silico-manganèse, 457 000 tonnes de ferromanganèse et 30 000 tonnes de manganèse métal et générerait au moins 30 000 emplois dont 20 000 emplois directs. La dynamique créée par ce cluster manganèse générera à Moanda-Franceville, une forte demande qui stimulera une diversité d'activités de soutien. Au total, plus de 57 000 emplois émergeront de ce pôle économique, faisant de Moanda-Franceville l'un des moteurs les plus dynamiques de la création d'emploi et de richesses du pays. L'agriculture apparaît comme la première source de diversification de l'économie de Moanda-Franceville. Outre l'extension du projet sucrier avec une production cible de 55.000 tonnes, qui devrait garantir la couverture des besoins du Gabon, au moins jusqu'à l'horizon 2025, la région a d'énormes potentialités de développement d'une diversité de filières, notamment dans les plaines agricoles du Boumango. Elles permettraient la création de quelques 27.000 emplois et d'une valeur ajoutée additionnelle pouvant représenter 360 milliards de FCFA.

Le développement du pôle économique nécessite l'amélioration des capacités de transport ferroviaire et du réseau routier ainsi que la construction du barrage hydroélectrique du Grand Poubara (220 MW en 2015) qui permettra d'assurer la couverture d'une demande d'énergie en forte croissance, à prix très compétitif. La compétitivité du cluster manganèse du pôle économique de Moanda-Franceville sera renforcée par l'érection d'un grand pôle de compétences notamment dans les sciences de l'ingénieur, avec l'université de Masuku et l'école des Mines et de métallurgie de Moanda, en cours de construction.



emplois MANGANESE, Agro-Industrie

Figure 23 : le pôle économique de Moanda-Franceville

Le pôle économique de Lastoursville-Koulamoutou

La province de l'Ogooué-Lolo, 5ème province du pays en termes de superficie et 6ème en termes de population avec 62 563 habitants abrite deux villes importantes : Koulamoutou, le chef-lieu (17 393 habitants), et Lastoursville. Traversée par le fleuve Ogooué, riche en cours d'eau, lacs et plans d'eau et couverte de sa forêt équatoriale, cette province a un potentiel économique essentiellement tournée vers les filières du Gabon Vert.

En 2025, le Pôle économique de Lastoursville - Koulamoutou s'imposera comme « bras nourricier » du grand pôle minier et métallurgique de Franceville -Moanda et comme un des pôles majeurs de l'industrie gabonaise de transformation du bois. Des activités d'orpaillage se développeront dans un cadre strict de respect de la nature et de préservation des cours d'eau et lacs, terreau d'une filière aquacole bien organisée et lucrative. La principale activité industrielle du pôle économique de Lastoursville - Koulamoutou sera la transformation du bois dont la compétitivité sera renforcée par l'installation d'un Domaine Industriel du Bois. L'activité représentera une production de 330 000 tonnes de bois transformés et 6 600 emplois directs. Quelques 9.000 emplois seront créés dans les diverses d'activités.

La route Alembe-Lastoursville (311 Km) permettra de désenclaver la région et de relier le pôle économique aux grands centres urbains. L'amélioration du réseau de chemin de fer et l'aménagement du transport fluvial renforceront la compétitivité du pôle économique. La construction du Barrage hydroélectrique de Ngoulmendjim favorisera une mise en œuvre réussie des différents projets prévus dans le pôle économique de Lastoursville-Koulamoutou. Avec une production de 90 MW dont 50 seraient disponibles d'ici 2016, ce barrage couvrira très largement les besoins énergétiques du Domaine Industriel du Bois (10,6 MW) et des différentes activités agricoles et minières. Des centres de formation spécialisés qualifiantes seront adossés aux différentes pôles de production (produits vivriers, aquaculture, Domaine du bois, orpaillage). Elles permettent de délivrer des compétences dans tous les métiers.

Gabon Gabon Forest Forest Gabon Gabo

Figure 24 : le pôle économique de Lastourville-Koulamoutou

Le pôle économique de Port Gentil

Port-Gentil est le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Maritime et la deuxième ville du Gabon avec 203 314 habitants. Le territoire de Port-Gentil est le centre d'une importante activité pétrolière dont la ville tire l'essentiel de ses revenus et emplois. Port Gentil peut cependant au-delà du pétrole, des ressources comme le gaz, être le vecteur d'importantes opportunités de transformation industrielle grâce notamment à la zone économique spéciale de l'Ile Mandji.

Le pôle économique de Port-Gentil tirera d'abord parti de son activité industrielle déjà développée autour des hydrocarbures et de la pétrochimie. Un pôle pétrochimique permettra, grâce à la disponibilité de gaz, une production d'urée et d'engrais composés. La proximité du pôle minier de Maboumine permettra de développer des liens clientsfournisseurs et de créer plus de produits et de valeur ajoutée ; Port Gentil pourra produire audelà des engrais azotés, des engrais composés grâce à la livraison du phosphate disponible à Maboumine. Port-Gentil fournira de son côté Maboumine en ammoniac, utilisé dans le process complexe d'extraction et de traitement des métaux rares. Cette complémentarité augmente la compétitivité et la gamme de produits des deux zones. A terme, le degré d'intégration de ces deux zones et le niveau de leurs échanges en fera un seul cluster dynamique, allant de Port Gentil à Lambaréné. Le pôle industriel de Port-Gentil reposera également sur la transformation du fer. L'ambition de ce projet de transformation d'une partie de la production de pellets de fer de Belinga en minerai de fer réduit (DRI) est de créer une offre de matériaux de construction (produits de fer ronds et plats) vers le marché régional africain en forte croissance, du fait d'une urbanisation rapide. Le pôle économique de Port-Gentil accueillera également des entreprises de transformation du bois (deuxième et troisième transformation) produisant contreplaqués, portes, fenêtres, mobilier... La richesse et la qualité de ses ressources halieutiques et la configuration d'un port en eau profonde, positionneront Port-Gentil comme le pôle industriel de pêche ciblant une exportation vers de grands marchés lucratifs, mais exigeants. Cette activité Pêche sera abritée dans la ZES de l'Ile Mandji et fera l'objet d'aménagements méticuleux garantissant le plein respect des normes internationales (HACCP, normes U.E....). Elle comprendra un port de pêche avec des zones de débarquement, d'avitaillement de réparation (moteurs, filets, carénage....), de stockage sous froid et de transformation. Au total, la stratégie du gabon Industriel générera 37 000 emplois directs (hors hydrocarbures) dans le pôle économique de Port-Gentil.

Le développement du pôle économique de Port-Gentil à l'horizon 2025 passe cependant par la réalisation de quelques préalables en termes d'infrastructures de transport, notamment l'aménagement d'un port en eaux profondes capable de recevoir des navires de grande taille (capesize), un réseau multimodal de transport comprenant, outre une route désenclavant Port-Gentil pour la rattacher au reste du territoire national, un réseau de transport fluvial. La construction d'une centrale thermique à gaz (52,5 MW de production en phase 1) et une interconnexion avec des barrages hydroélectriques produisant une énergie à bon marché livrant un besoin de 65 MW sur Port-Gentil seront également nécessaires.. Port-Gentil se renforcera comme pôle national de compétences sur les hydrocarbures, formant le capital humain gabonais à l'ensemble des métiers liés à ce secteur d'activité.

Figure 25 : le pôle économique de Port-Gentil



Le pôle économique de Belinga

Makokou est le chef-lieu de la province de l'Ogooué-lvindo, la plus vaste du pays et la 7ème en termes de population avec 61 883 habitants. Région frontalière du Cameroun et du Congo-Brazzaville, elle est appelée à devenir le plus important pôle minier et métallurgique du Gabon.

En effet, déjà acteur majeur dans la manganèse, le Gabon deviendra également en 2025, grâce au pôle économique de Bélinga, un acteur de rang mondial du Fer, rejoignant ainsi le gotha réduit des producteurs de rang mondial dans deux métaux clé pour les alliages (fer & manganèse). Véritable Cité du Fer, Belinga produira en 2025 33 MTPA de fer, et 18 MTPA de pellets, générant 3,1 GUSD de valeur ajoutée et 6500 emplois directs. Belinga sera également un pôle logistique avec l'accès à un chemin de fer, un port en eaux profondes (plusieurs options logistiques sont en étude) et plusieurs tronçons routiers: Makokou-Bélinga, Ovan-Makokou, Koumameyong-Booué. Avec une production de 410 MW dont 300 disponibles d'ici 2018 le barrage hydroélectrique de Booué couvrira les besoins du pôle économique de Belinga, évalués à 240 MW. De même, un centre de formation spécialisé sera créé à Bélinga pour la formation de techniciens et ouvriers qualifiés.

L'érection du pôle minier et métallurgique de Belinga créera une demande de produits vivriers qui stimulera la production locale (production de racines et tubercules, de fruits

tropicaux et de café cacao) et tirera les productions agricoles des régions de l'OGOOUE IVINDO, de l'OGOOUE LOLO et du WOLEU NTEM. La province abritera également un Domaine Industriel du Bois et sera une importante zone de transformation du bois valorisant d'importantes ressources forestières. La délocalisation de l'Ecole nationale des Eaux et forêts à Makokou constituera une opportunité de renforcer les formations aux métiers de la forêt et du bois.

Figure 26 : le pôle économique de Bélinga



Le pôle économique de Booué

Booué est située dans la province de l'Ogooué Ivindo, sur l'axe du Transgabonais reliant Franceville à Libreville. La mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent fera de Booué un pôle économique important autour des services (la logistique de transport et la formation) et de la production hydroélectrique.

En effet, dans le cadre du développement de Bélinga, la construction d'un tronçon de chemin de fer partant de la mine pour se raccorder au chemin de fer Transgabonais au niveau de Booué fera de cette ville un carrefour important et une plateforme multimodale centrale pour les activités économiques au Gabon. En outre, l'exploitation de la mine de Bélinga exigera une accélération du développement du potentiel hydroélectrique de Booué qui sera le plus grand pôle de production d'énergie électrique du Gabon ; une capacité de 410 MW sera nécessaire pour satisfaire les besoins du complexe minier et métallurgique, notamment pour l'exploitation minière et une première transformation du fer en pellets. Enfin Booué sera un pôle de formation de rang international dédié aux sciences de la nature et de la vie. Il abritera une grande cité universitaire et scientifique à vocation régionale, terreau d'une activité de recherche –développement de haut niveau et d'enseignement de sciences appliquées (Cité Verte de l'Education et du Savoir). Un laboratoire des matériaux de construction sera créé et ciblera notamment les produits du bois ; il aura un intérêt majeur pour la promotion de l'ensemble des essences de bois gabonaises en soutenant en particulier les études sur les caractéristiques techniques et physiques des bois gabonais.

Figure 27 : le pôle économique de Booué



Le pôle économique de Lambaréné

Lambaréné est le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, la plus petite province du Gabon en termes de superficie et l'une des moins peuplées (59 309 habitants). Avec 26 900 habitants, Lambaréné est la 7ème ville du Gabon. Ses atouts économiques n'en sont pas moins importants. Ils sont liés notamment à la diversité de son potentiel (agriculture et agroindustrie, pêche & aquaculture, mines, matériaux de construction, tourisme) et à sa position privilégiée de carrefour logistique.

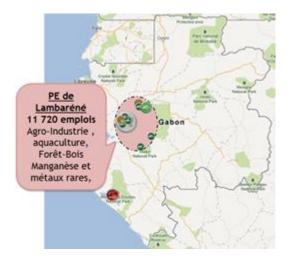
En 2025, Lambaréné sera un carrefour logistique brassant une diversité d'activités dans les mines, le bois, l'aquaculture et l'agro-industrie. Il jouera également un rôle clé de bras nourricier et assurera la sécurité alimentaire des deux plus grandes villes : Libreville et surtout Port gentil. Le pôle économique comportera un bassin minier de rang international dans les métaux rares (terres rares, niobium, tantale) avec une production significative d'uranium et de phosphates ; de fortes synergies industrielles se développeront avec Port-Gentil pour la production d'intrants et la valorisation en engrais des phosphates et nécessiteront des infrastructures de liaison multimodales entre les deux pôles urbains ; Lambaréné se distinguera aussi comme pôle majeur de pêche et d'aquaculture en bassin continental et abritera un important centre de ressources pour le développement de l'aquaculture continentale; la place de Lambaréné dans le lit du fleuve l'Ogooué, lui fait bénéficier d'importantes quantités de sable et de gravier charriés par le fleuve, dont l'exploitation permettra l'approvisionnement des centres urbains de Libreville et Port Gentil, en matériaux de construction. L'extension des plantations de Makouké de la SIAT et l'usine de Lambaréné permettront d'assurer une couverture d'au moins 85% de la demande nationale d'huile de palme et de produire du savon. Le pôle économique de Lambaréné abritera également deux Domaines Industriels dédiés à la première transformation du Bois : le Domaine Industriel du Bois de Ndjolé et celui de Lambaréné.

L'exploitation de la mine de manganèse de Ndjolé générera 200 emplois, 66 MUSD de revenus et participera à hauteur de 23 MUSD au PIB du Gabon. En outre, une industrie de production locale des intrants de Maboumine (raffinerie, unité de désulfurisation permettant la production d'Urée) sera mise en place dans le pôle économique de Lambaréné dans le but de se substituer aux importations. Le Pôle économique générera au total 12 000 emplois directs.

Ville riveraine de l'OGOOUE, Lambaréné constitue un nœud logistique de premier plan et portera un important projet de navigation fluviale, permettant d'atteindre Port Gentil par le transport fluvial plus compétitif. La ligne d'interconnexion Fougamou-Mandji-Mouila permettra également de désenclaver la région et de relier le pôle économique aux grands centres urbains et au port de Port Gentil, facilitant l'ainsi l'acheminement des produits vers les marchés extérieurs cibles. En outre, trois plateformes économiques intégrées offriront aux investisseurs les institutions, les infrastructures et les services dont elles ont besoin pour être compétitive sur le marché mondial. Il s'agit des Domaines Industriels du Bois de Lambaréné et de Ndjolé et du pôle de développement agro-industriel de Makouké (palmier à huile et Hévéa).

La construction du Barrage des Chutes de l'Impératrice est indispensable pour une mise en œuvre réussie des différents projets prévus dans le pôle économique de Lambaréné. Ce Barrage couvrira très largement les besoins énergétiques des deux Domaines Industriels du Bois (8,6 MW chacun, soit 17,2 MW) et des différentes activités agricoles, agro-industrielles et minières (25 MW pour la production de manganèse à Ndjolé) avec une production de 93 MW dont 47 seraient disponibles d'ici 2016. Des centres de formation spécialisés seront adossés aux zones de production. Ainsi, des ouvriers qualifiés seront formés à proximité des DIB, des pôles de développement agro-industriel par les biais de l'alternance pour favoriser l'adéquation à l'emploi et accroitre la disponibilité de la main d'œuvre.

Figure 28 : le pôle économique de Lambaréné



Le pôle économique d'Oyem

Oyem est la quatrième ville du Gabon avec 43 198 habitants et le chef-lieu de la province du Woleu Ntem dans le nord du pays. Cette province, la deuxième la plus étendue du pays, compte 150 006 habitants et abrite la quasi-totalité des plantations d'hévéa du pays, et la plus grande part de la production café et cacao. Elle s'impose également comme le grenier du pays en produits vivriers locaux et abrite une activité d'exploitation forestière et de transformation du bois.

Les filières forêt-bois et agricoles resteront les principales composantes du Pôle économique d'Oyem. L'extension en cours des plantations d'hévéa propulsera le pôle économique d'Oyem (quelque 60.000 ha) et la production gabonaise de caoutchouc sec au deuxième rang des producteurs africains avec 128 000 tonnes, avec des niveaux de rendement situant le Gabon au rang des filières d'hévéa les plus compétitives au monde (2,2 tonnes de

caoutchouc à l'hectare contre en moyenne 1 tonne à l'hectare en Asie). La production d'hévéa créera à elle seule quelques 7250 emplois directs. La région consolidera en outre, son rôle de grenier du Gabon en renforçant sa production de racines et tubercules qui mobilisera à terme quelques 1500 PME et producteurs. Les filières agricoles d'exportation (cacao, café) favorisant la création de 1800 emplois. La région du Woleu Ntem jouera également un rôle majeur dans la satisfaction de la demande qui naîtra de l'érection du grand pôle minier de Belinga. La mise en place d'un Domaine Industriel du Bois (D.I.B.) à Mitzic sera le support de la valorisation de la richesse de la région en essences diverses, en y regroupant les activités de première transformation du bois, avec la mutualisation de services de qualité. L'implication d'opérateurs agro-industriels de rang mondial (OLAM & SIAT) permettra de mieux maitriser l' « industrialisation » de la chaine de valeur de la filière, en intégrant une production villageoise bénéficiant de fournitures et services de qualité.

Les infrastructures de transport vont être fortement améliorées avec la réalisation des tronçons routiers de Medouneu – Sam – Mitzic, Medouneu – Sam – Bibas et de Kougouleu – Medouneu. Il s'agira également de connecter cette région frontalière du Cameroun à ses deux pays voisins, au regard des perspectives de développement des flux d'exportation et des échanges régionaux. La mise en service du barrage hydroélectrique de Fe II, d'une production de 32 MW à partir de 2014, permettra de satisfaire la demande de la région en énergie. La mise en place des lignes de transmission sur les tronçons Mitzic-Oyem-Bitam et Ekouk-Bifoun-Gare d'Alembé-Mitzic donnera une couverture adéquate aux grands sites industriels (le domaine industriel du bois de Mitzic et les actifs industriels du pôle de développement agro-industriel - usine de séchage du latex d'hévéa -....). OYEM abritera le pôle national de formation agricole, terreau de la formation des cadres qui porteront le développement de l'agriculture gabonaise.

Figure 29 : le pôle économique d'Oyem



Le pôle économique de Mouilla-Ndendé

Capitale provinciale de la Ngounié, 4ème région du Gabon en superficie, Mouila, peuplé de ses 29 513 habitants, est un grand carrefour commercial régional et de voyage, doté de nombreux marchés et centres commerciaux. Le récent désenclavement de Mouila et de sa région par une route d'excellente qualité, la reliant à la capitale et au reste du Gabon, redessine l'avenir et les perspectives économiques de cette région.

En 2025, Mouila-Ndendé s'impose comme un pôle agricole et agro-industriel renfermant également des activités dans la transformation du bois et l'exploitation de ses minerais (or diamant). Il s'impose comme un pôle d'activités diversifiées, rayonnant sur un vaste territoire régional, créant quelque 16 525 emplois - la moitié de sa population actuelle - d'ici 2025. L'aménagement de la plaine de Ndendé permettra de créer de nombreuses PME et plus de 7000 emplois faisant de cette région le grenier majeur de riz, de maïs et soja, associé au développement des élevages intensifs (poulet de chair, œufs de consommation et élevage porcin...). Le Pôle s'imposera surtout, avec le pôle d'élevage bovin de la SIAT dans la Nyanga, comme les seules zones de production de viande bovine de qualité au Gabon et le premier en Afrique centrale. Le choix d'OLAM d'en faire l'un des deux pôles de développement de son projet « palmier à huile » avec un centre de formation, sa proximité des vastes plaines de Ndendé et de la Nyanga font de Mouila un pôle majeur de développement agroindustriel. La création d'un Domaine Industriel du Bois permettra de développer la première transformation du bois et de valoriser ses riches essences. La province de Mouila abrite également le champ pétrolier on-shore de Koula, inauguré en 2010 et ayant le potentiel d'augmenter de 10 % la production nationale une fois que sa production aura atteint son niveau optimal. Enfin, le développement des infrastructures (Route Mouila –Ndendé, Barrage hydroélectrique des Chutes de l'Impératrice Eugénie, Ligne d'interconnexion Fougamou-Mandji – Mouila), voire les perspectives d'aménagement d'un Port en eaux profondes à Mayumba (si elles se confirmaient) et la renaissance du transport fluvial, feraient de Mouila un carrefour commercial rayonnant sur un large marché régional. Par ailleurs, Mouila sera un centre de formation préparant les ressources aux nombreuses opportunités d'emplois dans la production d'huile de palme. Un centre de formation sera adossé aux D.I.B pour le développement des capacités dans la filière bois. Ces pôles de formation s'ajouteront aux efforts d'autres opérateurs dans l'élevage et permettront de faire bénéficier d'emplois de qualité aux autochtones de la région.

Figure 30 : le pôle économique de Mouila-Ndendé



Le pôle économique de Mayumba

Tchibanga est le chef-lieu de la province de la Nyanga, 8ème province du pays en termes de superficie et la plus faiblement peuplé avec 51 972 habitants. La province de la Nyanga dispose de richesses et d'indices importants notamment du Pétrole, du fer et du marbre. La province dispose avec Mayumba d'une des façades maritimes les plus riches d'Afrique la rendant très attractive pour la pêche. Mayumba est également un sanctuaire de biodiversité exceptionnelle (première zone de ponte des tortues luth, zone de passage des baleines, de

LE GABON INDUSTRIEL: VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

dauphins, parcs forestiers avec des cricks fantastiques) le prédisposant à un écotourisme d'exception de très grande valeur.

En 2025, la région pourrait avoir un dessein minier avec les mines de fer de Milingui et l'exploitation du marbre. L'exploitation du fer de Milingui pourrait créer 700 emplois directs, générer des revenus de l'ordre de 500 MUSD et contribuer au PIB du Gabon à hauteur de 250 MUSD à l'horizon 2020. Mayumba sera également le territoire d'un pôle d'activités diversifiées allant de la pêche et l'élevage bovin dans la plaine de la Nyanga à un écotourisme haut de gamme et un tourisme de découverte de la nature. La principale activité du pôle sera cependant l'élevage avec le projet de la SIAT (20 000 têtes de bétail sont en élevage), visant une production de 1000 tonnes de viande de qualité par an qui permettra de couvrir le quart des importations du Gabon. Quelques 1625 emplois seront créés par les différents projets prévus d'ici 2025.

Le développement des activités minières du pôle économique nécessite une infrastructure pour l'évacuation du fer de Milingui dont les études préciseront les options logistiques et le tracé. La construction du barrage des Chutes de l'Impératrice, celle de la ligne HT 63 kV et HTA 20 kV Tchibanga-Mayumba et des routes Ndendé-Tchibanga et Tchibanga - Mayumba sont indispensables pour une mise en œuvre réussie des différents projets prévus dans le pôle économique de Mayumba.

Figure 31 : le pôle économique de Mayumba



2.1. Favoriser le développement durable et l'exploitation optimale des ressources.

Le Plan Stratégique Gabon Emergent, un plan de développement durable

Le Plan Stratégique Gabon Emergent est un plan de développement durable, traduite à travers l'élaboration d'une loi pour le développement durable. Cette orientation est au cœur des politiques portées par les piliers de croissance et de diversification de l'économie du Gabon Industriel (hydrocarbures, mines et métalluraie, agro-industrie, industries du bois et industries de la pêche). Les fondements (les Infrastructures et l'aménagement du territoire, le capital humain, le cadre des affaires et l'appui au secteur privé, la gouvernance publique) sont également au premier plan des exigences de développement durable. Ainsi, la politique d'aménagement du territoire est désormais étroitement liée au plan climat, dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique et la politique d'atténuation de ses effets. La politique d'adaptation au changement climatique consiste à évaluer les effets nuisibles du changement climatique, pour définir des politiques de prévention. C'est le sens, par exemple, des études d'évaluation des effets du changement à réaliser, dont certaines comme la mesure de l'avancée de la mer (trait de côte) sont en cours. Elles permettent d'évaluer les risques et de définir une politique de prévention, qui impacte, au plan des risques et des coûts, les politiques d'infrastructures, d'habitat et l'ensemble des activités économiques situées en zone côtière et donc exposées à l'avancée de la mer (conséquence la plus visible aujourd'hui du changement du climat). Le Plan d'adaptation au changement climatique impose la définition d'un Plan national d'affectation des terres, permettant d'inscrire l'ensemble des activités humaines et économiques dans un socle de développement durable et de prévention des effets du changement climatique. Il exige des moyens importants qui requièrent les contributions financières de la communauté internationale, notamment des pays dont les activités sont à l'origine de ces phénomènes.

La politique d'atténuation constitue, par contre, un terrain d'intervention privilégié pour le gouvernement gabonais, résolu à réussir la transition énergétique. Elle se manifeste dans la politique énergétique, avec un mix énergétique prévoyant 100% d'énergie propre dont 80% d'énergies renouvelables en 2025, et une promotion de l'efficacité énergétique à travers le programme d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique des bâtiments de l'administration publique. Elle se manifeste également dans les secteurs piliers de la croissance : interdiction du torchage du gaz (désormais valorisé dans le cadre d'un programme de production d'énergie électrique), valorisation des déchets de l'exploitation forestière et de l'industrie du bois par la cogénération. Cette volonté s'observe enfin dans la politique de l'habitat, qui privilégiera progressivement le développement des matériaux de construction plus efficaces au plan de la consommation énergétique et disponibles localement (bois, argile...). Cette orientation impactera les politiques sociales de lutte contre l'habitat précaire, de promotion de l'assainissement, de lutte contre les maladies vectorielles, de valorisation des déchets, bref de développement d'une économie circulaire recyclant et valorisant les déchets et réduisant l'impact des rejets sur l'environnement.

La connaissance au cœur du développement durable

Un second pilier de la politique de développement durable est la Connaissance. Le Plan Stratégique du Gabon Emergent met en exergue la nécessité de la connaissance des ressources comme préalable à leur gestion durable. Elle l'est d'abord pour les ressources naturelles car la connaissance des essences forestières et leur caractérisation permettra de diversifier et d'augmenter l'assiette des essences à exploiter dans les concessions, de façon à augmenter le rendement forestier tout en réduisant la surface des exploitations forestières. De même, la caractérisation des terres à vocation agricole permet d'affecter les terres selon leur vocation de culture. La connaissance du territoire marin, notamment la configuration du plateau continental, des estuaires, des zones lagunaires, mais surtout l'inventaire des ressources, l'étude de leur biologie et des conditions de leur reproduction, sont également indispensables pour la protection et l'exploitation durable des ressources halieutiques, dans un contexte mondial de surexploitation. La bonne connaissance des ressources d'eau douce (10.000 Km²) est aussi une priorité centrale, en ce qu'elle permet de protéger la ressource des risques de pollutions pouvant venir des exploitations minières ou pétrolières (en zone on shore). La connaissance s'impose également comme le socle d'une gouvernance efficace, notamment dans l'administration publique, avec par exemple, la constitution d'une base de données des grands registres de l'Etat.

La politique RSE, une démarche solidaire de développement durable

La politique de Responsabilité Sociale (sociétale) des Entreprises (RSE) a jusqu'ici orienté les entreprises dans une démarche proactive faite d'engagements individuels, comme la prise en charge de prestations sociales (postes et soins de santé gratuits, initiatives sur des activités génératrices de revenus, construction de salles de classes et prise en charge des frais de fonctionnement). L'Etat, dans le cadre de sa politique de développement durable, favorise également l'engagement RSE des entreprises, avec des incitations comme la généralisation de l'aménagement durable des exploitations forestières (incluant un projet particulier pour les petites exploitations) ou la réservation d'une part importante pour les communautés villageoises dans l'aménagement de plantations agro-industrielles (hévéa et palmier à huile). La politique RSE connaitra cependant une nouvelle étape, avec le pacte pour le Gabon industriel, qui scelle un partenariat fort entre l'Etat et le secteur privé pour la prise en charge d'engagements réciproques, notamment d'activités RSE. Elle s'inscrit ainsi progressivement dans un cadre institutionnalisé, avec un dispositif de suivi et de mesures nourrissant un dialogue renforcé entre le privé et le public. Ces engagements incluent la mise en place d'un mécanisme de financement (Fonds pour l'Entreprenariat Social) favorisant l'insertion professionnelle des jeunes et des défavorisés. Ses ressources financières permettront à des personnes ayant peu ou pas accès aux services sociaux d'initier des projets économiques dans les secteurs potentiels de développement des PME/TPE identifiés dans la stratégie d'industrialisation, grâce à un encadrement, une formation, la mise en place d'un dispositif d'incubation et le partenariat avec les entreprises.

Encadré 5 : Fonds pour l'entreprenariat social, exemples de besoins répertoriés

Agriculture périurbaine

- · Maraîchage, petite production fruitière
- Production en parcelles de légumes, de tubercules, d'arachide
- Petites filières d'élevage intensif (aviculture-œufs, élevage porcin et autres petites filières d'élevage : pisciculture, héliciculture, aulacodes, agoutis, etc.)
- Post-récolte : techniques de transformation et de conservation (conserves de légumes, confitures, fruits séchés, etc.)

Autres filières agro-industrielles

• Cacao-café : replantation avec de nouvelles variétés semencières, itinéraires techniques, après-récolte (séchage, conditionnement, stockage)

BTP et Matériaux de construction

- Fabrication de géo-béton (brique de construction)
- Production de pavés de ciment et entretien
- Construction de latrines protégées du risque de transmission vectorielle des maladies;
- Production de tuiles et briques de terres cuites à partir d'argile et des déchets du bois
 Services
- Valorisation des ordures ménagères par la production de gaz (biodigesters, production d'engrais,
- Formation et insertion dans ces nouveaux métiers dans le cadre de centres de formation à l'entreprenariat social

Forêt

- Recueil, Débardage et valorisation des rémanents forestiers pour approvisionner les centrales à cogénération des D.I.B.
- Fabrication de charbon de bois (technique de meules)
- Entretien de pistes et routes en zones forestières
- Valorisation des PFNL (apiculture, distilleries d'huiles essentielles, traitement et conditionnement de plantes médicinales, transformation de fruits de la forêt, etc.)

2.2. Bâtir un réseau national d'infrastructures modernes permettant l'émergence de pôles économiques compétitifs

Des infrastructures de qualité constituent un facteur déterminant de compétitivité d'une Nation. Ainsi, le Plan Stratégique Gabon Emergent prévoit un effort massif de développement des infrastructures, qui se décline à travers quatre objectifs stratégiques: (1) désenclaver le Gabon et moderniser les infrastructures de transport et logistique, (2) développer une offre d'électricité durable, diversifiée et accessible pour tous, (3) construire un réseau national d'infrastructures numériques et (4) soutenir la compétitivité des entreprises arâce à la mise en place de plateformes industrielles intégrées.

Figure 32: impact du Gabon Industriel sur les flux annuels de transport (en tonnes)

Secteur	2011	2025
Forêt-Bois	297 000 (18500 EVP)	895 000 (55 730 EVP)
Agriculture	155 500	655 500
Mines	3 700 000	47 500 000
TOTAL	4 012 500	48 245 500
	X 12	

Source: Analyses Performances

La mise en œuvre du Schéma Directeur National d'Infrastructure permettra de répondre aux exigences logistiques liées au développement du Gabon Industriel

Le développement du Gabon Industriel induira une multiplication par douze (12) des flux annuels de transport, qui passeront d'environ quatre (04) millions de tonnes aujourd'hui à près de 50 millions de tonnes en 2025. Cette évolution sera principalement portée par le secteur minier, avec 47,5 millions de tonnes de produits miniers et métallurgiques transportés en 2025, contre 3,7 millions de tonnes en 2011. Le Schéma National Directeur d'Infrastructure, élaboré par l'Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT), répond à ces besoins à travers un portefeuille précis de projets. Les principaux corridors économiques seront développés, avec notamment les liens Bélinga-corridor du Transgabonais, Port-Gentil et Lambaréné. Le Schéma directeur prévoit également le renforcement du chemin de fer avec la réhabilitation et le doublement de la capacité du Transgabonais, la construction du lien Bélinga-Booué et la création d'un pôle intermodal à Ndjolé. Enfin, il inclut la construction d'un port en eaux profondes pour soutenir le développement des mines de fer de Bélinga et d'un port à Lambaréné.

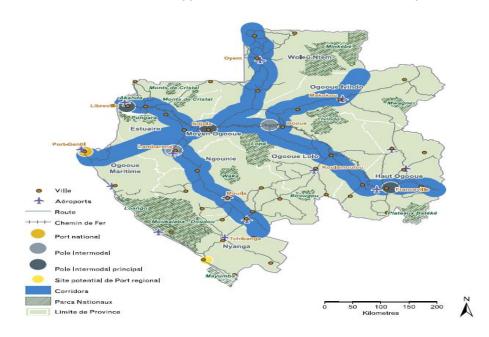


Figure 33 : corridors et axes de développement des infrastructures de transport

Source: Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT)

L'amélioration de la compétitivité logistique nécessite également de lever les goulots d'étranglements ferroviaires et portuaires

Il s'agira d'abord de fiabiliser et de fluidifier le transport ferroviaire, à travers trois mesures : i) le renforcement de la régulation du secteur, notamment pour renforcer la neutralité de l'opérateur du Transgabonais, ii) le redimensionnement des gares pour un stationnement des trains sur toute leur longueur, iii) la modernisation de la gestion du système d'exploitation du chemin de fer, grâce au déploiement de la fibre optique sur le long de la voie ferrée et à l'électrification totale de la voie.

Il s'agira ensuite de la facilitation du commerce transfrontalier, notamment de décongestionner le port d'Owendo à travers plusieurs mesures : i) l'interdiction de l'utilisation de grues de bord pour le déchargement des navires ; ii) le renforcement de la régulation du secteur des transports de marchandises dans le but de garantir des tarifs plus compétitifs et

de lever le monopole du pool Delmas-Maersk-Getma pour la livraison de containers dans le périmètre de 25 km autour de Libreville ; iii) l'instauration d'un guichet unique « Douane-Port-Manutention-Eaux », à l'import comme à l'export, disponible 24h /24 et iv) la révision du modèle de facturation du Port d'Owendo afin de remplacer l'actuelle facturation selon la nature de la marchandise par une facturation selon le type de conditionnement ; v) l'accroissement du linéaire quai (de 455 à 1500 m) avec notamment la construction de deux quais supplémentaires, d'environ 500 m chacun, spécialisés par type de produit ; vi) La création d'un port sec, servant de zone de stockage à Owendo.

Il s'agira enfin de l'amélioration de l'offre de transport maritime régional. Le renforcement de la liaison Libreville – Port Gentil et du transport fluvial ainsi que la création d'une compagnie maritime régionale permettront d'améliorer considérablement l'offre de transport maritime et de faciliter les échanges commerciaux nationaux et régionaux.

Le Gabon Industriel se traduira par une forte demande d'énergie électrique, qui atteindra 2 000 MW en 2025.

La mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation nécessitera un doublement des capacités de production d'énergie électrique tous les cinq (05) ans jusqu'à atteindre 2 000 MW en 2025. D'ici 2016, l'accroissement de la demande d'énergie électrique (530 MW) proviendra principalement des projets de transformation du manganèse à Moanda et de la production d'huile de palme à Kango. En 2020, la demande de 1100 MW proviendra principalement de la création des domaines industriels du bois, de la production d'huile de palme à Mouila et du développement des gisements de fer de Milingui et Moanda.

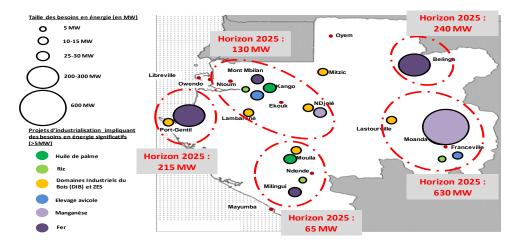


Figure 34: cartes des besoins en énergie par filière, projet et échéance (2016, 2020, 2025)

Source: Analyses Performances Group

L'ensemble des besoins énergétiques du Gabon Emergent seront couverts par une offre compétitive.

Le Gabon dispose d'un potentiel hydroélectrique de plus 6 000 MW, dont seulement 2% est exploité. La mise en valeur de ce potentiel permettra de répondre aux besoins énergétiques du Gabon Industriel. Ainsi, le Gabon mettra en place, avec l'appui de ses partenaires, un parc de production d'une capacité de 1 200 MW en 2020, puis de 3 000 MW en 2030. Cette offre sera composée de 80% d'énergie hydroélectrique et de 20% d'énergie thermique produite à partir de gaz. Ce mix énergétique fera du Gabon une référence en matière de développement durable et de compétitivité énergétique. Ainsi, les sept projets suivants sont en cours ou prévus :

- a. Le barrage hydroélectrique de Grand Poubara (240 MW mis en service en 2013) contribuera à combler le déficit énergétique du Gabon.
- b. Le barrage hydroélectrique de Fe II (55 MW mis en service en 2013) permettra d'alimenter en énergie électrique la province du Woleu-Ntem, ainsi que la zone industrielle de Ndjolé.
- c. Le barrage hydroélectrique des Chutes de l'Impératrices (46 MW mis en service en 2014) renforcera le RNTE.
- d. Le barrage hydroélectrique de Ngoulmendjim: 100 MW mis en service en 2015.
- e. Le centrale à gaz d'Alinakiéri de 70 MW permettra de réduire le déficit énergétique de Libreville ainsi que d'alimenter en électricité (à hauteur de 35 MW) la zone économique spécial de Nkok.
- f. Le barrage hydroélectrique de Booué (300 MW, avec possibilité d'extension jusqu'à
- g. Le barrage hydroélectrique de Tsengué-Lélédi (594 MW).

Cette production sera optimisée à l'échelle national grâce à la construction d'un Réseau National de Transport d'Electricité (RNTE). Les réseaux électriques de l'Estuaire, de la Louetsi, de la région Est et de la région du Nord seront interconnectés, reliant ainsi l'ensemble des centres de production et des centres de consommation. Les six infrastructures prévues dans le cadre du RNTE sont :

- a. La ligne d'interconnexion Mitzic-Oyem-Bitam permettra de créer le réseau interconnecté de la région Nord et d'évacuer la production des centrales hydroélectriques de Ngoulmendjim et de Fe II vers Mitzic, Oyem, Bitam
- b. La ligne d'interconnexion Mouila-Fougamou-Lambaréné-Ntoum interconnectera les réseaux de la Louetsi et de l'Estuaire et permettra la mutualisation de la production de la centrale hydroélectrique des Chutes de l'Impératrice.
- c. La Ligne d'interconnexion Fougamou-Mandji.
- d. La boucle Franceville-Akiéni-Okondja sécurisera le réseau interconnecté de la région Est du Gabon et permettra d'optimiser la production du barrage de Grand Poubara.
- e. Les lignes Koulamoutou-Popa et Lastourville-Okondja permettra d'électrifier les villes de Popa et de Lastourville grâce une extension du réseau de la région Est.
- f. La modernisation du réseau de Libreville vise à sécuriser la fourniture d'énergie électrique de Libreville.

Alénakiéri (35 MW) Fe II (32 MW) 2010 : 35 MW 2014 ers Calabar Booué (410 MW)

Figure 35 : cartographie des projets d'infrastructures en énergie électrique

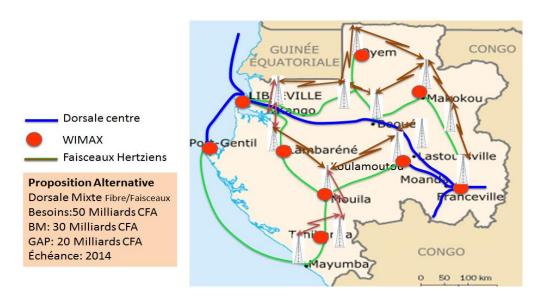
2019: + 110 MW 2020 – 2030 : + 610 MW Ngoulmendjim (100 MW) ambaréné Tsengué-Lélédi Port-Gentil (65 MW) 2020 - 2030 : 594 MW 2010:35 MW 2011:30 MW **Grand Poubara** 2012: 120 MW 2013: + 50 MW 2015: +50 MW Chutes de l'Impératrice (93 MW) 2016: 47 MW Dibwangui (10 MW) 2018:46 MW 2015: 10 MW

Source: Plan électricité 2010-2030

Le développement du Gabon Industriel nécessite une accélération de l'interconnexion à haut débit des chefs-lieux de provinces et des pôles économiques

Le Gabon Emergent vise la mise en place d'ici 2025 d'une infrastructure numérique sur l'ensemble du territoire gabonais, permettant le développement d'une large gamme d'eservices, favorisant un saut qualitatif majeur dans les services sociaux et renforçant la compétitivité du Gabon industriel. Pour cela, le Plan Gabon Numérique prévoit l'interconnexion à haut débit de tous les pôles économiques grâce à l'exécution du projet Backbone Fibre Optique. Ce projet comprend notamment la pose du câble sous-marin Libreville-Port Gentil, la première phase du backbone national interconnectant Libreville à Franceville (suivant le tracé du Transgabonais), la pose du câble sous-marin côtier et la réalisation des boucles terrestres. Deux mesures permettront d'accélérer la mise en œuvre du Gabon Numérique: i) l'accroissement immédiat de la bande passante de la connexion internationale via ACE (de 100 Mo à 600 Mo pour l'administration), ii) l'accélération du déploiement national de l'infrastructure haut débit grâce à la construction, d'ici 2014, d'une infrastructure mixte composée d'une dorsale centrale en fibre connectant Libreville à Franceville, d'un réseau faisceaux hertziens reliant cette dorsale aux chefs-lieux de provinces et de réseaux WIMAX dans chaque chefs-lieux de province.

Figure 36 : cartographie du projet Backbone Fibre Optique



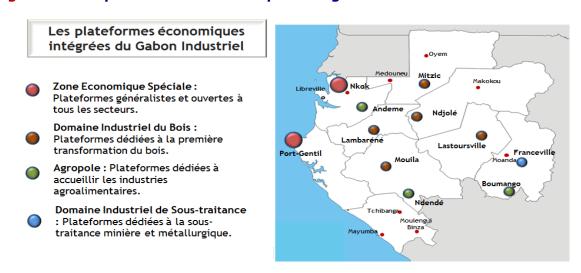
Source: analyses Performances

Des plateformes économiques intégrées permettront d'offrir immédiatement aux investisseurs des infrastructures de haut niveau.

Le développement de onze (11) plateformes économiques intégrées permettra d'offrir aux investisseurs les institutions, les infrastructures et les services dont elles ont besoin pour être compétitive sur le marché régional et mondial. Ces services incluent un guichet unique regroupant les administrations les plus critiques pour les investisseurs, des services immobiliers, des services aux entreprises (fourniture et location d'équipement, maintenance d'équipement, certification et contrôle, fourniture d'énergie électrique et thermique), des services logistiques (entreposages, gestion des déchets, manutention et transports, connectivité logistique) ainsi que des services généraux (services d'intérim, restauration, services financiers, audit et conseils, agence de voyage). Selon ce modèle, deux (02) zones

économiques spéciales (à Nkok et à l'Île Mandji), cinq (05) domaines industriels dédiés à la première transformation du bois (Lambaréné, Mouila, Ndjolé, Mitzic, Lastoursville), trois (03) agropoles destinés à accueillir les industries agro-alimentaires (à Andeme, Ndjendé, et Boumango) et un (01) domaine industriel de sous-traitance dédié à la sous-traitance minière et métallurgique (à Franceville) seront mis en place d'ici 2025.

Figure 37 : les plateformes économiques intégrées du Gabon Industriel

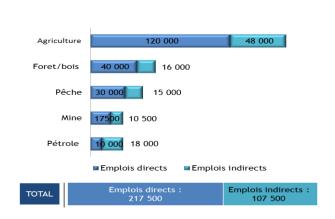


Source: analyses Performances

2.3. Former 150 000 techniciens et ingénieurs pour l'industrie et les activités de soutien

Le développement du Gabon industriel se traduira par la création de 325 000 emplois à l'horizon 2025, dont 217 500 emplois directs. Ces emplois sont essentiellement des emplois de qualité, 69% d'entre eux nécessitant une qualification. Cependant, sur la base de l' offre actuelle de formation, 1/3 de ces emplois ne pourraient trouver preneurs, notamment au niveau des techniciens supérieurs et des ouvriers qualifiés, fragilisant dangereusement la mise en œuvre du Gabon Industriel.

Figure 38 : les besoins d'emplois dans les métiers du Gabon industriel



Catégories socio- professionnelle	Besoins 2025
Ingénieurs /cadres	8 400
Techniciens supérieurs/ agent de maitrise	20 000
Techniciens/ ouvriers qualifiés	121 600
Main d'œuvre non qualifiée	67 500
Total	217 500

Figure 39 : les déficits d'emplois dans les métiers du Gabon industriel

Catégories socio- professionnelle	Offre 2025	Besoins 2025	Déficit en 2025
Ingénieurs /cadres	968	6 500	5 532
Techniciens supérieurs/ agent de maitrise	1 230	17 500	16 268
Techniciens/ ouvriers qualifiés	6 920	82 500	75 580
Total	9 120	106 500	97 380
Ouvriers non qualifiés /Manœuvres		67 500	

Un Partenariat National pour le Développement des Compétences

« Nous ne proposons aucun avenir à nos enfants si nous ne sommes pas capables de leur apporter la meilleure formation qui soit pour les métiers de demain ». Cette réflexion du Chef de l'État gabonais, Son Excellence M. Ali BONGO ONDIMBA dans son projet de société, l'Avenir en Confiance, campe l'enjeu du défi de la formation : 150.000 personnes qualifiées devront être formées d'ici 2025, permettant de doubler les flux d'entrants dans le monde du travail (de 5000 à près de 11000 par an en 2025) et d'assurer leur adéquation par rapport aux besoins du marché. Mais un tel renforcement de l'offre de formation ne pourra se faire sans la participation active du secteur privé. C'est pourquoi L'Etat gabonais se propose d'initier un véritable partenariat avec les entreprises, le Partenariat National pour le Développement des Compétences, ceci autour de quatre leviers : (1) réorienter le système éducatif vers les filières Métiers (2) créer des pôles de compétences sectoriels au sein des pôles économiques (3) spécialiser les pôles universitaires et (4) mettre en œuvre une politique d'immigration maîtrisée et ciblée.

Réorienter le système éducatif vers les filières Métiers

Le système éducatif actuel produit une déperdition considérable : 86% de ceux qui y passent en sortent sans qualification et seuls 8% d'entre eux atteignent le niveau de l'enseignement supérieur. La nouvelle loi d'orientation de l'éducation nationale vise à réorienter entièrement ce système, en amenant chaque apprenant au moins jusqu'au niveau collège, en orientant 50 % de ceux qui sortent du collège vers la formation professionnelle, puis deux bacheliers sur trois vers les grandes écoles métiers, ainsi que l'indique la figure 38.

Vie active 30% Université (2) **<**⋯5% 25% Universités (1) Grandes écoles métiers (20%) (35%)10% 15% 5% Lycée enseignement Lycée Formation professionnelle général technique . 50% (15%)(30%)Collège (100%) Primaire (100%) Pré Primaire

Figure 40 : Répartition cible des flux des apprenants

Créer des pôles de compétences sectoriels au sein des pôles économiques.

Le second levier du partenariat vise un rapprochement des structures de formation et des entreprises, à travers la création de pôle de compétences sectoriels au sein des pôles économiques. Ce rapprochement permettra de développer la nécessaire implication des entreprises à tous les niveaux de la formation professionnelle : i) au niveau de la gouvernance par la présence dans les conseils d'administration des établissements, ii) au niveau de la stratégie pédagogique, par leur participation à l'élaboration de curriculums adaptés à leurs besoins, et iii) au niveau de la prise en charge de la formation par la mise à disposition d'enseignants, l'accès à leurs plateaux techniques et le développement de la formation par alternance. En particulier, six (6) pôles de compétences, disposant à la fois d'une grande école métier et d'un centre de formation professionnelle, seront mis en place : le pôle Mines de Moanda-Franceville, le pôle Agriculture d'Oyem, le pôle des métiers de la Forêt de Makokou, le pôle Bois de Booué, le pôle Pêche de Libreville et le pôle Hydrocarbures de Port Gentil.

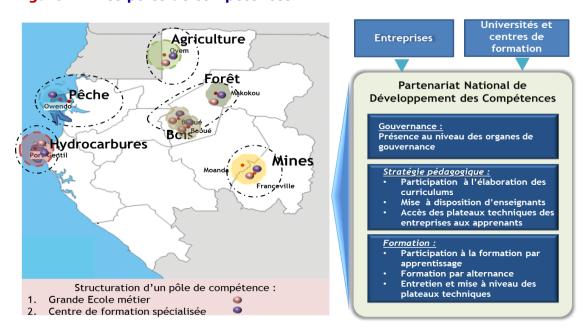


Figure 41 : les pôles de compétences

Spécialiser les pôles universitaires, et mettre en place un contrat de performance avec chaque université

Le troisième levier concerne le renforcement de l'enseignement supérieur long, par la mise en place de trois grands pôles universitaires spécialisés: le pôle des sciences humaines à Libreville, le pôle des sciences de l'ingénieur à Masuku et le pôle des sciences de la nature à Bouée (Cité verte de l'Education et de la Connaissance). Cette spécialisation permettra de disposer de pôles universitaires ayant la taille critique requise pour disposer de l'ensemble des ressources et des facilités nécessaires à leur compétitivité. Celle-ci sera d'ailleurs désormais systématiquement évaluée, à travers l'élaboration d'un contrat de performances pour chaque université.

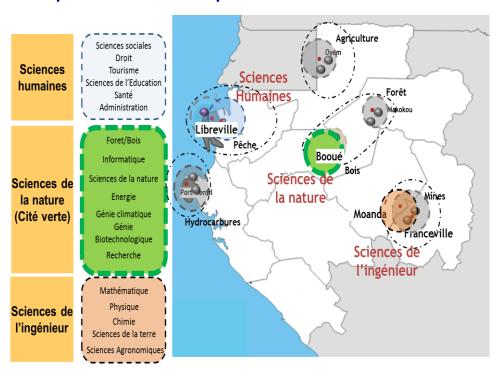
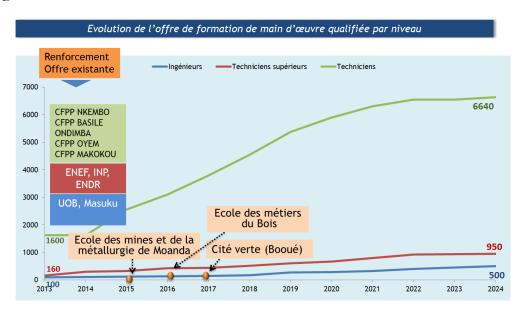


Figure 42 : les pôles universitaires spécialisés

Un renforcement de l'offre de main d'œuvre qualifiée

La figure 34 montre comment ces trois premiers leviers permettront progressivement de bâtir une offre de formation locale répondant aux besoins du Gabon Industriel.

Figure 43 : Evolution de l'offre de formation de main d'œuvre qualifiée par niveau



Le renforcement de l'offre de formation ne pourra se faire que de façon progressive d'ici 2020. Pour répondre aux besoins des entreprises d'ici là, l'adéquation sera assurée par une politique des bourses alignée sur les besoins du Gabon Emergent, le développement l'Office national de l'emploi (ONE) et l'Agence nationale de formation et de perfectionnement professionnel de formations sur mesure pour les entreprises et enfin par la promotion active des nouveaux métiers au niveau des jeunes (communication, salon métiers...).

Levier 4 : Une politique d'immigration maîtrisée et ciblée

En attendant le renforcement prévu de l'offre locale de formation, un recours ponctuel et ciblé à la main d'œuvre étrangère s'avère incontournable. Il sera cependant fortement encadré, c'est à dire lié à des métiers où des compétences locales ne sont pas disponibles et pendant une durée déterminée, pendant laquelle la formation locale sur ces métiers se met en place. Le code du travail devra être amélioré dans ce sens. Les entreprises seront fortement impliquées dans cette démarche (identification des métiers requérant l'appui d'une immigration maîtrisée, financement de la formation).

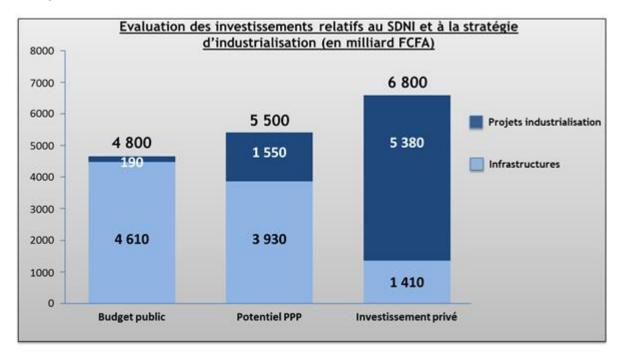
Des valeurs propices à l'émergence

Enfin, il ne pourrait y avoir d'émergence sans la diffusion au niveau des populations de valeurs propices. Les pays qui ont émergé ont souvent démontré une forte aspiration individuelle de leurs populations au progrès par l'éducation et le travail, une forte discipline et une volonté collective de réussite. De la même manière, de nouvelles valeurs devront permettre aux citoyens gabonais de mieux porter le défi de l'émergence.

2.4. Mobiliser 17 000 milliards de FCFA d'investissements

La mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation suppose la mobilisation de 7 115 milliards de francs CFA. En tenant compte des programmes répertoriés dans le Schéma Directeur National d'Infrastructure, l'investissement total à réaliser à l'horizon 2025 est de plus de 17 000 milliards de francs CFA (34 milliards USD). La capacité à mobiliser les financements pour couvrir de tels besoins d'investissement constitue donc une des clés de succès de la stratégie d'industrialisation et d'émergence. Pour cela, le Gabon a conçu une stratégie adaptée de promotion, de gestion et de financement des projets.

Figure 44 : évaluation des investissements relatifs au Schéma Directeur National d'Infrastructure et la Stratégie Nationale d'Industrialisation (milliards FCFA)



Impliquer fortement le secteur privé dans le financement et la réalisation des projets.

Le budget d'investissement de la stratégie et du SDNI est soutenable pour l'économie gabonaise, dès lors qu'il y a une bonne répartition des rôles entre le secteur public et le secteur privé. Le classement des projets en fonction de leurs caractéristiques économiques montre que 71% des investissements peuvent être pris en charge par le secteur privé dans le cadre de projets entièrement privés et des partenariats public-privé (projets d'investissement public dont le financement et/ou l'exploitation peuvent être assurés par le secteur privé). Les investissements privés et les projets en partenariat public-privé sont liés à la faisabilité des projets, un projet viable assurant non seulement son financement propre mais aussi le financement en PPP des infrastructures liées, à l'instar de Belinga (4000 milliards F CFA), incluant les projets d'exploitation et les unités de pelletisation, mais également les projets d'infrastructures (transport et énergie) qui lui sont indispensables. Le premier axe de la stratégie de financement est donc la forte implication du secteur privé pour la réalisation des projets ; cette approche permettra en plus à l'Etat de concentrer ses ressources dans ses missions régaliennes et de limiter son endettement.

Améliorer la capacité d'absorption des financements.

Les financements publics (4800 milliards F CFA) ne représentent que cinq (5) ans du budget d'investissement et 70% du PIB (2011). Ils peuvent être couverts par les ressources fiscales et une capacité d'endettement encore très faiblement utilisée malgré un rating favorable, parmi les meilleurs d'Afrique subsaharienne. Ils nécessitent cependant une forte amélioration de la capacité d'absorption des financements, notamment une accélération des procédures de programmation budgétaire et de gestion des projets et une meilleure mobilisation des crédits des partenaires techniques et financiers. Le second axe de la stratégie de financement est donc l'amélioration de la programmation budgétaire des projets et de la capacité d'absorption des financements. L'Etat s'appuiera sur le BCPSGE pour une bonne coordination de la conduite des projets. Il mettra aussi en œuvre une stratégie active de coopération financière et d'utilisation des marchés régionaux et

internationaux de capitaux tout en adoptant une démarche d'endettement équilibré et contrôlé.

Créer une unité forte d'appui au financement et à la mise en œuvre des partenariats publicprivé.

Le Gabon dispose d'une longue expérience dans la mobilisation des financements privés ou en partenariat public-privé; les grandes infrastructures de transport et le secteur électrique sont déjà sous concession privée et le Gabon a réussi à attirer de grand investissements privés grâce notamment à une stabilité politique et sociale et à l'importance de ses ressources naturelles; l'ampleur des projets de la stratégie d'industrialisation suppose cependant le renforcement des capacités de promotion de l'investissement privé et de structuration des partenariats public-privé. La mobilisation de ces financements privés suppose la mise en place, en face du privé, d'une équipe capable de prendre en charge la préparation, la négociation et la mise en œuvre et le suivi de projets complexes, avec les compétences techniques, d'ingénieries financières, juridiques et administratives. Le troisième axe est la mise en place d'une unité forte d'appui au financement et à la structuration des PPP.

Mettre en place une stratégie active et coordonnée de promotion de l'investissement.

Les investissements privés sont essentiellement des projets à forte rentabilité financière dans l'exploitation primaire, la transformation industrielle et l'habitat dans le Schéma Directeur (Projets miniers, industriels, agroindustriels, immobiliers de standing moyen ou supérieur); le montant total des investissements privés est estimé à 6 800 milliards de francs CFA; l'Etat intervient, dans ce cadre, surtout dans la promotion de l'investissement, comme facilitateur et, lorsque l'intérêt financier, social ou stratégique le justifie, comme co-investisseur. Le quatrième axe de la stratégie est le déploiement d'une promotion de l'investissement forte impliquant notamment l'unité d'appui au financement et à la structuration des PPP, l'Agence de promotion des investissements, le Ministère chargé de l'industrie, les Ministères de tutelle des projets industriels et le Fonds Gabonais d'Investissements stratégiques (FGIS). Une coordination étroite de ces structures sera mise en place.

Appuyer le financement des projets privés pour pallier le faible accès aux crédits bancaires.

Parmi les projets du plan d'industrialisation figurent des projets privés de taille petite ou moyenne dont les promoteurs éprouvent généralement des difficultés d'accès aux crédits. Le système bancaire paraît en effet très restrictif sur le financement des projets d'investissement à long terme. Le cinquième axe de la stratégie de financement est un appui effectif de l'Etat pour faciliter l'accès au financement de ces projets privés. Dans ce cadre, l'Etat prendra les mesures suivantes pour accompagner l'investissement des entreprises et l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs gabonais:

- La mise en place d'une ligne de financement et d'un fonds de garantie dédiés aux secteurs de croissance (forêt-bois, agriculture et agro-industries, matériaux de construction). Dans ce cadre, l'Etat rendra notamment effectif le projet de fonds d'appui à l'aménagement durable et à l'industrialisation prévu comme mesure d'accompagnement de la filière forêt-bois après l'interdiction de l'exportation des grumes;
- La mise en place d'un fonds d'investissement (sous-fonds du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques par exemple) pour favoriser l'investissement en fonds propres gabonais dans les PME et la création de champions nationaux;

- Le soutien à l'essor d'institutions de micro finance pour appuyer l'émergence d'un nouvel entreprenariat et le développement des activités agricoles et de sécurité alimentaire des ceintures périurbaines ;
- La création du Fonds de Prospérité Partagée et du Fonds pour l'entreprenariat social, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national RSE, pour financer les investissements prioritaires d'infrastructures, de capital humain, d'environnement mais aussi d'entreprenariat social.

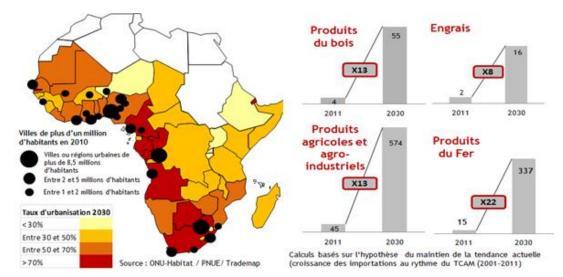
2.5. Ouvrir les marchés régionaux et internationaux aux produits d'exportation gabonais

Le Gabon émergent a vocation, structurellement, à être un pays d'exportation. L'étroitesse du marché intérieur ne peut soutenir durablement une transformation industrielle des ressources locales si elle n'est compensée par un accès large des produits gabonais aux marchés les plus importants et dynamiques, tant au plan régional qu'international. Le Gabon mettra en œuvre, dans ce cadre, une diplomatie économique active pour favoriser l'intégration des marchés régionaux et l'ouverture des marchés internationaux aux produits gabonais.

Le Gabon se positionnera comme la porte d'entrée vers la côte ouest-atlantique de l'Afrique.

Au-delà de son marché immédiat qu'est l'Afrique Centrale, le Gabon a l'ambition de se positionner comme la porte d'entrée vers la côte ouest-atlantique. Le marché régional africain représente une destination privilégiée d'exportation pour l'économie gabonaise. Ce marché, en particulier celui de la côte atlantique plus accessible pour le Gabon par voie maritime, connait un développement démographique et urbain très soutenu. De 450 millions en 2011, la population des pays de la côte atlantique passera à 600 millions en 2025. Les taux d'urbanisation seront, pour la majorité de ces pays, supérieurs à 50%. L'urbanisation et son corollaire, la demande forte en produits de consommation (alimentaire, logements et mobiliers divers), sera le principal moteur de la demande en produits de bois, de fer et agroalimentaires.

Figure 45 : Taux d'urbanisation en 2030 et évaluation de la taille des marchés des pays côtiers (milliards USD)



La mise en place d'infrastructures industrielles telles que des Zones Economiques Spéciales spécialisées dans le bois ou la métallurgie visera en particulier ces différents marchés en termes de débouchés. Des stratégies adaptées de promotion des investissements accompagneront la mise en place de ces infrastructures, en ciblant des investisseurs

nationaux, africains et internationaux opérant notamment dans l'agroalimentaire, la transformation du bois et la production d'acier. Des accords de protection et de promotion des investissements et des accords de non double imposition seront signés avec les pays des potentiels investisseurs. Des services spécifiques d'appui à l'exportation leur seront offerts, à travers une veille spécifique sur les marchés, notamment par des publications spécifiques (guide à l'exportation vers les pays de la CEDEAO par exemple) et par la mobilisation de la diplomatie économique gabonaise. Le cadre fiscal sera adapté à la transformation poussée et les procédures à l'exportation facilitées pour un acheminement rapide des produits vers ces marchés. Les lignes de financement seront mises en place afin d'appuyer les PME gabonaises désireuses d'exporter vers ces marchés à mieux les connaître (voyages de prospection, élaboration de stratégie commerciale) et, au besoin, des représentations commerciales seront implantées dans des pays ciblés.

Des accords commerciaux de la CEMAC avec les autres communautés économiques en Afrique faciliteront l'accès des produits gabonais à ces marchés.

L'Afrique représente la région du monde où la circulation des biens et services entre pays et entre régions est la plus difficile. Globalement, les pays africains sont les plus mal positionnés sur les classements internationaux relatifs à la facilité de faire des affaires, et le commerce régional reste peu développé et contraint par le faible développement de la logistique de transport régionale et l'ineffectivité des unions douanières. A titre d'exemple, en matière de commerce transfrontalier, sur 45 pays africains classés dans le Doing Business de la Banque Mondiale (comparant 175 pays en 2013), seulement neuf (9) figurent parmi les 100 premiers sur ce critère, les 36 autres faisant partie des 75 derniers pays classés. D'un pays à l'autre les droits de douane diffèrent et les procédures de transit et dédouanement restent variables et longues.

L'ambition de devenir la porte d'entrée vers la côte ouest-africaine nécessitera de lever ces freins au commerce régional. Le Gabon mettra en œuvre une stratégie commerciale régionale visant notamment à faciliter l'accès des produits gabonais aux différentes communautés économiques de la côte ouest-africaine. Au sein de la CEMAC, le Gabon veillera à ce que les entraves au commerce soient levés et que les accords de libre circulation de biens et services soient, ainsi, plus effectifs. Par ailleurs, des sujets d'importance tels que la normalisation, l'assurance qualité des produits agroalimentaires, devront être traités, afin de permettre le développement du commerce de produits qui seront davantage fabriqués dans la communauté régionale (produits transformés à base de bois ou de fer, produits halieutiques, huile de palme, etc.). Dans le cadre de la CEMAC, le Gabon incitera à l'initiation d'accords commerciaux avec les autres communautés économiques en Afrique, afin de faciliter l'accès réciproque aux marchés régionaux ; la constitution d'un marché africain intégré, à fort potentiel de développement, profitera d'abord aux producteurs internes dans leur ensemble, aux producteurs gabonais en particulier.

Les accords avec l'Union Européenne seront finalisés pour garantir l'accès des produits du bois en Europe et réduire les taxes sur les produits gabonais.

Le processus FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) qui restreint l'accès des produits du bois dans l'Union européenne aux seuls produits certifiés d'origine légale est effectif depuis le 3 mars 2013. Les négociations avec l'Union Européenne seront accélérées pour aboutir à la mise en place d'un système de contrôle et de certification de la légalité du bois. Ce système assurera l'accès des produits du bois gabonais aux marchés à forte valeur des pays européens et asiatiques qui visent aussi l'exportation vers l'Europe. Par ailleurs, à partir du 1er janvier 2014, le Gabon ne pourra plus bénéficier du système de préférences

généralisées de l'Union européenne ; le Gabon négociera, avec l'Union Européenne, un Accord de Partenariat Economique (APE) régional complet, dans un cadre communautaire, ou un accord intérimaire pour faciliter l'accès de ses produits dans les marchés européens ; il attachera cependant une importance majeure à la préservation de la compétitivité des filières de la stratégie industrielle.

2.6. Bâtir un environnement des affaires de rang international et renforcer le dialogue public privé.

La mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation requiert une forte implication du secteur privé aux cotés de l'Etat. Or, la perception des investisseurs sur le cadre des affaires au Gabon, à plusieurs égards, ne favorise pas cette implication et un développement du secteur privé au-delà des filières extractives. En effet sur le plan international, la position du Gabon dans le classement « Doing Business » n'a cessé de se dégrader sur les 7 dernières années au point qu'en 2012, le Gabon y occupait la 170eme place sur les 183 pays analysés au niveau mondial. De leurs côtés, les investisseurs privés nationaux se plaignent de rencontrer des difficultés majeures dans leurs rapports avec l'administration. Ils soulignent l'absence d'un réel dialogue Public/Privé, une administration toute puissante face au secteur privé sans recours, des délais de traitement des dossiers excessivement long notamment pour la création des entreprises, un très faible appui aux entrepreneurs et aux PME et enfin une fiscalité très peu incitative pour l'investissement. Il est important et urgent de répondre à ces préoccupations, de s'atteler à bâtir, au Gabon, un environnement des affaires plus compétitif et de promouvoir dans le pays un secteur privé national fort. Cinq leviers essentiels ont été identifiés pour doter le Gabon de cet environnement des affaires plus favorable à l'investissement, à l'entreprenariat et aux entreprises.

Finaliser et mettre en application un cadre juridique aligné sur le PSGE

Le Plan Stratégique Gabon Emergent prévoit de doter chaque secteur clé de l'économie d'un code actualisé et d'un ensemble de textes d'application pour spécifiques réglementer leur développement. Il prévoit aussi l'élaboration de nouveaux codes transversaux en phase avec les ambitions de promotion accrue des investissements: loi sur la promotion des investissements, loi sur les partenariats publics-privés, etc. Au-delà, l'Etat prévoit de doter la stratégie d'Emergence de fondements juridiques en adoptant la Loi d'Orientation et de Programmation du Gabon Emergent (LOPE) afin de conforter la crédibilité des options de réforme et donner aux citoyens et aux investisseurs une visibilité à long terme sur les options économiques et sociales. Dans ce cadre, l'Etat a mis en place la Commission pour les Réformes Juridiques qui sera garante d'une bonne ingénierie des réformes de façon rapide, cohérente et transparente.

Loi d'Orientation et de Programmation de l'Emergence (LOPE) Codes transversaux Codes sectoriels • Code du Travail et de la Sécurité Sociale · Code pétrolier • Code Général des Impôts et Domaines (y · Code minier • Cadre juridique de la société de l'information compris Loi foncière et domaniale) · Code forestier · Code Général des Douanes Droit commercial (y compris le droit des · Code de la Pêche sociétés commerciales) · Code de l'Urbanisme · Loi sur les PPP • Code de la construction (prioritairement les 3 Code des Investissements textes suivants : organisation de la promotion immobilière privée ; création, organisation et fonctionnement de coopératives d'habitat et de construction; Réglementation énergétique et thermique des bâtiments) · Droits d'auteurs et droits voisins

En outre, les dispositions idoines seront prises pour accroître le nombre des tribunaux de commerce à travers le pays et spécialiser un certain nombre de magistrats dans le droit des affaires. Il sera également demandé à la Chambre de commerce de mettre en place un centre de médiation, de conciliation et d'arbitrage afin que tous les contentieux du monde des affaires puissent être traités comme il se doit, avec compétence et diligence.

Mettre en place une politique fiscale favorable à l'investissement productif, à la transformation industrielle locale et au développement durable

L'investissement et la création d'entreprise seront fortement encouragés par la politique fiscale. L'Etat prendra des mesures d'allègement fiscal sur les investissements notamment l'exonération en général de l'investissement industriel et l'application effective de l'exonération des PME sur les cinq premières années d'activité.

La politique fiscale servira également à promouvoir les industries de transformation locales ainsi que les objectifs de développement durable fixés par l'Etat: Les taxes à l'exportation seront dégressives en fonction du niveau de transformation locale et un ensemble de mesures spécifiques de dégrèvement fiscal sera appliqué à tout investissement réalisé dans le cadre des objectifs du développement durable tel que l'allègement des taxes de superficie sur les forêts aménagées et les concessions certifiées, l'exonération des activités agricoles pour les produits vivriers.

Ces mesures seront accompagnées d'une réforme de l'Administration fiscale ayant pour objectif de faire prévaloir l'esprit de service dans ses rapports avec les entreprises. L'amélioration des rapports entre l'Administration fiscale et les entreprises devra nécessairement se traduire par des réponses rapides à leurs besoins, la mise à leur disposition de services d'assistance et de conseil, la simplification des procédures administratives, l'introduction des déclarations d'impôt par internet, la création d'un impôt synthétique pour les petites entreprises, la centralisation et le règlement au niveau du Trésor de toutes les taxes dues à l'Etat et aux collectivités locales.

Rationaliser et renforcer le dispositif d'appui aux investisseurs et aux PME

La rationalisation du dispositif d'appui aux investisseurs et aux PME visera la réduction maximale des délais et des coûts de création des entreprises. Elle aura également comme objectif d'offrir aux entreprises et aux investisseurs, un ensemble de services d'information, de formation, de communication, de conseils et d'accompagnement.

Un Guichet Unique Universel (« One Stop Shop ») sera mis en place pour traiter en un seul lieu, l'accueil et l'information de l'investisseur, la création d'entreprise ainsi que toutes les formalités administratives, douanières, fiscales et sociales afférentes. L'Etat fera gérer de

manière centralisée les incitations fiscales au sein du Guichet Unique Universel, par souci de cohérence, de transparence et d'efficacité. La mise en commun des prestations de service de l'APIEX et du CDE permettra de créer ledit Guichet Unique Universel.

Par ailleurs, une Nouvelle Agence de Promotion des PME et de l'Entreprenariat sera chargée de l'appui aux entrepreneurs. Les compétences de la nouvelle Agence couvriront un ensemble de nouveaux services : fourniture de données, d'information sur les marchés, appui-conseil, formation, accompagnement et surtout assistance aux entrepreneurs gabonais pour saisir les opportunités d'affaires liées à la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation.

Domaines d'appui Aujourd'hui Demain aux entreprises Deux structures d'accueil Une structure unique Agence de Promotion des Investissements et des Accueil et appui aux Un guichet unique et investisseurs Exportations (APIEX) performant pour tous les in ve stisseurs Centre de Développement de l'Entreprise (CDE) Une structure d'appui renforcée Une structure de promotion Agence de Promotion des PME et de l'Entrepreneuriat Appui aux PME et Communication & Information PromoGabon aux entrepreneurs Réseau Accompagnement **Formation** & Conseil

Dispositif d'appui aux investisseurs, PME et entrepreneur

En collaboration avec l'Agence de Promotion des PME et de l'Entreprenariat, l'Etat lancera un programme pour promouvoir et former un grand nombre d'entrepreneurs parmi les jeunes Gabonais dynamiques, motivés et performants, capables de présenter des projets de qualité en matière de création ou de gestion d'entreprise avec l'accompagnement de l'Agence. Une sélection rigoureuse sera entreprise à cet effet.

L'Etat saisira l'occasion pour promouvoir les valeurs et l'esprit d'entreprise au sein de la population gabonaise. L'objectif sera de pousser au maximum les gabonais vers l'investissement productif et l'entreprenariat, pour favoriser l'émergence de champions nationaux dans le monde des affaires et créer avec eux un tissus de PME gabonaises génératrices d'emplois pour la jeunesse.

L'Etat prendra toutes les dispositions nécessaires pour ouvrir aux gabonais les nouveaux secteurs de développement tels que la sous-traitance industrielle, les métiers du bois, l'agroindustrie, la pêche, les mines et la métallurgie. A travers le Fonds souverain, l'Etat facilitera le financement de ces PME.

Mettre à niveau l'infrastructure nationale de la qualité.

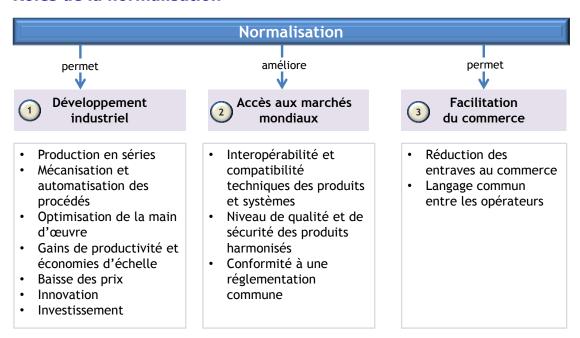
L'ambition de développer la transformation poussée sur plusieurs secteurs et de se positionner à l'exportation sur les marchés régionaux et internationaux requiert la fabrication de produits de qualité, conformes aux attentes des marchés. En effet, le respect scrupuleux des normes

de fabrication et la conformité des produits gabonais aux critères de qualité et de sécurité en vigueur sur le plan international confèrera un avantage compétitif qui permettra d'accéder plus facilement aux marchés extérieurs et de développer sans entraves le commerce avec les autres pays.

La normalisation reste encore faiblement développée au Gabon. Certes l'Etat a mis en place l'Agence Gabonaise de Normalisation mais son activité dominante a consisté jusqu'ici à appuyer les entreprises dans leurs démarches de certification qualité de type ISO 9000. L'Agence de Normalisation ne traite pratiquement pas de requête concernant le détail des normes et caractéristiques spécifiques aux produits ou aux secteurs industriels.

Avec le développement du Gabon Industriel, le champ d'action et d'intervention de l'Agence sera élargi. L'Agence aura en effet pour mission d'élaborer et de diffuser aux professionnels les normes applicables dans chaque secteur de production industrielle au Gabon. Il relèvera également de sa responsabilité, de faire connaître à chaque secteur d'exportation, les normes régionales et internationales en vigueur dans son domaine de production. L'Agence contrôlera et accompagnera les entreprises gabonaises en vue de leur maintien à niveau sur toutes les normes de qualité nationales et internationales de leur secteur.

Rôles de la normalisation



Avec le concours de l'Etat, l'Agence devra progressivement doter le Gabon d'une infrastructure nationale complète de la Qualité. Il s'agira d'élaborer un document-programme de Normalisation, de renforcer les structures dédiées à la métrologie, à la normalisation et à la propriété industrielle (AGNOR, CEPIC), de créer une structure nationale d'accréditation des laboratoires et des organismes de certification, de mettre en place une plateforme virtuelle d'informations sur les normes applicables au Gabon et enfin de développer toutes les relations de coopération et de partenariat nécessaires avec les organismes internationaux de référence dans ces domaines respectifs d'expertise.

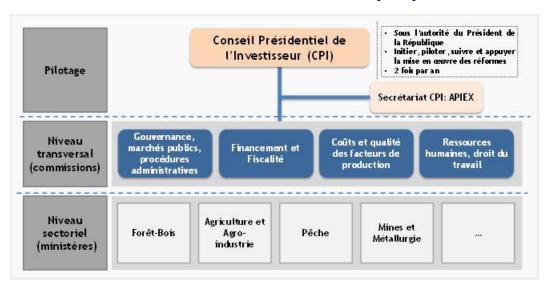
Mettre en place le Conseil Présidentiel de l'Investisseur, une structure permanente de dialogue public-privé axée sur une dynamique continue de réformes.

Sous l'autorité du Président de la République, le Conseil Présidentiel de l'Investisseur (CPI) a été créé pour initier, piloter, suivre et appuyer les réformes relatives au cadre des affaires. Il est composé de représentants de l'Etat et du Secteur Privé. Ses réunions se tiendront deux fois par an sous la Présidence du Chef de l'Etat, pour faire le point sur les progrès accomplis sur l'environnement des affaires ainsi que des dysfonctionnements éventuellement relevés,

afin de maintenir une dynamique continue de réformes et de s'assurer 'in fine' de la mise en œuvre effective du PSGE.

Le Conseil Présidentiel de l'Investisseur (CPI) constitue l'Instance suprême de dialogue constructif entre l'Etat et le Secteur Privé, dans le souci de part et d'autre, d'œuvrer de concert à l'émergence économique du Gabon. Le CPI a compétence sur toutes les questions relatives à l'environnement des affaires dans tous les secteurs économiques : procédures administratives, financements, fiscalité, coûts et qualité des facteurs de production, ressources humaines, droit du travail etc....

LE CONSEIL PRESIDENTIEL DE L'INVESTISSEUR (CPI)



Le Gabon est un pays naturellement très attractif pour les investisseurs privés de par le monde, en raison de ses richesses naturelles (Pétrole, Mines et Bois), de sa stabilité politique et du niveau relativement élevé de son revenu par habitant parmi les Etats africains. Compte tenu de ces atouts, il lui sera relativement facile de remonter la pente du mauvais classement de son environnement des affaires et se hisser à nouveau parmi les pays les plus compétitifs pour attirer l'investissement privé. Les dispositions arrêtées y contribueront très rapidement surtout si le secteur privé national s'organise pour participer efficacement aux travaux du CPI de façon à s'engager résolument dans la stratégie d'industrialisation du Gabon Emergent.

DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE D'INDUSTRIALISATION

3. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE D'INDUSTRIALISATION

3.1. Un partenariat fort entre l'Etat et le secteur privé

Le Forum National de l'Industrie a permis d'initier un nouveau partenariat public-privé à travers la signature du Pacte National pour le Gabon Industriel

Le Forum marque le lancement officiel de la Stratégie Nationale d'Industrialisation du Gabon. Rassemblant pendant trois jours plus de 700 participants dont les principaux dirigeants économiques, il aura permis i) de présenter la Stratégie nationale d'Industrialisation à l'ensemble des parties prenantes ; ii) de renforcer l'appropriation et l'adhésion des acteurs nationaux à la Stratégie nationale d'industrialisation et au PSGE ; iii) d'engager avec le Secteur Privé la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation à travers la signature du Pacte National pour le Gabon Industriel. En effet, la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation nécessite un partenariat fort entre l'Etat et le Secteur Privé, qu'il s'agisse d'améliorer le cadre des affaires, d'aligner l'offre de formation professionnelle sur les besoins des entreprises ou de financer les besoins d'investissements. Pour ce faire, l'Etat et le Secteur Privé se sont engagés, chacun dans son domaine, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour l'industrialisation du Gabon. Le Pacte contractualise l'ensemble de ces engagements. Il permettra non seulement de mobiliser et de coordonner les actions de l'Etat et du Secteur Privé pour bâtir une industrie compétitive, mais également de garantir la bonne exécution des mesures proposées.

3.2. Un pilotage et un suivi rigoureux de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'industrialisation

Un suivi rigoureux de la mise en œuvre

Le plan d'actions du Gabon Industriel comprend 40 projets industriels, 100 projets d'appui et 65 mesures d'accompagnement. Le démarrage de la phase de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation permettra d'effectuer la planification opérationnelle de chacun de ces projets et mesures et de les intégrer dans le tableau de bord du Gabon Emergent, conçu et géré par le Bureau de Coordination du Plan Stratégique Gabon Emergent (BCPSGE). Les différents projets du Gabon Industriel feront l'objet d'un suivi spécifique.

Un pilotage au plus haut niveau pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation

Le Conseil Présidentiel de l'Industrie s'attachera à piloter la Stratégie Nationale d'Industrialisation. A travers ce Conseil, le Chef de l'Etat aura l'opportunité, deux fois l'an, d'apprécier le niveau de mise en œuvre de la Stratégie et de donner les mesures d'impulsion qui seraient jugées nécessaires. Concrètement, le Conseil Présidentiel de l'Industrie aura pour principales missions i) d'assurer le suivi du Pacte pour le Gabon Industriel, ii) de garantir la

DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE D'INDUSTRIALISATION

bonne exécution des mesures définies pour l'industrialisation du Gabon, iii) de mobiliser et coordonner les actions de l'Etat et du secteur privé pour bâtir une industrie compétitive, iv) de promouvoir et vulgariser la stratégie nationale d'industrialisation sur le territoire et à l'extérieur du Gabon. Le Conseil Présidentiel de l'Industrie sera présidé par le Président de la République. Il sera composé du Premier Ministre, du Président de la Confédération Patronale Gabonaise, du Président de la Chambre de Commerce de l'Industrie, du Ministre de l'Industrie et des Mines, du Ministre chargé du Budget, du Ministre chargé de l'Education et de la Formation Professionnelle, du Ministre des Eaux et Forêt et du Ministre de l'Agriculture et de la pêche.

Un Conseil Interministériel de l'Industrie se réunira tous les trimestres pour faire le point de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation et préparer les Conseils Présidentiels. Concrètement, ce Conseil aura pour missions principales de i) préparer les réunions du Conseil Présidentiel de l'Industrie, ii) proposer les ajustements nécessaires à la SNI, iii) veiller à la mise en œuvre des engagements du Pacte pour le Gabon Industriel, iv) vulgariser et faire la promotion de la SNI et v) approuver le rapport annuel sur la mise en œuvre de la SNI. Le Conseil Interministériel sur l'Industrie sera présidé par le Premier Ministre, assisté de trois Vice-Présidents : le Ministre de l'Industrie et des Mines, le Président de la Confédération Patronale Gabonaise (CPG) et le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le Conseil comprendra en outre le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministre des Eaux et Forêts, le Ministre chargé de l'Economie et de l'Emploi, le Ministre des PME et du Commerce, le Ministre chargé de l'Energie, le Ministre chargé des TP, le Ministre de l'Education nationale et de la Formation Professionnelle, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre chargé du Budget, le Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédits (APEC), deux représentants des organisations des PME/PMI et deux représentants des syndicats des travailleurs.

Le Secrétariat Technique du Conseil Présidentiel de l'Industrie sera chargé d'assurer, au niveau opérationnel, le suivi des décisions du Conseil Interministériel et du Conseil Présidentiel de l'Industrie. A ce titre, il aura pour rôle i) de préparer les réunions du Conseil Interministériel et du Conseil Présidentiel de l'Industrie, ii) de mettre en place un dispositif de reporting régulier indiquant l'état d'avancement des actions du Pacte pour le Gabon Industriel, iii) d'identifier et de soumettre à l'arbitrage des instances supérieures les points de blocage et les décisions à prendre. Le Secrétariat Technique du Conseil Présidentiel de l'Industrie sera composé du Directeur Général de l'Industrie (Coordonnateur), du Directeur Général de l'APIEX (Coordonnateur Adjoint 1), du Secrétaire Général de la Confédération Patronale Gabonaise (Coordonnateur Adjoint 2), du Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie (Coordonnateur Adjoint 3). Le Coordonnateur pourra se faire assister de chargés d'études.

Annexe 1 : Liste des projets d'investissement¹ et des mesures de soutien de la Stratégie Nationale d'Industrialisation

Secteur	Intitulé du projet	Pôle Economique
Agriculture	PDAI Mitzic SIAT (hévéa)	Oyem
Agriculture	PDAI Kango SIAT (hévéa)	Estuaire
Agriculture	PDAI Nyanga SIAT (élevage bovin et abattoir)	Mayumba
Agriculture	PDAI Makouké SIAT (palmier à huile, hévéa ????)	Lambaréné
Agriculture	PDAI Bitam OLAM (hévéa)	Oyem
Agriculture	PDAI Mitzic/Minvoul OLAM (hévéa)	Estuaire
Agriculture	PDAI Kango OLAM (palmier à huile)	Estuaire
Agriculture	PDAI Mouila OLAM (palmier à huile)	Mouila Ndendé
Agriculture	PDAI d'Andeme (Riz, Maïs, Soja, aviculture intensif, fruits tropicaux)	Estuaire
Agriculture	PDAI Boumango (Riz, Maïs, Soja, aviculture intensif, fruits tropicaux)	Moanda Franceville

¹ Incluant les projets d'infrastructures

Secteur	Intitulé du projet	Pôle Economique
Agriculture	PAI SUCAF Ouellé	Moanda Franceville
Pêche	Pôle économique pêche artisanale (CAPAL)	Estuaire
Pêche	Pôle de pêche chalutière ZES Ile Mandji	Port Gentil
Pêche	Restructuration et relance de SIFRIGAB (IRL Maurice)	Estuaire
Pêche	Elevage aquacole en bassin lagunaire de l'Estuaire	Estuaire
Pêche	Elevage aquacole en bassin continental de Lambaréné	Lambaréné
Pêche	Réhabilitation des 11 stations aquacoles existantes	Gabon
Pêche	Projet intégré de développement ostréicole	Estuaire
Forêt Bois	Pôle Bois de la ZES de Nkok	Estuaire
Forêt Bois	Pôle Bois de la ZES de l'Ile Mandji	Port Gentil
Forêt Bois	Domaine Industriel du Bois - Lambaréné	Lambaréné
Forêt Bois	Domaine Industriel du Bois - Lastoursville	Lastoursville Koulamoutou
Forêt Bois	Domaine Industriel du Bois - Mitzic	Oyem

Secteur	Intitulé du projet	Pôle Economique
Forêt Bois	Domaine Industriel du Bois - Mouila	Mouila Ndendé
Forêt Bois	Domaine Industriel du Bois - Ndjolé	Lambaréné
Forêt Bois	Encadrement et mise à niveau de la menuiserie artisanale	Estuaire
Mines	Projet Bélinga	Belinga
Mines	Projet Milingui (fer)	Mayumba
Mines	Projet Mont Mbilan (fer)	Estuaire
Mines	Gisement de Fer de Lobi-Lobi	Lastoursville Koulamoutou
Mines	Gabon Steel (Pellets)	Belinga
Mines	Extension production Moanda -COMILOG	Moanda Franceville
Mines	CMMHZ Ndjolé	Lambaréné
Mines	Gisement Manganèse Franceville	Moanda Franceville
Mines	CMM (sillicomanganese+ Manganèse métal)	Moanda Franceville
Mines	Projet Abhijeet (Sillicomanganèse + Ferromanganèse)	Moanda Franceville

Secteur	Intitulé du projet	Pôle Economique
Mines	Maboumine	Lambaréné
Mines	Grandes et petites mines d'or - Choix et promotion des sites prioritaires	Gabon
Mines	Encadrement de l'exploitation artisanale de l'Or (SEM)	Gabon
Mines	Extension CIMGABON	Estuaire
Mines	Promotion de l'offre en matériaux de construction	Gabon
Mines	Gabon Steel (Mini-aciérie)	Port Gentil
Hydrocarbures	Raffinerie Port Gentil	Port Gentil
Hydrocarbures	Engrais Olam	Port Gentil

B – Liste des projets d'appui à l'industrialisation

Secteur	Intitulé du projet	Pôle Economique
Capital Humain	CFS Mines Belinga	Belinga
Capital Humain	CFS Agriculture Oyem	Oyem
Capital Humain	CFS Bois Mitzic	Oyem
Capital Humain	Renforcement ENDR	Oyem
Capital Humain	CFS Bois Mouila	Mouila Ndendé
Capital Humain	Renforcement du CFPP de Nkembo (Libreville)	Estuaire
Capital Humain	Renforcement du CFPP Basile Ondimba	Estuaire
Capital Humain	CFS Pêche Libreville	Estuaire
Capital Humain	CFS Bois Port Gentil	Port Gentil
Capital Humain	Ecole des Mines et de la Métallurgie de Moanda	Moanda Franceville
Capital Humain	Université Masuku (USTM)	Moanda Franceville
Capital Humain	CFS Mines Franceville	Moanda Franceville
Capital Humain	CFS Mines de Moanda	Moanda Franceville
Capital Humain	CFS Agriculture Boumango	Moanda Franceville
Capital Humain	CFS Bois Lambaréné	Lambaréné
Capital Humain	Ecole des Métiers du Bois	Booué
Capital Humain	Réforme du système de formation professionnelle avec une implication plus forte du secteur privé	Gabon

B – Liste des projets d'appui à l'industrialisation

Secteur	Intitulé du projet	Pôle Economique
Capital Humain	Renforcement des capacités de l'Institut Technologique d'Owendo	Estuaire
Infrastructures	Aménagement d'un port en eau profonde	Belinga
Infrastructures	Route Ndendé- Tchibanga - 103 KM	Mayumba
Infrastructures	Route Medouneu- Sam-Mitzic- 110 KM	Oyem
Infrastructures	Route Medouneu- Sam-Bibas- 80 KM	Oyem
Infrastructures	Route Mouila -Ndendé- 71 KM	Mouila Ndendé
Infrastructures	Route Fougamou - Mouila 111 KM	Mouila Ndendé
Infrastructures	Route Alembe-Lastourville-311 Km	Lastoursville Koulamoutou
Infrastructures	Route Nkok-Port d'owendo-24 KM	Estuaire
Infrastructures	Route Kougouleu-Medouneu- 163 KM	Oyem
Infrastructures	Route Alembe-Lastourville	Booué
Infrastructures	Route Koumameyong- Booué	Booué
Infrastructures	Route Port-gentil -Mandarove	Port Gentil
Infrastructures	Route Mandarove-Four Place	Port Gentil
Infrastructures	Voie ferrée Booué-Belinga	Belinga
Infrastructures	Agrandissement, réhabilitation et modernisation du port d'Owendo	Estuaire
Infrastructures	Etudes des liens de transport Port-Gentil-Libreville	Estuaire

B – Liste des projets d'appui à l'industrialisation

Secteur	Intitulé du projet	Pôle Economique
Infrastructures	Réhabilitation de la voie du Transgabonais-phase I	Gabon
Infrastructures	Réhabilitation de la voie du Transgabonais-phase II	Gabon
Infrastructures	Construction du port fluvial de Lambaréné	Lambaréné
Infrastructures	Création d'un canal de navigation entre Ndjolé et Lambaréné	Lambaréné
Infrastructures	Pôle intermodale de Ndjolé	Lambaréné
Infrastructures	Port commercial de Port -Gentil	Port Gentil
Energie	Barrage hydroélectrique de Grand Poubara - Phase I	Moanda Franceville
Energie	Barrage hydroélectrique de Grand Poubara - Phase II	Moanda Franceville
Energie	Etude du potentiel hydroélectrique du cours moyen du fleuve Ogooué	Booué
Energie	Mise en valeur du cours majeur du fleuve Ogooué	Booué
Energie	Barrage hydroélectrique de Booué	Booué
Energie	Centrale thermique à gaz de Port-Gentil (Phase 1: 52,5 MW)	Port Gentil
Energie	Centrale thermique gaz Alenakeri	Estuaire
Energie	Barrage hydroélectrique de Ngoulmendjim	Estuaire
Energie	Barrage hydroélectrique des Chutes de l'Impératrice Eugénie	Mouila Ndendé
Energie	Barrage hydroélectrique de Fe 2	Oyem
Energie	Ligne de transmission Mitzic-Oyem-Bitam	Oyem

B – Liste des projets d'appui à l'industrialisation

Secteur	Intitulé du projet	Pôle Economique
Energie	Ligne de transmission Ekouk-Bifoun-Gare d'Alembé-Mitzic	Oyem
Energie	Ligne HT 63 kV et HTA 20 kV Tchibanga-Mayumba	Mayumba
Energie	Ligne de transmission Franceville-Bifoun	Gabon
Energie	Ligne de transmission Fougamou-Lambaréné-Ekouk-Nkok	Estuaire
Energie	Ligne d'interconnexion Fougamou-Mandji - Mouila	Mouila Ndendé
Economie Numérique	Backbone national Libreville Franceville Lekoko	Gabon
Développement Durable	Elaboration du bilan carbone du Gabon - Phase 1	Gabon
Développement Durable	Mise en place du dispositif institutionnel de la sécurité nucléaire	Gabon
Développement Durable	Mise en place du Centre Gabonais de Géosciences Appliquées	Gabon
Développement Durable	Mise en place de l'Agence du Gabon Vert (extension ANPN ?)	Gabon
Développement Durable	Mise en place du Comité de régulation des ressources naturelles du Gabon	Gabon
Développement Durable	Inventaire des Ressources Forestières	Gabon
Développement Durable	Inventaire des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques (afin de planifier les campagnes d'évaluations des stocks et d'établissement du calendrier annuel des ouvertures et fermetures des périodes de pêche pour chaque espèce)	Gabon
Développement Durable	Inventaire des ressources minières	Gabon
Développement Durable	Evaluation du bassin pétrolier	Gabon
Développement Durable	Carte pédologique des terres agricoles du Gabon (caractérisation pédoclimatique des terres du Gabon)	Gabon

B – Liste des projets d'appui à l'industrialisation

Secteur	Intitulé du projet	Pôle Economique
Développement Durable	Mise en place du Plan National d'affectation des terres	Gabon
Gouvernance et Cadre des Affaires	Révision du Code du Travail	Gabon
Gouvernance et Cadre des Affaires	Réorganisation et mise en place d'une diplomatie économique - Phase 1	Gabon
Gouvernance et Cadre des Affaires	Création d'un Guichet Unique pour les entreprises et investisseurs	Gabon
Gouvernance et Cadre des Affaires	Restructuration et renforcement de PromoGabon	Gabon
Gouvernance et Cadre des Affaires	Mise en place de la Maison du Bois (Interprofession)	Gabon
Gouvernance et Cadre des Affaires	Mise en place du cadre de concertation permanent Etat-Interprofession Bois	Gabon
Gouvernance et Cadre des Affaires	Observatoire du Gabon Emergent/Gabon Industriel	Gabon

C - Liste des mesures de soutien à l'industrialisation		
Objectifs	Mesures	Acteurs
Améliorer la cadre des affaires	Finaliser un code minier avantageux pour l'Etat et attractif pour les investisseurs	M.I.M
du secteur minier	Renforcer les services en charge de la délivrance des permis miniers et faciliter les procédures administratives	M.I.M
Mettre en place le fonds pour la connaissance des ressources naturelles	Mise en place du fonds pour la connaissance des ressources naturelles (Etudes)	Economie
	Organiser un Salon Minier au Gabon	M.I.M
	Engager une promotion active et des négociations avec des partenaires stratégiques ciblés (pays du Golfe, USA, Chine, Asie du Sud, Turquie, Inde, traders, groupes miniers)	M.I.M
Assurer la promotion du	Sélectionner et développer la production de 4 à 5 grandes mines d'or	M.I.M
secteur minier Gabonais	Développer, en coordination avec SEM la production des petites mines et l'exploitation artisanale	M.I.M
	capitaliser les actifs en or de l'Etat gabonais	Economie/F GIS
	Démarrage de la promotion du cluster Moanda-Franceville	M.I.M
	Favoriser les investissements compétitifs d'extensions ou de nouvelles capacités de production (Ciment, peinture, sable de dragage)	M.I.M
	Promouvoir la création de PME pour le développement de carrières	Min. PME
Favoriser le développement de PME gabonaises dans les matériaux de construction	Mettre en œuvre une politique fiscale et douanière de soutien à la production locale en contrepartie des investissements de capacité et de la réduction des prix des matériaux.	Economie
	Créer un Laboratoire d'Etudes et de Promotion des Matériaux de Construction (Etude)	Infrastructu res
	Analyser les opportunités d'amélioration de l'offre de bitume (dans une optique de marché régional. Etude)	Infrastructu res

C - Liste des mesures de soutien à l'industrialisation		
Objectifs	Mesures	Acteurs
	Contrôler rigoureusement le respect des engagements d'aménagement des concessionnaires (aménagement durable, niveau d'exploitation)	Eaux et Forêts
	Soutenir la filière gabonaise d'exploitation forestière (PFA et Forêts communautaires) ; reprendre et améliorer le dispositif de soutien et les outils d'aménagement et d'encadrement mis en œuvre par le PAPPFG	Eaux et Forêts
Généraliser l'aménagement	Finaliser le cahier des charges du PAFC et sa mise en œuvre	Eaux et Forêts
durable des forêts et favoriser la diversification des essences	Généraliser et contrôler la certification	Eaux et Forêts
exploitées	Orienter l'agence d'exécution des activités de la filière forêts-Bois prioritairement vers la mission de généralisation de l'aménagement durable des forêts	Eaux et Forêts
	Mettre en place le Fonds d'appui à l'aménagement durable et à l'industrialisation	Economie
	Encourager le reboisement et le développement des forêts de plantations	Eaux et Forêts
Renforcer le dispositif de contrôle de la lutte contre les exploitations illégales	Mettre en œuvre le plan d'actions national de lutte contre l'exploitation forestière illégale	Eaux et Forêts
i G	Lancer un volet « maisons en bois » dans les programmes de construction d'habitations	Infrastructur es/ANGT
Dávalannar la damanda	Favoriser l'utilisation du bois gabonais dans l'acquisition de mobiliers de l'Etat en intégrant dans les marchés publics des critères d'utilisation de "Bois du Gabon"	Budget
Développer la demande nationale et régionale de produits en bois	Définir des normes de contenu minimal de bois dans les constructions	infrastructur es
	Définir des normes d'urbanisme favorisant le bois dans les zones d'habitation, les grandes infrastructures et les aménagements externes	infrastructur es
	Réaliser une étude sur les conditions de développement de l'exportation du bois dans les marchés régionaux	APIEX
Développer la production locale de 2ème et 3ème transformation	Signer des conventions Etat-Entreprises secteur bois	M.I.M
	Mettre en place un programme de mise à niveau des PME et artisans gabonais du bois (menuisiers)	M.I.M

Objectife	B.d. a	A =1 =
Objectifs	Mesures	Acteurs
	Créer un label « Bois du Gabon » et organiser un salon sur le "Bois du Gabon"	M.I.M
	Mettre en place une taxe à l'exportation des produits du bois faiblement transformé	Economie
	Exonérer les investissements pour la transformation du bois	Economie
	Assurer une promotion dynamique des investissements	APIEX
Faciliter la commercialisation des produits du bois gabonais	Développer un réseau de centres d'exposition, de distribution et de commercialisation des produits du bois	M.I.M/Eaux et Forêts
	Mettre en place un dispositif pour soutenir la création d'un armement national réservé aux Gabonais (appui à l'entreprenariat, financement, fiscalité)	MAEPDR
Développer un armement national	Promouvoir l'installation, en association avec des gabonais, d'acteurs étrangers disposant d'un armement de pêche	Promotion des investisseme nts
Actualiser le code et le dispositif réglementaire de la pêche	Renforcer la réglementation du secteur de la pêche (obligation de débarquement des captures au Gabon, prix des licences liés à la valeur de la ressource)	Ministère de l'agriculture et de la pêche
	Doter l'Administration des moyens les plus sophistiqués de surveillance et moyens crédibles d'arraisonnement	MAEPDR
Renforcer la surveillance des activités de pêche	Assurer un contrôle systématique des prises au débarquement grâce à une réduction sensible des points de débarquement et au déploiement adéquat de l'administration sur tous les territoires de pêche	MAEPDR
	Lancer une campagne d'inventaire et d'immatriculation des pirogues artisanales	MAEPDR
Développer la sous- traitance	Mettre en place d'une bourse de sous-traitance	Chambre de Commerce
	Mettre en place un programme de sous-traitance dans le secteur des hydrocarbures	MPERH
	Mettre en place un programme de sous-traitance dans le secteur minier (cluster Moanda-Franceville)	M.I.M

C - Liste des mesures de soutien à l'industrialisation		
Objectifs	Mesures	Acteurs
	Mettre en place un programme de sous-traitance dans le secteur des BTP	Infrastructur es
	Créer un "prix annuel de la meilleure PME"	PME
Promouvoir l'entreprenariat	Mettre en place des incubateurs d'entreprises en particuliers dans les NTIC et l'entreprenariat social (Etude de faisabilité)	PME
Promouvoir le développement de PME	Créer un fonds d'investissements dédié aux PME gabonaises	FGIS
	Améliorer les services aux navires et réduire le temps d'attente en rade	Infrastructur es
Améliorer la productivité	Optimiser l'organisation de l'enceinte portuaire et améliorer la qualité des services logistiques et de dédouanement	Infrastructur es
du port d'Owendo	Améliorer la qualité des services de transport de containers	Infrastructur es
	Mettre en place un guichet unique de facilitation des importations et des exportations	Economie
	Elaborer une stratégie optimale de financement des projets de la Stratégie Nationale d'Industrialisation	Economie/M IM
	Concevoir et mettre en place une unité PPP	Economie/B udget/MIM
Renforcer la gestion des projets PPP	Harmoniser le cadre juridique des PPP	Promotion des Investisseme nts/Economi e/MIM
	Organiser une table ronde des bailleurs de fonds et des investisseurs	M.I.M
	Etude pour la mise en place une ligne financement et un fonds de garantie dédiés aux moteurs de croissance (bois, agriculture, pêche et agro-industrie, PME minières, sous-traitance industrielle)	Economie

C - Liste des mesures de soutien à l'industrialisation		
Objectifs	Mesures	Acteurs
Renforcer les ressources	Renforcer le secteur bancaire sous-régional en augmentant le niveau des fonds propres et proposer à la CEMAC une adaptation de la règlementation bancaire favorable au développement des crédits long terme (Etude de faisabilité)	Economie
bancaires	Améliorer les ressources à long terme des banques	Economie
Mettre en place le dispositif de suivi de la Stratégie Nationale	Mettre en place une véritable plateforme de dialogue public-privé à travers le Conseil Présidentiel de l'Investisseur (CPI)	Promotion des Investisseme nts
d'Industrialisation	Mettre en place du comité de pilotage pour le suivi du Gabon Industriel	Primature
Mettre en place une diplomatie économique agressive pour conquérir les marchés régionaux	Mettre en place une diplomatie économique agressive pour conquérir les marchés régionaux en systématisant les postes de conseillers économiques dans les représentations diplomatiques internationales et régionales	affaires étrangères
Améliorer l'adéquation formation-emploi	Mettre en place un observatoire de l'emploi et des métiers	Emploi/ONE
	Réformer l'ONE en une structure transversale forte (en lui assignant la double mission de l'employabilité des diplômés et l'intermédiation entre l'Etat, les structures de formation et les entreprises)	Emploi/ONE
	Lancer un plan transitoire permettant au secteur privé de recourir à la main d'œuvre étrangère pour faire face aux déficits critiques immédiats, le secteur privé s'engageant à mettre en place et à financer un « Plan Marshall » pour la reconversion des jeunes Gabonais chômeurs	Economie/M .l.M
Développer la RSE	Mettre en place un cadre institutionnel incitatif pour la RSE	Economie

République Gabonaise



PLAN STRATEGIQUE GABON EMERGENT

Pacte pour le Gabon Industriel

Sommaire

pour le Gabon Industriel	
-	
Secteur « Mines, Métallurgie et Matériaux de construction »	5
Vision Objectifs sectoriels	5 5
Engagements	6
Secteur « Forêt-Bois »	7
Vision Objectifs sectoriels	7 7
Engagements	8
Secteur « Agriculture et Agro-industrie »	9
Vision Objectifs sectoriels	9 9
	10
Secteur « Pêche et Aquaculture »	11
Vision	11
Objectifs sectoriels Engagements	11 11
re 3.Bâtir les fondements de la compétitivité industrielle	13
Investir massivement dans la connaissance pour garantir la gestion durable et optimale des ressources naturelles	
Bâtir un réseau national d'infrastructures modernes	13
Mobiliser 17 000 milliards F CFA d'investissements pour les infrastructures et les projets indust et agricoles	
Ouvrir les marchés régionaux et internationaux aux produits d'exportation gabonais	15
Former 200 000 techniciens et ingénieurs pour l'industrie et les activités de soutien	16
Bâtir un environnement des affaires de rang international et renforcer le dialogue public-privé.	17
Mettre en place un plan national RSE en partenariat avec les grandes entreprises	18
	Tree 1.Vision et Objectifs stratégiques Tree 2.Valoriser le potentiel de croissance des filières du Gabon Industi Secteur « Mines, Métallurgie et Matériaux de construction » Vision Objectifs sectoriels Engagements Secteur « Forêt-Bois » Vision Objectifs sectoriels Engagements Secteur « Agriculture et Agro-industrie » Vision Objectifs sectoriels Engagements Secteur « Pêche et Aquaculture » Vision Objectifs sectoriels Engagements Secteur « Pêche et Aquaculture » Vision Objectifs sectoriels Engagements Tree 3.Bâtir les fondements de la compétitivité industrielle Investir massivement dans la connaissance pour garantir la gestion durable et optimale des ressources naturelles. Bâtir un réseau national d'infrastructures modernes Mobiliser 17 000 milliards F CFA d'investissements pour les infrastructures et les projets indust et agricoles Ouvrir les marchés régionaux et internationaux aux produits d'exportation gabonais Former 200 000 techniciens et ingénieurs pour l'industrie et les activités de soutien

Pacte pour le Gabon Industriel

Le Gabon a traduit le projet de société proposé par le Chef de l'Etat Ali BONGO ONDIMBA au peuple gabonais « l'Avenir en Confiance » en un document cadre dénommé Plan Stratégique Gabon Emergent. Ce plan s'articule autour de trois piliers de croissance (le Gabon Vert, le Gabon Industriel et le Gabon des services), quatre fondements, bases de la compétitivité : la Gouvernance, les Infrastructures, le Capital Humain et le Développement Durable et une finalité : la prospérité partagée pour la population gabonaise dans son ensemble.

La stratégie nationale d'industrialisation représente une déclinaison du Plan Stratégique Gabon Emergent. Elle présente, au sein du pilier Gabon Industriel, les filières d'avenir, en précisant pour chacune la stratégie de développement à mettre en place, les objectifs visés, les investissements requis, les réformes prioritaires à réaliser et les compétences à former.

La mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation souligne la nécessité d'un partenariat fort entre l'Etat et le secteur privé, notamment pour améliorer le cadre des affaires, aligner l'offre de formation professionnelle aux besoins des entreprises ou financer les besoins d'investissements.

Partageant l'ambition de réaliser cette stratégie d'industrialisation, l'Etat et Secteur Privé s'engagent, chacun dans son domaine, à mettre en œuvre les actions nécessaires.

C'est dans ce sens que le présent Pacte pour le développement du Gabon Industriel a été élaboré, partagé et entériné entre les deux parties. Le Pacte inclut quatre-vingt-six (86) engagements de l'Etat et du secteur privé. Il fera l'objet d'un suivi rigoureux, sous le pilotage, tous les six mois, d'un Conseil Présidentiel de l'Investisseur, pour s'assurer d'une mise en œuvre effective des engagements et d'une amélioration continue du cadre des affaires.

Les trois chapitres suivants et l'annexe font partie intégrante du pacte.

Fait à Libreville, le 28 avril 2013

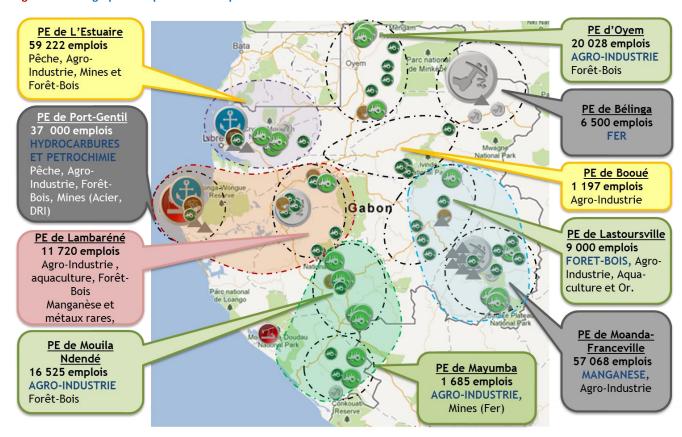
Pour l'Etat	Pour le Secteur privé
•	•
•	•

Chapitre 1. Vision et Objectifs stratégiques

La mise en œuvre du Gabon Industriel consacrera la transition de l'économie gabonaise d'un pays essentiellement exportateur de pétrole vers une économie diversifiée et durable. Elle contribuera à bâtir à l'horizon 2025 un pôle minier et métallurgique et un pôle Gabon Vert (forêt-bois, agriculture, pêche, aquaculture et agro-industries) de taille comparable à celle du secteur des hydrocarbures aujourd'hui.

La diversification de l'économie favorisera un aménagement équilibré du territoire, avec des pôles économiques dynamiques répartis sur l'ensemble des provinces. Dix pôles économiques émergeront, dont cinq à vocation agricole et forêt-bois, trois minières et deux pôles diversifiés. Ces pôles devront évoluer en véritables grappes industrielles tirées par des entreprises leaders disposant d'une offre de rang international, s'appuyant sur une industrie et des services de soutien dynamiques et une infrastructure de base de qualité.

Figure 46: Cartographie des pôles économiques



Le développement du Gabon industriel permettra de stimuler le taux de croissance de l'économie gabonaise, pour atteindre un taux annuel moyen d'au moins 7%, condition d'une véritable dynamique d'émergence. Il se traduira par la création de 325 000 emplois à l'horizon 2025 (dont 217 500 emplois directs) et la création de 13 000 PME qui favoriseront le développement d'une nouvelle classe d'entrepreneurs gabonais. Il nécessitera d'ici 2025 un investissement total de 34 milliards USD (incluant la mise en œuvre du Schéma Directeur National d'Infrastructure), dont 72% d'investissements privés ou en partenariat public-privé et 28% d'investissements publics.

Chapitre 2. Valoriser le potentiel de croissance des filières du Gabon Industriel

1. Secteur « Mines, Métallurgie et Matériaux de construction »

1.1 Vision

Depuis plusieurs décennies, le secteur minier repose quasi-exclusivement sur l'exploitation du gisement de manganèse de Moanda et ne contribue que très faiblement à l'économie gabonaise. Ce secteur ne représente que 4% du PIB et 1,3% des recettes budgétaires hors pétrole. Avec seulement 1 500 emplois formels, le secteur minier ne contribue encore que faiblement à l'emploi. Le Gabon dispose cependant d'un sous-sol suffisamment riche en ressources minérales (fer, or, phosphate, potasse, uranium, phosphate, niobium, tantale, etc.) pour faire du secteur minier et métallurgique un pilier majeur de son économie.

La vision à l'horizon 2025 du secteur minier gabonais est de « *bâtir un pôle minier et métallurgique de rang international et maximiser la valeur ajoutée locale, dans le cadre d'une gestion durable des ressources».*

1.2 Objectifs sectoriels

L'ambition du Gabon dans le secteur minier et métallurgique est d'être un acteur majeur dans la production de minerai de fer, de manganèse et de métaux rares, d'exploiter de façon durable l'ensemble des ressources disponibles au Gabon et de développer des filières de transformation permettant d'optimiser la valeur ajoutée locale. Les objectifs pour les principales filières sont les suivants :

Manganèse	Valoriser localement 20% du manganèse extrait au Gabon en 2016 et 35% en 2020.
Fer	Exploiter le potentiel du sous-sol et valoriser en pellets au minimum 50% du minerai de fer extrait au Gabon à l'horizon 2025 et promouvoir une filière de transformation en acier en fonction du potentiel des marchés régionaux.
Métaux Rares & Phosphates	Devenir un acteur de rang mondial des terres rares, du niobium et du tantale et favoriser l'émergence d'une offre compétitive d'engrais composés.
Matériaux de Construction	Développer une offre locale compétitive de matériaux de construction à partir des richesses du sol et sous-sol gabonais.
Or	Favoriser l'investissement dans les grandes et petites mines, mieux encadrer les orpailleurs et constituer un stock de réserve pour les générations futures et un actif financier au service du Gabon Emergent.

1.3 Engagements

1.3.1 *Etat*

- **Etat 1.** L'Etat s'engage à investir significativement dans la connaissance des ressources minières pour une meilleure maîtrise des potentialités et une promotion de l'investissement plus efficace.
- **Etat 2.** L'Etat s'engage à renforcer le dispositif institutionnel de promotion des investissements miniers, de gestion de projet, de gestion des accords de partenariats et de gestion de l'environnement.
- **Etat 3.** L'Etat s'engage à mettre en place un cadre juridique et fiscal clair et sécurisé pour les investisseurs.
- Etat 4. L'Etat s'engage à mettre en place un cadre fiscal incitatif pour la transformation locale.
- **Etat 5.** L'Etat s'engage à favoriser le développement des infrastructures ferroviaires, portuaires, fluviales et électriques nécessaires à la mise en œuvre des projets miniers et métallurgiques.
- **Etat 6.** L'Etat s'engage à favoriser la disponibilité du gaz pour la filière métallurgique.
- **Etat 7.** L'Etat s'engage à promouvoir une offre locale compétitive de matériaux de construction notamment pour accompagner l'ambitieux programme de construction de logements et de développement des infrastructures.
- **Etat 8.** L'Etat s'engage à favoriser l'émergence de PME gabonaises dans les mines et les matériaux de construction.
- **Etat 9.** L'Etat s'engage à favoriser l'encadrement des petits producteurs et orpailleurs pour une maîtrise des techniques de production durable.

1.3.2 Secteur privé

- Privé 1. Le secteur privé s'engage à participer activement dans l'investissement pour l'exploration et la production dans le cadre d'une gestion durable.
- Privé 2. Les acteurs du secteur privé s'engagent à développer la transformation locale de minerais, notamment de manganèse et de fer.

- Privé 3. Le secteur privé s'engage à investir dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) pour le développement d'infrastructures portuaires, ferroviaires, fluviales et électriques.
- Privé 4. Les acteurs du secteur privé s'engagent à développer une industrie compétitive de matériaux de construction.
- Privé 5. Le secteur privé s'engage à promouvoir la sous-traitance et le développement de PME gabonaises et à favoriser l'émergence de trois grappes dynamiques : la grappe Manganèse de Moanda-Franceville, la grappe Hydrocarbures et Pétrochimie de Port-Gentil et la grappe Fer de Belinga.
- Privé 6. Les acteurs du secteur privé s'engagent à participer activement dans la formation professionnelle, notamment dans le renforcement des centres de formation professionnelle et écoles supérieures spécialisés dans le secteur minier.

2. Secteur « Forêt-Bois »

2.1. Vision

Disposant de ressources considérables (22 millions d'ha de forêt), le secteur du bois représente un enjeu majeur dans le cadre de la stratégie de diversification de l'économie gabonaise. La vision à l'horizon 2025 est de « faire du Gabon un leader mondial du bois tropical certifié, porté par une industrie innovante, valorisant pleinement une forêt sous aménagement durable, puits de carbone et sanctuaire de biodiversité ».

2.2. Objectifs sectoriels

L'ambition du Gabon sur la filière Forêt-Bois est de :

- Créer, d'ici 2025, cinq (5) fois plus de richesses sur une surface exploitée de 11 millions d'ha garantissant une exploitation durable des forêts;
- Valoriser durablement la forêt gabonaise en portant le rendement moyen des exploitations forestières à 7,5 m3 / ha grâce à la diversification des essences exploitées;
- Concentrer les exportations de première transformation du bois (1e TB) sur les marchés de valeur;
- Développer une industrie forte de 2TB, avec un taux de transformation locale de la 1e TB en 2éme TB de 60% et se positionner comme un spécialiste mondial du contreplaqué;
- Faire émerger une industrie compétitive de 3° TB, avec un taux de transformation locale de la 2éme TB en 3éme TB de 40%. et positionner le Gabon comme un spécialiste de la maison en bois tropical et des éléments de construction.

2.3. Engagements

2.3.1. Etat

- Etat 10. L'Etat s'engage à renforcer le partenariat avec les Professionnels du bois en mettant en place un cadre de concertation régulière, un dispositif de suivi-évaluation des performances de la filière et un point focal au Ministère de l'Industrie pour la relation entre l'Etat et les industriels.
- **Etat 11.** L'Etat s'engage à mettre en place un dispositif centralisé de connaissance, de contrôle et de préservation des ressources forestières.
- **Etat 12.** L'Etat s'engage à favoriser la généralisation de l'aménagement durable et de la certification et à rendre effectif le contrôle de la légalité du bois.
- **Etat 13.** L'Etat s'engage à intégrer le bois dans les normes d'urbanisme et de construction et à promouvoir le label « Bois du Gabon ».
- **Etat 14.** L'Etat s'engage à mettre en place un cadre fiscal favorisant la deuxième et la troisième transformation du bois.
- **Etat 15.** L'Etat s'engage à créer des zones industrielles dévolues au bois, notamment deux (2) zones économiques spéciales (ZES) et cinq (5) domaines industriels du bois (DIB) à des prix compétitifs et disposant de capacités de séchage, de services partagés et d'accès à l'ensemble des services administratifs.
- **Etat 16.** L'Etat s'engage à favoriser l'innovation dans le secteur du bois, notamment par la mise en place d'un laboratoire de matériaux de construction et une synergie forte entre les entreprises et l'école des métiers du bois.
- Etat 17. L'Etat s'engage à accompagner la mise à niveau des menuisiers artisanaux à fort potentiel et la formation d'une main d'œuvre qualifiée répondant aux besoins de l'exploitation forestière et de la transformation industrielle du bois.

2.3.2. Secteur privé

Privé 7. Les industriels du bois s'engagent à mettre en place une « Maison du Bois », interprofession fédérant l'ensemble des acteurs de la filière.

Privé 8. Le secteur privé s'engage à favoriser une exploitation productive et durable des ressources forestières permettant d'atteindre un rendement moyen de 7,5 m3/ha, grâce notamment à une diversification des essences exploitées, et une meilleure valorisation des produits forestiers non ligneux et des déchets de l'exploitation forestière.

Privé 9. Le privé s'engage à investir pour une transformation plus poussée du bois, en développant une industrie locale dynamique de 2e TB et 3e TB; activités qui peuvent être déconnectées de l'exploitation et de la première transformation, et assumées par des professionnels de l'industrialisation.

Privé 10. Le privé s'engage à favoriser, en partenariat avec l'Etat, le développement des DIB et ZES. Le privé appuie cette stratégie destinée à promouvoir la 2^e TB et la 3e TB et à initier une dynamique de création de petites et micro entreprises.

3. Secteur « Agriculture et Agro-industrie »

3.1. Vision

Avec cinq millions d'hectares de terres cultivables, le Gabon dispose du potentiel pour couvrir ses besoins, contribuer à la sécurité alimentaire régionale et devenir un acteur majeur du marché international des filières agroindustrielles de produits tropicaux. Ainsi, le Gabon Emergent a pour ambition, à l'horizon 2025, « d'assurer sa sécurité alimentaire et de diversifier ses exportations par l'essor d'une production agroindustrielle compétitive et durable ».

3.2. Objectifs sectoriels

L'ambition visée est de faire de l'agriculture gabonaise un pôle majeur de diversification économique et de création de PME et d'emplois, en s'appuyant sur quatre (04) groupes de filières:

- Les Produits vivriers locaux (légumes, manioc, banane plantain, fruits tropicaux) :
 - Réaliser d'ici 2018 l'autosuffisance en produits vivriers locaux grâce à l'essor des productions périurbaines et à l'amélioration de techniques de production (culture sous serre).
- Les filières agroindustrielles d'exportation (huile de palme, caoutchouc sec) :

Devenir un des trois premiers producteurs en Afrique par la mise en place de pôles de développement agroindustriel, en partenariat avec des opérateurs internationaux de référence appuyant le développement des plantations villageoises.

• Les filières de cultures intensives dédiées à la sécurité alimentaire :

- Substituer les importations de riz et poulets (les deux principaux postes d'importation de produits alimentaires du Gabon) par la production locale et devenir un exportateur régional à l'horizon 2025;
- o Bâtir une filière avicole compétitive intégrant à l'élevage une production de mais et de soja à haut rendement.

Les filières sucre et viande bovine (projets agroindustriels portés par un opérateur unique):

- o Réaliser à l'horizon 2025 l'autosuffisance du Gabon en sucre :
- Couvrir un quart de la consommation gabonaise de viande bovine par une offre de qualité.

3.3. Engagements

3.3.1. Etat

- **Etat 18.** L'Etat s'engage à renforcer la connaissance des terres agricoles et des caractéristiques climatiques du Gabon.
- **Etat 19.** L'Etat s'engage à inscrire l'agriculture gabonaise dans une optique de développement durable par la promotion de la certification des productions agro-industrielles et d'une agriculture biologique dans les filières de produits vivriers.
- **Etat 20.** L'Etat s'engage à moderniser le cadre institutionnel et juridique du secteur agricole en l'alignant aux nouvelles ambitions de la stratégie agricole et agroindustrielle.
- **Etat 21.** L'Etat s'engage, dans le cadre des schémas directeurs d'aménagement urbain, à réserver des terres pour l'agriculture en zones périurbaines de façon à satisfaire les besoins en produits vivriers locaux.
- **Etat 22.** L'Etat appuiera la structuration des chaines de valeur des produits vivriers locaux et l'organisation des acteurs en coopératives agricoles.
- Etat 23. L'Etat s'engage à renforcer le dispositif institutionnel d'appui, par la mise en place d'institutions dédiées à chaque étape de la chaine de valeur : production (PRODIAG et fermes agropastorales), transformation (Institut de Technologie Alimentaire-ITA), commercialisation (ACCOPA).

Etat 24. L'Etat s'engage à mettre à niveau les infrastructures rurales (habitat rural, pistes de production, électricité, eau, assainissement, accès internet).

3.3.2. Secteur privé

Privé 11. Le privé s'engage à adopter une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise intégrant le développement de l'emploi local, les pratiques de production durable et la préservation de l'environnement.

Privé 12. Le privé s'engage à prendre en compte les intérêts des populations autochtones, notamment en encadrant leurs plantations et en intégrant de façon significative leurs productions.

4. Secteur « Pêche et Aquaculture »

4.1. Vision

Troisième territoire marin de l'Océan atlantique, le Gabon dispose d'un important potentiel de ressources halieutiques, qui font de la pêche et de l'aquaculture un secteur clé de diversification économique. La vision à l'horizon 2025 est de faire du secteur de la pêche un contributeur important à la sécurité alimentaire du Gabon et des pays d'Afrique Centrale et de l'inscrire dans une politique active de gestion durable des territoires marins et lagunaires.

4.2. Objectifs sectoriels

Les objectifs suivants sont visés à l'horizon 2025:

- Consolider l'autosuffisance du Gabon et s'imposer sur le marché régional de produits halieutiques (produits pélagiques frais, salés, séchés, fumés);
- Exporter sur les marchés internationaux des produits halieutiques à valeur ajoutée (produits transformés frais et congelés, crustacés, conserves, farines de poisson).

4.3. Engagements

4.3.1. Etat

- **Etat 25.** L'Etat s'engage à assurer la protection effective des ressources halieutiques du Gabon, par le renforcement de la surveillance du territoire marin et un déploiement adéquat de l'administration sur les territoires de pêche.
- **Etat 26.** L'Etat s'engage à veiller à la gestion durable des ressources, grâce à une meilleure connaissance et protection des territoires de pêche, à travers la mise en place d'un véritable système d'information de la pêche.
- **Etat 27.** L'Etat s'engage à aménager des infrastructures de débarquement et de valorisation des produits de pêche, notamment deux zones économiques : une dédiée à la transformation des produits de pêche artisanale à Libreville et une autre à celle des produits de pêche industrielle à l'Île Mandji.
- **Etat 28.** L'Etat s'engage à favoriser le développement d'un armement national alimentant la transformation locale (artisanale et industrielle).
- Etat 29. L'Etat s'engage à promouvoir le développement de l'aquaculture et à mettre en place un cadre incitatif (institutionnel et fiscal) pour l'investissement dans les filières halieutique et aquacole.

4.3.2. Secteur privé

- Privé 13. Le secteur privé s'engage à s'inscrire pleinement dans l'effort de l'Etat de préservation de la ressource et de gestion durable des territoires de pêche.
- Privé 14. Le secteur privé s'engage à investir dans la production et la valorisation locale des produits de pêche et d'aquaculture.
- Privé 15. Le secteur privé s'engage à appuyer les efforts de l'Etat dans la mise en place d'un pôle de formation professionnelle des métiers de la pêche et de l'aquaculture.

Chapitre 3. Bâtir les fondements de la compétitivité industrielle

1. Investir massivement dans la connaissance pour garantir la gestion durable et optimale des ressources naturelles

Le développement durable, fondation clé du modèle de développement du Gabon émergent n'est pas envisageable sans une bonne connaissance des ressources naturelles et la généralisation des pratiques de gestion durable.

L'Etat gabonais et le secteur privé, dans ce cadre, prennent les engagements suivants :

Etat 30. L'Etat s'engage à mettre en place un mécanisme de financement pérenne pour la connaissance des ressources naturelles.

Etat 31. L'Etat s'engage à renforcer le dispositif institutionnel dédié à la connaissance des ressources naturelles à travers un comité national de régulation des ressources naturelles et deux structures opérationnelles, le Centre Gabonais de Géosciences Appliquées pour la connaissance du sous-sol et l'Agence du Gabon Vert pour celle de la faune, de la flore, du sol et des ressources halieutiques.

Privé 16. Le secteur privé s'engage à coopérer avec l'Etat gabonais pour le renforcement du dispositif national de la connaissance des ressources naturelles.

2. Bâtir un réseau national d'infrastructures modernes

Le développement des piliers de croissance exige la disponibilité d'infrastructures de qualité, facteurs clés de compétitivité. A horizon 2025, l'Etat gabonais s'est fixé quatre objectifs pour développer et moderniser les infrastructures nationales :

Réseau de transport	Moderniser les infrastructures de transport (routes, chemins de fer, ports, aéroports) ;
	Renforcer les liaisons régionales (maritimes, routières, ferroviaires et aériennes)
Energie	Satisfaire l'ensemble des besoins énergétiques induits par la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation ;
Numérique	Construire des infrastructures numériques de rang mondial.

L'Etat gabonais et le secteur privé, dans ce cadre, prennent les engagements suivants :

- **Etat 32.** L'Etat s'engage à la mise en œuvre du Schéma Directeur National d'Infrastructure permettant de bâtir un réseau moderne de transport multimodal (routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien).
- **Etat 33.** L'Etat s'engage à renforcer la régulation dans les transports pour assurer un service de qualité, plus efficient et plus compétitif pour l'ensemble des usagers.
- **Etat 34.** L'Etat s'engage à faciliter les procédures administratives au Port d'Owendo, à travers notamment la création d'un Guichet Unique à l'importation et à l'exportation.
- **Etat 35.** L'Etat s'engage à accélérer le développement du programme Hydroélectricité et du réseau national interconnecté en visant une puissance installée de 2000 MW en 2025.
- **Etat 36.** L'Etat s'engage à développer des pôles économiques disposant d'infrastructures modernes, de services publics performants et d'un aménagement urbain intégré.
- Etat 37. L'Etat s'engage à mettre en place des plateformes économiques intégrées offrant aux investisseurs les infrastructures et services nécessaires à leur compétitivité (ZES, DIB, Agropoles, domaine industriel de sous-traitance).
- Privé 17. Le secteur privé s'engage à participer activement au programme d'infrastructures en s'appuyant sur les meilleures pratiques et innovations pour assurer l'efficience des projets.

3. Mobiliser 17 000 milliards F CFA d'investissements pour les infrastructures et les projets industriels et agricoles

La mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation et la réalisation des investissements répertoriés dans le Schéma Directeur National d'Infrastructure nécessiteront un financement global de 34 milliards USD. Elles exigent une forte participation des investisseurs privés dans le cadre de partenariats public-privé ou de projets purement privés. Le renforcement des capacités de l'Etat dans la promotion de l'investissement, la gestion des grands projets et la négociation des contrats s'avère dès lors indispensable.

L'Etat gabonais et le secteur privé, dans ce cadre, prennent les engagements suivants :

Etat 38. L'Etat s'engage à mettre en place un cadre juridique adapté au développement des partenariats public-privé.

- **Etat 39.** L'Etat s'engage à mettre en place une unité centralisée de gestion des projets et des Partenariats Public Privé disposant des moyens et des compétences nécessaires.
- **Etat 40.** L'Etat s'engage à mieux rationaliser ses procédures de gestion des financements de projets et d'endettement.
- Privé 18. Le secteur privé s'engage à s'impliquer dans le financement et la gestion des projets d'infrastructures.

4. Ouvrir les marchés régionaux et internationaux aux produits d'exportation gabonais

L'émergence du Gabon Industriel se traduira par une diversification des marchés cibles d'exportation, et en particulier par le repositionnement du marché régional africain comme une destination privilégiée d'exportation pour l'économie gabonaise. Ainsi, les pays de la côte atlantique, accessibles par voie maritime, passeront d'une population de 450 millions en 2011 à 600 millions en 2025. De par sa nouvelle offre de produits et sa position géographique, le Gabon souhaite se positionner comme porte d'entrée vers ce vaste marché régional.

L'Etat gabonais et le secteur privé, dans ce cadre, prennent les engagements suivants :

- **Etat 41.** L'Etat s'engage à promouvoir activement l'intégration des marchés régionaux africains et la réforme des règles régissant la circulation des marchandises et des personnes pour promouvoir les exportations.
- **Etat 42.** L'Etat s'engage à élargir la liste des pays signataires avec le Gabon d'accords de promotion et de protections de l'investissement (APPI) et de non double imposition (NDI).
- **Etat 43.** L'Etat s'engage à promouvoir la création d'une compagnie maritime régionale en partenariat avec un opérateur de référence.
- Privé 19. Le secteur privé s'engage à s'aligner sur les normes requises pour l'accès aux marchés d'exportation.
- Privé 20. Le secteur privé s'engage dans le cadre d'interprofessions sectorielles à participer activement à la promotion des produits gabonais à l'exportation.
- Privé 21. Le secteur privé s'engage à promouvoir l'intégration régionale à travers des partenariats avec des acteurs privés d'autres pays et régions.

5. Former 200 000 techniciens et ingénieurs pour l'industrie et les activités de soutien

L'offre de formation actuelle ne permet pas de répondre aux besoins des entreprises dans le cadre de la stratégie d'industrialisation. Sur les 277 000 emplois directs qui seront créés, près de 100 000 emplois ne pourront être couverts par l'offre issue du système éducatif national actuel. Ce déficit résulte d'une inadéquation de ce système par rapport aux besoins, 86% des apprenants sortant sans qualification. Face à ce constat, l'Etat gabonais a engagé une réforme en profondeur de l'éducation marqué par un développement significatif de la formation métiers. La stratégie d'industrialisation conforte cette orientation et montre la nécessité d'y impliquer pleinement le secteur privé.

L'Etat gabonais et le secteur privé, dans ce cadre, prennent les engagements suivants :

- **Etat 44.** L'Etat et le secteur privé s'engagent à œuvrer étroitement pour relever le défi du renforcement du capital humain du Gabon dans le cadre d'un partenariat national pour le développement des compétences.
- **Etat 45.** L'Etat s'engage à réorienter le système éducatif vers les filières Métiers notamment en orientant 50% des élèves sortant du collège vers des centres de formation professionnelle et deux tiers (2/3) des bacheliers vers les grandes écoles-métiers.
- **Etat 46.** L'Etat s'engage à créer des pôles de compétences sectoriels rassemblant au sein des pôles économiques des centres de formation professionnelle et des grandes écoles-métiers d'un même secteur.
- Etat 47. L'Etat s'engage à mettre en place trois pôles universitaires de rang international : Libreville (Sciences humaines), Masuku (Sciences de l'ingénieur) et la Cité verte de l'éducation de Booué (Sciences de la nature et Nouvelles technologies).
- **Etat 48.** L'Etat s'engage à travers l'ONE et l'ANFPP, à mettre en place des programmes de formation sur mesure pour répondre aux besoins immédiats des entreprises.
- Etat 49. L'Etat s'engage à mettre en œuvre une politique d'immigration maîtrisée et ciblée permettant de répondre aux déficits de main d'œuvre immédiats des entreprises, qui seront progressivement comblés par le développement de l'offre de formation locale ; les textes sur l'emploi de la main d'œuvre étrangère seront adaptés en conséquence.
- Privé 22. Le secteur privé s'engage à participer activement au renforcement des capacités de leurs personnels, notamment dans le cadre d'une politique dynamique de formation continue.
- Privé 23. Le secteur privé s'engage à participer activement au développement des pôles de compétences sectoriels à travers une plus forte implication dans les organes de gouvernance, la définition de la stratégie pédagogique et la mise en œuvre de la formation (alternance, mise à disposition de plateaux techniques...).

Privé 24. Le secteur privé s'engage à renforcer le partenariat avec les pôles universitaires pour favoriser la recherche et l'innovation.

6. Bâtir un environnement des affaires de rang international et renforcer le dialogue public-privé

La mise en place du Gabon Emergent nécessite un afflux massif d'investissements privés au Gabon dans les quinze (15) prochaines années. Cela est difficilement envisageable sans une amélioration significative de l'environnement des affaires.

Pour relever ce défi, l'Etat gabonais et le secteur privé prennent les engagements suivants :

- Etat 50. L'Etat s'engage, pour assurer une mise en œuvre soutenue et efficace des réformes pour l'entreprise, à mettre en place un dialogue continu avec le secteur privé sous le pilotage d'un Conseil Présidentiel de l'Investisseur présidé par le Chef de l'Etat. L'Etat renforcera dans ce cadre le dispositif de pilotage à travers la mise en place d'un Observatoire du Gabon Emergent.
- **Etat 51.** L'Etat s'engage à bâtir un cadre réglementaire global aligné aux besoins de la stratégie d'industrialisation et couvrant l'ensemble des secteurs.
- **Etat 52.** L'Etat s'engage à mettre en place un cadre fiscal et des lignes de financement encourageant fortement la transformation industrielle locale.
- **Etat 53.** L'Etat s'engage à mettre en place un cadre fiscal et douanier réduisant sensiblement les taxes sur l'investissement et à améliorer sensiblement les services fiscaux et douaniers aux investisseurs.
- **Etat 54.** L'Etat s'engage à rendre effectif l'exonération fiscale des PME durant leurs cinq premières années d'exercice.
- Etat 55. L'Etat s'engage à renforcer le dispositif d'appui au secteur privé, notamment avec des structures fortes chargées, d'une part de la promotion des investissements et des exportations (Guichet unique), d'autre part de la promotion des PME/PMI et de l'Entrepreneuriat pour favoriser la création de champions nationaux.
- **Etat 56.** L'Etat s'engage à renforcer l'infrastructure nationale de la qualité (métrologie, normalisation, accréditation, propriété intellectuelle).
- Privé 25. Le secteur privé s'engage à participer de façon active au dialogue public-privé et à la réforme continue et concertée du cadre des affaires.

Privé 26. Les grandes entreprises du secteur privé s'engagent à promouvoir les activités de soustraitance et de développement de PME locales.

Privé 27. Le secteur privé s'engage à contribuer activement au système d'information permettant le suivi-évaluation des politiques publiques dans le cadre de l'observatoire du Gabon Emergent.

7. Mettre en place un plan national RSE en partenariat avec les grandes entreprises

Le modèle de développement du Gabon Emergent repose sur la concession au secteur privé de biens publics (ressources forestières, minières, pétrolières, halieutiques, hydrologiques ; fréquences hertziennes ; espace aérien...) qui suppose en échange des engagements des opérateurs envers la communauté et les principales parties prenantes, notamment dans une gestion durable et responsable de ces biens. L'Etat gabonais souhaite traduire ces engagements dans une politique nationale RSE et les formaliser à travers une charte nationale.

Dans ce cadre, l'Etat gabonais et le secteur privé prennent les engagements suivants :

Etat 57. L'Etat s'engage à élaborer une politique nationale RSE, déclinaison au niveau de l'entreprise du fondement « développement durable » du Plan Stratégique Gabon Emergent et à proposer au secteur privé un engagement contractuel à travers une charte.

Privé 28. Le secteur privé s'engage à adhérer aux principes de la charte RSE et à la promouvoir auprès de ses membres.

Pacte poi	ur le	Gabon	Industrie
-----------	-------	-------	-----------

Annexe : Projet de Charte nationale de responsabilité sociale des entreprises

Proposition de Charte nationale de responsabilité sociale des entreprises

Considérants

Les grandes entreprises (réunies au forum de l'industrie de Libreville de 2013) manifestent leur engagement volontaire pour un meilleur partage de la prospérité en approuvant cette Charte intégrée au Plan stratégique Gabon émergent. A travers cet engagement, elles manifestent leur intérêt pour apporter leur contribution au développement économique et social du pays. Ce faisant, elles font part de leur intérêt pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles du pays, le partage de la prospérité à travers une implication dans les politiques sociales. Elles visent la conformité aux meilleures pratiques reconnues à l'international et garantissent la transparence des actions conduites à travers l'adoption des grands principes du reporting des informations extra-financières. Les entreprises signataires alimentent à travers la provision pour investissements diversifiés le Fond pour la prospérité partagée.

Les grands opérateurs économiques reconnaissent les pôles économiques et les territoires concernés comme le périmètre minimal de leur sphère d'influence. Dans le souci d'assurer leur avenir à long terme et de répondre aux besoins des communautés, conscientes du respect des législations locales et de la légitimité des règles internationales dans le domaine économique, financier, environnemental et social, les entreprises qui adhèrent à la présente Charte s'engagent à intégrer, dans la conduite de leurs affaires et dans leurs pratiques de management, les points suivants :

- I. Responsabilité économique et bonne gouvernance: créer et partager la valeur avec les communautés
 - 1. Dégager de la valeur ajoutée et des ressources pouvant, à long terme, contribuer au développement du pays (R&D, accroissement des richesses, etc.) et au partage de la prospérité.
 - 2. Refuser toute forme de pratique corruptive et toute pratique ayant pour objet ou pour effet de fausser la concurrence loyale, sensibiliser les collaborateurs de l'entreprise aux risques de la corruption et mettre en place la formation adéquate pour prévenir ces risques.
 - 3. Reconnaitre l'importance du dialogue social et le rôle des instances syndicales dans la construction de ce dialogue.
 - 4. Adopter une bonne gouvernance et faire preuve de transparence dans la gestion des affaires de l'entreprise à travers la mise à disposition de l'information sur les résultats financiers de l'entreprise et la publication annuelle de son rapport de responsabilité sociale.
 - 5. Sélectionner des partenaires (fournisseurs, sous-traitants) respectant les législations nationales et les sensibiliser aux règles internationales relatives à la conduite des affaires.
 - 6. Privilégier le recours à des partenaires locaux (fournisseurs, sous-traitants) ; entretenir avec eux des relations mutuellement bénéfiques et des liens contractuels durables ; renforcer leur savoir-faire par le biais de la formation des personnels et favoriser le transfert progressif de technologies.

- 7. Eviter, en toutes circonstances, les conflits d'intérêt réels ou potentiels, et s'assurer qu'ils sont déclarés et non intentionnels.
- II. Responsabilité sociale : mettre en œuvre les grands principes de droit du travail, soutenir l'éducation, la formation et le déploiement d'infrastructures
 - 1. Promouvoir les normes en matière de droit de la personne et de droit du travail en appliquant trois grands principes fondamentaux reconnus internationalement:
 - a. l'interdiction du travail forcé,
 - b. la non-discrimination,
 - c. la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective ;
 - 2. Tendre vers la mise en œuvre du principe reconnu internationalement d'interdiction du travail des enfants, en l'adaptant aux situations locales. Ce faisant, il s'agira d'encadrer et rémunérer le travail des enfants lorsque ce dernier s'avère nécessaire à la subsistance des communautés et, parallèlement, de s'assurer qu'une part des revenus est affectée à leur éducation et leur bien-être dans le cadre d'un temps partagé entre le travail et les écoles.
 - 3. Recruter majoritairement de la main d'œuvre locale; accroître la qualification et l'employabilité des collaborateurs locaux, notamment en contribuant activement à la formation continue et au développement de compétences nouvelles.
 - 4. Améliorer les conditions matérielles de travail, fournir aux collaborateurs des conditions d'hygiène et de sécurité au moins conformes à la législation locale et viser les standards internationaux dès que faire se peut.
 - 5. Informer les collaborateurs et, chaque fois que possible, leurs familles sur les risques épidémiques et sanitaires dans la région et contribuer à l'amélioration de leur sécurité sanitaire au travail par des actions de prévention.
 - 6. Accroître l'engagement sociétal de l'entreprise par la réalisation de projets sociaux, éducatifs, sanitaires, et dans la réduction des conséquences des risques naturels ou sanitaires pesant sur les communautés riveraines.
 - 7. Contribuer au maintien des savoirs locaux et de la diversité culturelle.

III. Responsabilité environnementale

- Minimiser l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, notamment, en maîtrisant les consommations d'eau, de matières premières et en respectant les autres usagers de ces ressources.
- 2. Faire des économies d'énergie un outil dynamique pour la protection de l'environnement, la gestion des ressources énergétiques et la gestion des investissements, aussi bien pour les acteurs privés que pour les pouvoirs publics, y compris l'exploitant.
- 3. Adopter une politique de collecte et de récupération des déchets industriels et ménagers favorisant leur tri sélectif et leur valorisation économique.

- 4. Favoriser l'assainissement des déchets liquides et des eaux usées dans le respect des communautés et de leur écosystème.
- 5. S'engager en faveur de l'environnement pour protéger la biodiversité
- 6. Contribuer au maintien des savoirs locaux environnementaux.
- 7. Sensibiliser les collaborateurs et sous-traitants à l'impact de leurs activités pour l'environnement et la maitrise de l'énergie,
- 8. Sélectionner les partenaires (fournisseurs, sous-traitants) en intégrant différents critères relatifs à la protection de l'environnement et à l'efficacité énergétique, et les inciter à appliquer les dispositions de la présente Charte.
- 9. Développer les possibilités de financements en fonds carbone (droits d'émission) comme outils des projets de développement durable.
- 10. Viser la conformité aux normes, standards et règles internationales attestant de la responsabilité environnementale.

IV. Dispositions finales

Les entreprises ne peuvent mettre en œuvre l'intégralité de ces principes du jour au lendemain. Elles soulignent que la responsabilité sociétale de l'entreprise est une démarche progressive menée en liaison avec les parties prenantes. Sur cette base, les entreprises s'engagent à :

- Reconnaître le principe d'amélioration continue et graduée comme le levier de leur engagement RSE.
- 2. Inciter leurs partenaires à appliquer les objectifs de la présente Charte, à communiquer sur sa mise en œuvre, et à encourager leurs partenaires et sous-traitants à s'engager également.
- 3. Tendre au recrutement majoritaire de personnel local dans leurs implantations au Gabon.
- 4. Contribuer au mécanisme de financement de la politique nationale RSE (Fonds pour la prospérité partagée).
- 5. Soutenir l'organisation d'un recueil national des pratiques de responsabilité sociale dans le cadre des dispositions de la politique nationale de RSE.
- 6. Evaluer annuellement l'impact de cette Charte dans le cadre du dispositif d'évaluation prévu par la politique nationale de RSE, et faire état des difficultés rencontrées pour mettre en œuvre les réalisations pratiques financées par le Fonds pour la prospérité partagée lors des réunions prévues dans le cadre de la Commission RSE du Conseil Présidentiel pour l'investisseur.